This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

Tome Second.

392
2

A 453884 DUPL [redacted]

DO NOT CIRCULATE

JX
1554
.A3
A9

NÉGOCIATIONS

DE MONSIEUR

LE COMTE D'AVAUX.

Tome Second.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1679, juſqu'en 1684.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez { DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
PISSOT, Quai des Auguſtins, à la Sageſſe.

M. DCC. LII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

NÉGOCIATIONS
DE MONSIEUR
LE COMTE D'AVAUX
EN HOLLANDE,
Depuis 1679, juſqu'en 1684.

IL arriva dans le tems que le Prince d'Orange étoit à Amſterdam un grand malheur à la Flotte des Etats Généraux, au retour de Gottembourg. Je mandai au Roi que quelque intention qu'eût le Prince d'Orange en envoyant la Flotte des Etats à Gottembourg, ſoit pour y prendre des Troupes Suédoiſes, ſoit pour ſatisfaire le Roi de Suede, qui demandoit que toute la Flotte des 18 Novembre 1683.

274835

Etats parût ſur ſes côtes, l'envoi de cette Flotte lui feroit un grand tort; que comme elle étoit prête à entrer dans les ports, elle avoit été accueillie d'une furieuſe tempête, qui avoit commencé la nuit du lundi au mardi, & qui ne finit que le mercredi vers les dix heures du matin; que la Flotte avoit été diſperſée; qu'on ne ſavoit pas encore tout le dommage qu'elle avoit ſouffert; que ce qu'on en avoit appris par les premieres nouvelles étoit que quelques Vaiſſeaux étoient entrés fort delabrés; trois avoient échoüé dont on n'avoit ſauvé que le monde, & que deux avoient péri.

Cependant le Prince d'Orange alla le lendemain de ſon arrivée avec toute la députation à l'Hôtel de Ville: le Penſionnaire Fagel y harangua pendant près de trois heures, & donna par écrit ce qu'il avoit dit qui fut mis entre les mains des Commiſſaires. Meſſieurs d'Amſterdam, au ſortir de l'Hôtel de Ville, donnerent à dîner au Prince d'Orange & à toute la députation; ils n'omirent

rien pour les bien regaler. Les Bourguemeſtres, & ceux du Conſeil de la Ville y étoient. Le Prince d'Orange qui avoit mené quantité de bons bûveurs, fit faire une eſpece de débauche aux Bourguemeſtres d'Amſterdam, pour voir s'il ne les trouveroit pas plus traitables dans le vin. Ses créatures coururent de tous côtés le reſte du jour & tout le lendemain; ils careſſerent, prierent, ſolliciterent, & firent toute ſorte de perſonnages pour gagner Meſſieurs d'Amſterdam: néanmoins les avis que je recevois m'aſſûroient poſitivement qu'ils ne ſe relâcheroient point; & on m'envoya deux exprès le lendemain pour m'avertir que les Commiſſaires avoient employé toute la journée à dreſſer leur avis, qui n'étoit proprement qu'une répétition du Memoire envoyé ci-devant aux Etats de Hollande, qui ſe réduiſoit à quatre points. Le premier, le refus formel de conſentir à la levée. Le ſecond, qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre qu'à chercher des voies amia-

bles pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne. Le troiſieme, qu'on examinât l'état des Finances du Pays. Le quatrieme, qu'on preſſât les autres Membres de l'Etat de payer ce qu'ils devoient de reſte.

Le Prince d'Orange donna le jour ſuivant à dîner à Meſſieurs d'Amſterdam ; les Bourguemeſtres & les Echevins s'y trouverent, & beaucoup d'entr'eux s'enivrerent avec les Courtiſans du Prince d'Orange : mais le lendemain de la débauche, ils ſe retrouverent de ſens froid au Conſeil de Ville, & ne changerent pas d'avis pour la bonne chere, ni pour les careſſes qu'on leur avoit faites.

19 Novembre 1683. Le Prince d'Orange ne ſortit pas de ſa Maiſon le 18 : quelques perſonnes crurent qu'il n'étoit pas bienaiſe de s'expoſer à entendre toutes les imprécations que le peuple faiſoit contre lui. En effet tous les gens de mer, & principalement les femmes & les filles des Matelots étoient déchaînées dans les ruës, & faiſoient

un vacarme épouvantable de la perte des Vaiſſeaux, de celle de leurs peres & de leurs maris, dont il étoit cauſe, les ayant envoyés à Gottembourg dans une ſaiſon ſi avancée. Les mauvaiſes nouvelles groſſiſſoient à tout moment; & enfin l'on ſut qu'il y avoit dix des plus gros Vaiſſeaux de perdus, ſans compter ceux qui avoient été tellement endommagés, qu'ils n'étoient plus en état de ſervir. Ces Vaiſſeaux s'étoient entrouverts, & avoient péri par le ſeul effort de la tempête: ainſi ils étoient auſſi peu en état de ſoutenir la mer, que je l'avois mandé. 25 Novembre 1683.

Meſſieurs d'Amſterdam rendirent jeudi au ſoir la réponſe au Prince d'Orange telle que j'avois écrit la veille au Roi qu'elle avoit été reſoluë; & je pris la liberté de faire remarquer à Sa Majeſté qu'il étoit extraordinaire qu'on eût tellement gardé le ſecret au Prince d'Orange, que quoiqu'il eût des créatures & des amis dans le Conſeil d'Amſterdam, il en étoit ſi peu informé, que lorſ- 22 Novembre 1683.

qu'on lui vint declarer la réponſe de Meſſieurs d'Amſterdam, il en fut ſurpris, & pâlit extraordinairement.

Cependant il ne s'en tint pas à ce premier refus ; il demanda que la Ville d'Amſterdam nommât des Commiſſaires pour entrer en conférence avec les Députés de Hollande. Ils s'aſſemblerent, & chacun demeura dans ſon ſentiment. Le Penſionnaire Fagel ayant travaillé à faire une replique à la réponſe d'Amſterdam, la porta avec toute la Députation, & les ſomma d'y faire réponſe. Meſſieurs d'Amſterdam renvoyerent le lendemain les mêmes Commiſſaires lui déclarer qu'ils n'avoient d'autre réponſe à rendre que celle qu'ils avoient déja faite : ſur quoi le Prince d'Orange demanda une nouvelle conference ; on la lui accorda, & elle ne ſe paſſa qu'en proteſtations de part & d'autre du mal qui arriveroit de tout ce procédé.

Enfin il voulut avoir une derniere réponſe, & alla à l'Hôtel de Ville le Dimanche matin pour la recevoir.

Il leur témoigna qu'ils le traitoient ſi bien, qu'il ſembloit qu'ils ſouhaitaſſent de le retenir longtems dans leur Ville; que cependant ils n'ignoroient pas que ce n'étoit point là le ſujet de ſon voyage; qu'il devoit rendre leur réponſe aux Etats de Hollande; qu'il vouloit croire que toutes celles qu'ils lui avoient données juſqu'alors, n'étoient que les ſentimens de quelques particuliers, & non pas du Conſeil des Trente-ſix. 23 Novembre 1683.

Que quoiqu'il vît aſſez le peu de déſir qu'ils avoient de ſe conſerver plus longtems dans l'union, il vouloit fermer les yeux là-deſſus, & ne l'imputer qu'à des particuliers, & les avertir qu'il les laiſſoit trop les maîtres; qu'il n'avoit que trop de ſujet de ſe plaindre des intelligences ſecrettes, & des pratiques illicites qu'ils entretenoient avec la France; que néanmoins mettant à part toute conſidération de reſpect & de déférence que l'on devoit à ſa perſonne; & ne regardant que l'intérêt de l'Etat, il s'étoit expoſé à tout ce qui lui pou-

voit arriver de déplaiſir dans leur Ville ; & qu'il y étoit venu lui-même pour les perſuader combien étoient juſtes & ſalutaires les réſolutions que les Etats de Hollande avoient priſes : qu'il avoit cru que ſa perſonne, accompagnée de tous les Députés de la Province, trouveroit toutes ſortes de facilités à les remettre à la raiſon ; mais que ni eux, ni lui, quelques inſtances qu'ils euſſent pû faire, & quoiqu'ils n'euſſent épargné pour cet effet, nuit & jour, ni peine ni travail, ils n'avoient obtenu que des réponſes ambigues, & des propoſitions de leur donner du tems & du délai.

23 Novembre 1683

Mais que connoiſſant les ſentimens de Meſſieurs les Etats de Hollande, il ſavoit que cela ne les ſatisferoit point. Ainſi, avant que de ſe plaindre des réponſes des Commiſſaires qu'ils avoient nommés pour ce ſujet, & des conferences particulieres qu'il avoit eues avec eux, il avoit reſolu de leur demander encore lui-même en perſonne au nom de toute la Députa-

tion une réponſe cathégorique, non pas des ſentimens particuliers, comme il avoit déja dit, mais du Conſeil des Trente-ſix ; & de leur repréſenter encore auparavant tous les malheurs & les terribles ſuites qu'une réponſe qui ne ſeroit pas conforme aux reſolutions des autres Membres, pourroit attirer, afin qu'ils ne puſſent s'excuſer de les avoir ignorés.

Le Penſionnaire de la Ville répondit au nom de ſes Maîtres, qu'ils avoüoient tous généralement avoir ſouhaité que le Prince d'Orange ne les preſſât point de lui rendre une réponſe cathégorique, non par aucun ſcrupule qu'ils euſſent de dire leurs ſentimens, mais pour rendre leur réponſe plus honnête & plus douce ; & cela par les ſentimens de reſpect & de vénération qu'ils avoient, & qu'ils auroient toûjours pour ſa perſonne : que cependant ils avoient déclaré aſſez préciſément leurs véritables ſentimens, tant de bouche que par écrit ; qu'ils ne voyoient pas de néceſſité de s'expliquer davanta-

ge, & ne connoiſſoient perſonne qui les y pût obliger.

Que pour ce qui étoit des ſentimens des particuliers, que le Prince d'Orange alléguoit, ils déclaroient tous unanimement qu'on ſe trompoit ſur cela, & qu'ils proteſtoient devant celui qui connoît le fond des cœurs, & en la préſence de Son Alteſſe, qui avoit bien voulu les honorer; qu'il n'y avoit pas un article qui ne fût également ſelon les ſentimens de tous ceux qui compoſoient le Conſeil de Ville d'Amſterdam.

Qu'ils pouvoient de plus ſe vanter, comme ils avoient pû faire de tout tems, qu'il ne ſe pouvoit trouver plus d'égalité de ſentimens, ni moins d'oppoſition que parmi eux.

Qu'ils n'aſpiroient qu'au bien de l'Etat, au maintien de leur Religion, & à la conſervation de la paix, & que c'étoit à quoi ils croyoient que leurs reſolutions étoient conformes.

Qu'ils auroient beaucoup de répliques à faire au Diſcours du Prince d'Orange, & qu'il y avoit des per-

ſonnes de la Députation, & même de ceux qui dépendoient d'eux, dont ils n'avoient que trop de raiſon de ſe plaindre ; (il vouloit parler de Fagel Penſionnaire de Hollande) mais qu'ils réſervoient à le faire en tems & lieu. 23 Novembre 1683.

Que s'ils avoient quelque choſe à dire de plus particulier pour le bien de l'Etat, ils en pourroient donner la commiſſion aux Députés qu'ils envoyeroient dans l'Aſſemblée de Hollande, de laquelle ils croyoient avec juſtice faire le principal membre ; ce qui étoit une des raiſons pour laquelle ils n'en trouvoient point qui les obligeât à approuver la maniere dont les autres les avoient traités, & qu'ils croyoient être obligés d'y pourvoir à l'avenir.

Qu'ils eſpéroient que toutes ces raiſons paroîtroient aſſez fortes au Prince d'Orange pour le perſuader, non qu'ils ne vouluſſent pas accorner la levée ; mais que n'y ayant aucune néceſſité à la faire, ils devoient la refuſer abſolument ; que c'étoit là *Idem.*

leur reſolution, dans laquelle ils proteſtoient de demeurer, & qu'ils donneroient pour cet effet une plus ample commiſſion à leurs Députés.

Qu'ils ſe trouvoient de plus obligés par toute ſorte de raiſons de ſonger au rétabliſſement de leurs Finances, afin qu'en cas de néceſſité ils puſſent avoir de l'argent lorſqu'il le faudroit employer au maintien de la Republique; d'autant qu'ils ſe trouvoient ſi fort épuiſés de la grande ſomme d'argent qu'ils avoient fournie depuis l'année 1672. & qui montoit comme le Prince d'Orange le ſavoit bien, à plus de 90 millions, qu'ils étoient obligés d'en demander le compte.

Qu'ils vouloient même bien déclarer au Prince d'Orange qu'ils trouvoient raiſonnable & néceſſaire de faire examiner les propoſitions d'accommodement faites par le Roi très-Chrétien, & qui avoient été communiquées aux Etats par ſon Ambaſſadeur dans le Memoire qu'il avoit délivré le 5 de Novembre.

Ce diſcours irrita le Prince d'Orange à un point qui ne ſe peut dire, & donna lieu à une converſation fort aigre de part & d'autre, dans laquelle il leur répéta ſi ſouvent qu'ils avoient des commerces illicites avec la France; que les quatre Bourguemeſtres Regens ſe leverent, & après avoir conferé dans un coin de la ſalle, ils vinrent ſe raſſeoir, & lui dirent qu'ils convenoient d'avoir eu commerce avec la France, & avec d'autres Etats; que c'étoit une choſe indiſpenſable dans une Ville auſſi puiſſante, & d'un auſſi grand trafic que la leur; mais qu'ils n'avoient jamais eu aucun commerce dont ils n'euſſent rendu compte à l'Etat; & que pour lui, il avoit des Miniſtres qui entretenoient des correſpondances dans pluſieurs Cours de l'Europe, dont il n'avoit pas donné part aux Etats Généraux; qu'ils lui en demanderoient compte un jour; mais que ce n'en étoit pas encore le tems. Il y eut un des Bourguemeſtres qui lui dit que quand la Ville d'Amſterdam auroit

eu deſſein de changer de ſentiment, elle ne le feroit pas, pour laiſſer un exemple à la poſtérité que tous les efforts du Prince d'Orange, ni ſa perſonne même, n'avoient pû faire changer les libres reſolutions du Conſeil de Ville d'Amſterdam.

Le Prince d'Orange ne put tenir davantage ; il ſe leva bruſquement, & ſortit outré de l'Hôtel de Ville, en diſant qu'il ne voyoit que trop les intelligences qu'ils avoient, & avec qui ils s'entendoient ; mais qu'il juroit qu'ils s'en repentiroient. Meſſieurs d'Amſterdam croyoient dîner avec lui au ſortir de-là, & lui avoient fait préparer, & à toute la Députation, un grand repas comme la premiere fois : mais lorſqu'ils allerent pour le prendre à ſon logis, ils furent ſurpris d'apprendre qu'il avoit fait mettre bruſquement les chevaux à ſon caroſſe, & qu'il s'en étoit allé avec Benting & le Penſionnaire Fagel ſans avoir pris congé de perſonne de la Regence, ſelon la coûtume.

Les Députés d'Amſterdam revinrent à la Haye deux jours après, & porterent aux Etats de Hollande la réponſe qu'on leur avoit demandée. C'étoit une confirmation de tout ce qu'ils avoient dit, & une refutation de ce que le Prince d'Orange leur imputoit, principalement touchant la correſpondance criminelle qu'ils avoient avec moi. Cependant deux ou trois Echevins n'oſerent venir à la Haye, dans l'appréhenſion qu'ils avoient que ce Prince ne leur fît faire quelque violence, les ayant particulierement déſignés dans les menaces qu'il avoit faites. 25 Novembre 1683.

Le Prince d'Orange fit lire dans les Etats de Hollande les Mémoires & les Réponſes qui avoient été délivrés à Amſterdam, tant de la part de cette Ville, que de la Députation. Après quoi il propoſa de faire la levée malgré Meſſieurs d'Amſterdam; & le Penſionnaire Fagel aſſûra l'Aſſemblée avec ſerment qu'il ſavoit que ſi Meſſieurs d'Amſterdam avoient accordé la levée, l'accommodement entre la

France & l'Eſpagne ſeroit déja fait. Les Députés des Villes qui n'avoient point ordre de donner les mains à une réſolution qu'on voudroit prendre contre l'oppoſition d'Amſterdam, n'y conſentirent que ſous l'approbation de leurs Supérieurs, & s'en retournerent dans leurs Villes pour l'aller demander. Cela m'obligea d'écrire au Roi qu'il n'étoit plus queſtion que de voir comment Meſſieurs d'Amſterdam prendroient cette affaire; que s'ils s'y oppoſoient fortement, & qu'ils fermaſſent leur bourſe, le Prince d'Orange ne viendroit jamais à bout de ſon deſſein, & ſeroit obligé de plier; que s'ils agiſſoient mollement, & ſe contentoient après avoir refuſé la levée de faire des proteſtations contre la réſolution qu'on vouloit prendre malgré eux; les affaires s'appaiſeroient inſenſiblement après un peu de bruit.

Meſſieurs d'Amſterdam témoignerent qu'ils étoient ſurpris que dans une affaire où le conſentement unanime de toutes les Villes étoit requis, on

on eût pris une pareille réſolution contre le ſentiment de la plus puiſſante Ville de l'Etat. Ils me firent pourtant témoigner le même jour qu'ils étoient obligés d'uſer de plus de précaution à mon égard qu'ils n'avoient encore fait, puiſque le Prince d'Orange leur avoit reproché en plein Conſeil à Amſterdam que beaucoup d'eux étoient en commerce avec moi ; qu'il leur avoit dit qu'il ſavoit que je leur donnois de belles paroles, & que je les aſſûrois d'un plein repos, s'ils vouloient refuſer la levée ; mais qu'il leur répondoit du contraire, que je les abuſois, & que toutes ces promeſſes n'aboutiroient qu'à la guerre au Printemps prochain, lorſque Sa Majeſté auroit affermi ſes alliances, levé bien des troupes, & empêché les Etats-Généraux de ſe mettre en état de défendre les Pays-Bas Eſpagnols.

Ils me firent donc parler par une perſonne interpoſée, & me manderent qu'ils étoient plus déterminés que jamais à ne pas ſe départir de *Idem.*

leurs ſentimens ; qu'ils avoient réſolu de demander que les Etats-Généraux euſſent une conférence avec moi pour traiter des moyens d'un accomodement entre Sa Majeſté & l'Eſpagne ; mais qu'ils étoient bien aſſûrés que tous leurs ſoins ſeroient inutiles, ſi le Roi d'Angleterre d'un côté ne donnoit ordre à ſon Miniſtre à la Haye de propoſer une ceſſation de tous Actes d'hoſtilité de part & d'autre, pendant qu'on travailleroit à porter les Eſpagnols à un accommodement, & ſi Sa Majeſté n'avoit en même tems la bonté de faire déclarer par un mémoire, que s'étant miſe en poſſeſſion d'un des équivalents qu'elle avoit propoſé, elle ne prétendoit plus faire aucune entrepriſe par les voies de fait, pendant qu'on voudroit employer utilement le tems qu'elle croiroit néceſſaire pour le rétabliſſement de la paix, à moins qu'elle ne fût obligée de faire agir ſes troupes, pour faire des répreſailles. Meſſieurs d'Amſterdam ſe perſuadoient que moyennant cela ils pour-

roient agir utilement, & que tout le monde ſeroit convaincu qu'ils ne s'étoient pas trompés dans l'eſperance qu'ils avoient conçûe de pouvoir contribuer par leur conduite au rétabliſſement de la paix, après les favorables déclarations que Sa Majeſté avoit faites ſur ce ſujet.

Il eſt ſurprenant que Meſſieurs d'Amſterdam s'adreſſaſſent à moi pour faire agir l'Envoyé d'Angleterre; & il eſt vrai qu'il ne faiſoit rien du tout, quelque ordre que l'on me mandât d'Angleterre qu'il avoit de parler à ceux de ſa connoiſſance. Auſſi je ne ſçai ſi ſes ordres étoient auſſi précis que l'Ambaſſadeur de France me le mandoit d'Angleterre; car lorſque Meſſieurs d'Amſterdam lui en parlerent, & que je le preſſai de s'expliquer le 30 Novembre 1683. il me dit poſitivement qu'il n'avoit jamais reçû d'ordre de témoigner que le Roi ſon maître approuvoit les propoſitions du Roi; mais ſeulement de dire à ceux avec qui il étoit en commerce, que ſi les Etats-Géné-

raux pouvoient faire enſorte que l'Eſpagne fît quelque propoſition telle qu'elle fût, le Roi d'Angleterre eſpéroit s'en ſervir utilement pour venir about de l'accommodement.

29. Novembre 1683. Je fus informé que la maiſon de Lunebourg avoit promis d'envoyer des troupes dans les Pays-Bas Eſpagnols auſſi-tôt que les Etats Généraux commenceroient à faire la levée de ſeize mille hommes.

30. Novembre 1683. L'Echevin par qui j'avois coutûme de faire parler à Meſſieurs d'Amſterdam étant tombé malade à force d'avoir travaillé lorſque le Prince d'Orange alla à Amſterdam ; Vanbuning & un autre Député m'envoyerent un homme pour me parler de leur part. Je faiſois une grande différence d'être en commerce avec ces deux Meſſieurs, ou avec cet Echevin. L'unique but de ce dernier étoit en procurant la paix, d'unir les Etats-Généraux avec le Roi, & ainſi il auroit agi comme n'ayant d'autres intérêts que les miens ; & Vanbuning au contraire ne voyant pas les choſes aſſez

bien diſpoſées pour ſoûtenir la guerre contre la France, ne ſongeoit à faire un accommodement avec Sa Majeſté, que pour unir après cela les Etats-Généraux plus fortement à l'Angleterre.

Cet homme me vint donc trouver de la part des Bourguemeſtres d'Amſterdam, pour me prier de donner un ſecond Mémoire aux Etats-Généraux conforme à ce que Meſſieurs d'Amſterdam m'avoient fait ſavoir le 26 du même mois. Il ajoûta deux demandes conſidérables : l'une que le Roi voulût bien accorder un delai juſqu'au premier de Mars ; l'autre qu'il nommât le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux pour médiateurs ; & qu'ils m'aſſûroient que Meſſieurs d'Amſterdam feroient avoir au Roi le ſecond équivalent tout entier.

Il me dit que Meſſieurs d'Amſterdam étoient devenus ſi ſuſpects, qu'ils n'oſoient preſque plus me voir ; mais qu'ils me feroient parler par des perſonnes tierces ; qu'ils m'avertiſſoient auſſi de n'écrire à Amſterdam aucune

lettre par la poſte, parce que le Prince d'Orange en faiſoit beaucoup arrêter à la Haye, mais de les envoyer par des exprès; qu'il travailloient à empêcher que les Villes ne réſoluſſent la levée de ſeize mille hommes; & qu'il étoit abſolument néceſſaire que je donnaſſe le Mémoire tel qu'ils le demandoient, parce que quelques inſtances qu'ils euſſent faites, pour faire examiner le premier que j'avois delivré, ils n'avoient pu y réuſſir.

30. Novembre 1683. Ils me firent communiquer par ce même homme une lettre qu'ils venoient de recevoir de la Haye, qui portoit que le Prince d'Orange avoit dit la veille, qu'il falloit mettre deux Bourguemeſtres, qu'il nomma, hors d'état de s'oppoſer à ſes deſſeins: qu'une perſonne qui étoit auprès de lui ajoûta qu'il falloit les envoyer en l'autre monde; & que le Prince d'Orange avoit répliqué qu'il les falloit faire accompagner de dix autres. Qu'une perſonne qui étoit lui quatriéme dans la Chambre les en avoit

fait avertir ; que là deſſus ils avoient fait redoubler les gardes de leur Ville, & que pour les ſauver entiérement du péril qui les menaçoit, il falloit que le Mémoire fût délivré promptement : qu'ils s'obligeroient en ce cas de faire accepter les offres de Sa Majeſté par les Eſpagnols ; & que ce qu'ils me propoſoient étoit le ſeul moyen de ruiner le Prince d'Orange.

Je ne trouvai point que je puſſe m'engager ſans la permiſſion du Roi à ce que Meſſieurs d'Amſterdam ſouhaitoient de moi : mais auſſi je crus qu'il ne falloit pas les rebuter, & qu'il étoit néceſſaire de les ſecourir dans l'état où ils étoient. C'eſt pourquoi je leur fis une réponſe qui ſans m'engager à rien, leur donnoit toutes les ſûretés que j'oſois donner de mon chef. Elle contenoit en ſubſtance des aſſûrances des bonnes intentions du Roi pour la paix en général, & en particulier pour la liberté des Etats-Généraux, & ſur-tout de Meſſieurs d'Amſterdam ; & que le Roi *Idem.*

ſeroit toûjours tout ce qui dépendroit de lui pour empêcher qu'on ne les opprimât.

Je leur fis repréſenter enſuite que je ne pouvois faire des déclarations pareilles à celles qu'ils ſouhaitoient ſans un ordre précis, & que je ne croyois pas non plus que Sa Majeſté voulût me le donner; que je n'oſois me charger de le demander tel qu'ils me le faiſoient propoſer; & que je les priois de vouloir bien eux-mêmes y faire quelque réflexion.

Qu'ils demandoient que Sa Majeſté propoſât la médiation du Roi d'Angleterre, qu'il y avoit long-tems qu'ils avoient témoigné le même deſir, & que Sa Majeſté leur en avoit fait voir ſi clairement les inconveniens, que Meſſieurs d'Amſterdam en devoient avoir été perſuadés; qu'ils ſavoient que par le moyen d'une médiation on ne ſortiroit jamais d'affaires; & qu'après avoir été bien du tems dans l'incertitude & dans des méfiances de part & d'autre, qui engageroient en de grandes dépenſes,

on tomberoit infailliblement dans la guerre que l'on vouloit éviter : qu'il n'y auroit point eu de meilleur moyen ci-devant pour s'en garantir, que celui que Sa Majeſté avoit propoſé, de l'arbitrage ; & à cette heure, que de profiter du tems qu'elle avoit accordé à l'Eſpagne pour lui faire accepter un des équivalents.

Que pour ce qui étoit de conſentir que les Etats-Généraux fuſſent unis au Roi d'Angleterre dans une même médiation, ils ne ſavoient que trop que les Etats Généraux ne conſiſtoient plus que dans le Prince d'Orange, & dans le Penſionnaire Fagel ; & qu'ainſi de s'en remettre aux Etats-Généraux, c'étoit s'en remettre à ces deux perſonnes là. Qu'ils pouvoient cependant ſe ſouvenir que le Roi d'Angleterre leur avoit témoigné que ſi l'on s'en remettoit à ſon arbitrage, il prendroit volontiers l'avis des Etats-Généraux, & ne décideroit rien ſans le leur communiquer.

A l'égard du délai qu'ils demandoient, juſqu'au premier de Mars,

je leur fis dire qu'ils ſavoient auſſi-bien que moi, que c'étoit tout ce que le Prince d'Orange ſouhaitoit. Que ſon deſſein n'étoit que de faire écouler l'Hyver en de vaines propoſitions d'accommodement, parce qu'il ſavoit l'avantage que Sa Majeſté avoit à cette heure, & que pour lui il ne pouvoit commencer la guerre qu'au Printems.

Qu'ils ſavoient que le Comte de Waldeck tâchoit d'aſſembler dix mille hommes pour venir ſur le Rhin, que la maiſon de Lunebourg avoit promis de faire marcher des troupes vers les Pays-Bas, auſſi-tôt que les Etats-Généraux auroient commencé la levée de ſeize mille hommes (c'étoit des nouvelles qui m'étoient venues par Meſſieurs d'Amſterdam mêmes). Enfin je leur fis voir tous les inconvéniens d'un nouveau délai; ſurtout n'y ayant pas d'apparence que les Eſpagnols en profitaſſent mieux que de celui que Sa Majeſté venoit de leur accorder.

Je leur fis auſſi demander ce qu'ils

eſpéroient de ce nouveau délai ; puiſqu'ils n'avoient ſeulement pu encore obtenir du Prince d'Orange, qu'on examinât mon Mémoire.

S'ils avoient quelque moyen qu'ils n'avoient pas eu juſqu'à cette heure, pour faire enſorte que les Etats-Généraux profitaſſent de ce tems-là, & travaillaſſent à un accommodement, au lieu de ſonger à faire des levées.

S'ils pouvoient répondre que pendant ce délai la levée ne ſeroit pas réſolue.

Et à quoi ils vouloient s'engager, en cas que les Eſpagnols laiſſaſſent écouler le tems inutilement.

A l'égard du troiſieme point de la déclaration, qu'ils ſouhaitoient que je fiſſe, au nom de Sa Majeſté, à ſavoir que ſes troupes n'entreprendroient rien durant tout le tems que Sa Majeſté avoit donné pour travailler à l'accommodement, je leur fis dire que je m'étois donné l'honneur d'en écrire à Sa Majeſté, après que leurs Députés m'en avoient fait par-

ler, & que je n'oſois prendre ſur moi de donner ſans ordre une telle déclaration par écrit.

Que cependant pour leur faire voir combien j'étois perſuadé des bonnes intentions de Sa Majeſté pour la paix, & pour tout ce que Meſſieurs d'Amſterdam ſouhaiteroient, qui fût raiſonnable, je voulois bien faire une choſe qui équipoleroit à un Mémoire, puiſqu'il y avoit tant de péril dans le retardement. Que j'irois chez tous les Députés des Villes de Hollande le jeudi au ſoir, & le vendredi au matin. Que je prendrois prétexte ſur ce que je n'avois pas de réponſe à mon mémoire; que je leur dirois, que quoique j'attendiſſe la réponſe des Etats-Généraux, je m'adreſſois néantmoins à eux comme aux premiers membres de la République, afin de les exhorter à profiter du tems qui leur reſtoit pour travailler à l'accommodement; & que Sa Majeſté ayant fait rentrer ſes troupes dans ſes Etats, il n'y avoit pas lieu de douter qu'elles ne donnaſſent le loiſir aux Eſpagnols

de ſe déterminer ſur la ſatisfaction qu'ils devoient au Roi.

Le Roi me manda que comme il ne prétendoit pas régler les réſolutions qu'il prendroit contre l'Eſpagne ſur ce qui ſe paſſoit à Amſterdam, il ne pouvoit auſſi entrer dans aucun engagement de ne point agir contre cette Couronne pendant l'Hyver. Lettre du Roi du 25 Novembre 1683.

Je fus informé par une voie très-ſûre que la Province de Friſe avoit réſolu de ne conſentir à rien qu'elle ne vît auparavant ce que feroit la Ville d'Amſterdam ; & ce qui ne fut pas moins conſidérable je ſus que quelques Villes de Zelande, Province dépendante du Prince d'Orange, feroient la même choſe. 2 Décembre 1683.

Je mandai au Roi, que je le ſuppliois très-humblement de n'être point importuné ſi je prenois la liberté de lui repréſenter encore, (parce que j'en avois une parfaite connoiſſance) qu'il étoit abſolument de ſon ſervice pour ſe conſerver l'amitié de Meſſieurs d'Amſterdam, & une entiere confiance parmi eux, en cas *Idem.*

que Sa Majeſté fît attaquer quelque Place conſidérable en Flandres, de me mettre en état de leur faire connoître que ce n'étoit pas par un deſſein prémédité d'envahir les Pays-Bas, (comme le Prince d'Orange le leur voudroit faire entendre) & que ce n'étoit que l'opiniâtreté des Eſpagnols, ſoûtenue par la paſſion du Prince d'Orange, qui avoit engagé Sa Majeſté à en uſer de la ſorte. Qu'elle ne leur avoit pas fait préſenter non plus tous les équivalens dans la ſeule vûe de les empêcher de faire des levées, & afin de prendre mieux ſon tems pour attaquer la Flandre; mais que Sa Majeſté avoit voulu la paix aux conditions qu'elle avoit offertes, & que ſi les Eſpagnols les euſſent acceptées dans le tems preſcrit, il n'y auroit eu aucun changement dans les affaires.

Idem. J'envoyai au Roi la lettre de l'envoyé des Etats à Vienne, qui marquoit que l'Electeur de Baviere entreroit dans le Traité d'aſſociation.

3 Decembre 1683. Meſſieurs d'Amſterdam me fai-

ſoient toûjours dire, qu'ils attendoient avec une extrême impatience que j'euſſe ordre de déclarer par un Mémoire, que le Roi n'entreprendroit rien durant le délai qu'il avoit accordé à l'Eſpagne : & je ſouhaitois d'autant plus que Sa Majeſté leur donnât cette marque de conſidération, qu'ils agiſſoient efficacement auprès de pluſieurs Villes, y en ayant déja quelques-unes qui avoient réſolu dans leur Conſeil ſecret, de déſavoüer leurs Députés ſur le conſentement qu'ils avoient donné à la levée de ſeize mille hommes, & de leur ordonner de ne pas ſouffrir qu'elle fût conclue dans la Province de Hollande ſans un conſentement unanime. 6 Decembre 1923.

Cependant le Prince d'Orange attendoit le Prince de Waldeck à la Haye, & j'avois pénétré que ſon deſſein, & celui de la cabale d'Autriche étoit de commencer s'ils pouvoient cette aſſemblée générale qu'ils propoſoient depuis ſi long-tems, & de dreſſer de concert avec tous les Miniſtres de leurs Aſſociés des propoſi- 7 Decembre 1923.

tions de paix pour les faire enſuite préſenter à Sa Majeſté.

7 Decembre 1683. J'écrivis au Roi que je le ſuppliois de vouloir bien ſe ſouvenir que je m'étois donné l'honneur de lui mander pluſieurs fois, que j'étois entierement perſuadé qu'il n'y avoit que la peur de la guerre qui pût tenir les Etats-Généraux en bride, & les obliger de forcer les Eſpagnols à ſe mettre à la raiſon; que j'en étois encore fortement perſuadé : mais je ſuppliai très-humblement Sa Majeſté de me permettre de lui repréſenter comme une choſe que je croyois importante à ſon ſervice, qu'en même-tems qu'on leur faiſoit voir d'un côté une guerre inévitable, on devoit de l'autre leur donner une eſpérance infaillible d'un bon accommodement, s'ils tenoient pour cet effet la conduite que devoient avoir ceux qui deſiroient véritablement la paix. C'eſt ce que Sa Majeſté avoit déja fait avec tant de prudence; que le ſiége & la priſe de Courtray & de Dixmude n'avoient fait que fortifier

Meſſieurs

Meſſieurs d'Amſterdam dans le deſſein de refuſer une nouvelle levée.

Sur ce même fondement je pris encore la liberté de dire à Sa Majeſté que ſi elle n'avoit d'autre deſſein que de forcer les Eſpagnols à accepter les conditions qu'elle offroit, j'étois perſuadé, connoiſſant comme je faiſois le dedans de la République, que comme dans le fond de leur cœur ces Meſſieurs ne diſconvenoient pas que les Eſpagnols devoient être preſſés, il étoit ſeulement néceſſaire de leur faire connoître, que tout ce que Sa Majeſté entreprendroit n'étoit en effet que pour forcer les Eſpagnols à accepter les conditions, & non à deſſein de faire peu à peu la conquête des Pays-Bas, ainſi que le Prince d'Orange tâchoit de leur inſinuer; de ſorte que pourvû que Sa Majeſté n'entreprît rien en Flandres ni en Brabant, où la priſe de la moins conſidérable de toutes les Places, feroit indubitablement une révolution entiérement préjudiciable aux intérêts de Sa Majeſté; elle pourroit faire atta-

quer Luxembourg après le délai expiré, ſans craindre un pareil inconvénient, pourvû que Sa Majeſté fît déclarer en même-tems aux Etats-Généraux, que les Eſpagnols ayant laiſſé paſſer inutilement le délai qu'elle avoit donné pour accepter un équivalent, elle l'avoit choiſi elle-même pour terminer tous les différends, & que pour les dépenſesqu'elle avoit été obligée de faire pour ſe mettre en poſſeſſion de cet équivalent, elle ſe contentoit de Bouvines, Beaumont & Chimay, avec les Villages ci-devant démembrés de la Châtellenie d'Ath; qu'elle accordoit encore deux mois de délai aux Eſpagnols pour accepter cette condition, & que toutes les autres entrepriſes que ſes troupes pourroient faire pendant ce tems-là, pour les obliger à donner les mains à un accommodement n'y apporteroient aucun changement.

La lettre du Roi du 2 Décembre 1683.

Le Roi me manda qu'il avoit réſolu de ne pas laiſſer les Eſpagnols en repos, tant qu'ils ne voudroient pas

accepter un des équivalens qu'il avoit propoſés, & que comme ſes ordres qu'il avoit déja donnés pourroient bien cauſer dans peu l'embraſement de quelques-unes des Places appartenantes au Roi Catholique, il étoit bien-aiſe de m'en avertir par avance, afin que je puſſe faire entendre ſous main aux Principaux d'Amſterdam quelles étoient ſes intentions.

Que la Ville d'Amſterdam ne pouvoit rien demander qui fût plus contraire au déſir qu'elle témoignoit avoir de contribuer à l'affermiſſement de la paix, que la ceſſation des hoſtilités, qui pouvoient porter les Eſpagnols à l'accommodement, & qu'il s'aſſûroit que le Roi d'Angleterre qui voyoit bien qu'ils ne l'accepteroient que lorſqu'ils s'y verroient forcés par les continuels dommages que les troupes de Sa Majeſté leur pourroient cauſer, ne ſe chargeroit pas de faire à Sa Majeſté la propoſition qu'on m'avoit inſinuée. *Idem.*

Je n'étois pas peu embarraſſé, car d'un côté j'avois des ordres fort pré- 9 Décembre 1683.

cis de faire des confidences très-fâcheuſes & très-deſagréables à Meſſieurs d'Amſterdam, de l'autre j'étois perſecuté par eux; & en effet, ils avoient beſoin qu'on les ſoûtint. Ils m'envoyerent encore un homme pour me repréſenter l'embarras où ils étoient d'avoir à ſoutenir ſeuls tous les efforts du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel; qu'ils ne pouvoient le faire qu'en juſtifiant leur conduite; & qu'ils ne pouvoient la juſtifier ſi Sa Majeſté faiſoit faire des Actes d'hoſtilité par ſes troupes pendant le délai qu'elle avoit accordé. Que le Prince d'Orange leur avoit dit encore ce matin là, que je leur donnois de belles eſpérances, & que je les aſſûrois que Sa Majeſté ne vouloit point la guerre; mais qu'il conſentoit qu'ils en jugeaſſent par ce qu'ils verroient arriver dans peu de tems.

Ils prétendoient donc que leur conduite ne ſeroit juſtifiée ou blâmée, que ſuivant ce qui ſe paſſeroit dans les Pays-Bas. Que Sa Majeſté ayant

un des équivalens qu'elle avoit demandés, ils devoient eſpérer qu'elle leur donneroit le tems néceſſaire pour travailler à l'accommodement; qu'ils avoient fait au-delà de ce qu'on devoit attendre d'eux, mais que ſi on ne les aidoit, ils n'étoient plus en état de rien faire, & qu'ils ſeroient même peut-être perdus ſans reſſource. Que je les avois aſſûré que Sa Majeſté vouloit la paix; qu'ils ſe l'étoient perſuadé, mais qu'ils étoient fort ſurpris que dans le tems que le Roi d'Angleterre faiſoit des avances pour faciliter l'accommodement, je n'euſſe point d'ordre de confirmer en Hollande ce que Sa Majeſté Britannique avoit dit à leur Ambaſſadeur, c'eſt à ſavoir qu'il ſeroit à propos que les Etats-Généraux fuſſent arbitres conjointement avec lui. Que leur Ambaſſadeur ayant répondu là-deſſus à Sa Majeſté Britannique, qu'il ne leur appartenoit pas d'être Arbitre avec un grand Roi, il avoit répliqué que c'étoit à lui à avoir ces délicateſſes-là; & que puiſqu'il ne les avoit

point, ſi les Etats-Généraux continuoient à s'en excuſer, il le prendroit pour un deſſein d'éviter tout accommodement. Que le Roi d'Angleterre ne pouvoit point parler ſi poſitivement ſans être de concert avec Sa Majeſté ; qu'ainſi il falloit que j'euſſe des ordres conformes, ou que Sa Majeſté n'eût pas deſſein d'exécuter une choſe qu'il leur paroiſſoit qu'elle avoit promis au Roi d'Angleterre, & qu'on leur faiſoit eſpérer.

9 Decembre 1683. Il ſeroit trop long de répéter ici tout ce que cet homme me repréſenta, & ce que je lui répondis : je dirai ſeulement que je lui fis comprendre que le Roi accordoit à Meſſieurs d'Amſterdam tout ce qu'ils ſouhaitoient, & d'une maniere plus avantageuſe qu'ils ne l'avoient demandé ; qu'une déclaration que je ferois de ceſſation d'Actes d'hoſtilité ne ſerviroit qu'à rendre les Eſpagnols plus fiers, & le Prince d'Orange plus entreprenant ; qu'au contraire la crainte & même l'effet de ces mêmes hoſtilités, feroit voir aux Eſpagnols la

néceſſité de s'accommoder ; qu'il ne reſtoit donc qu'à r'aſſûrer Meſſieurs d'Amſterdam ſur la ſuite que pouvoit avoir l'action des armes de Sa Majeſté ; & qu'ayant ordre de leur faire connoître que cela ne changeroit rien aux propoſitions que Sa Majeſté avoit offertes pourvû qu'elles fuſſent acceptées dans la fin de cette année, Meſſieurs d'Amſterdam étoient en ſûreté ſur tout ce qu'ils auroient pu appréhender.

J'appris alors que le Prince de Waldeck ne devoit ariver à la Haye que le 10 de Janvier ; que ce jour là étoit arrêté pour commencer l'aſſemblée générale des Miniſtres des Alliés, & que celui de Baviere & celui de Saxe, s'y devoient rendre, pour ſe joindre à ceux de l'Empereur, d'Eſpagne & de Suede. 9 Decembre 1683.

On me donna auſſi avis que les deux points qu'on avoit projettés de traiter dans cette aſſemblée, dans laquelle on devoit prier la France d'entrer, étoient d'examiner par quelles voies on pouvoit parvenir à *Idem.*

l'affermiſſement d'une paix générale; & s'il ne s'en trouvoit point à la ſatisfaction commune, on y conviendroit des moyens qu'on devroit employer contre ceux qui refuſeroient d'accepter les conditions qui ſeroient jugées raiſonnables à la pluralité des voix.

Idem. Les Etats de Hollande furent deux jours aſſemblés ſans qu'on y parlât de faire la levée. J'eus bien de la peine à découvrir ce qui s'y étoit traité; enfin je fus informé que ces deux matinées là s'étoient paſſées à chercher des moyens de ſe réunir tous dans un même ſentiment; que ſur cela on s'étoit appliqué ſéparément à dreſſer divers projets dont on en avoit envoyé un à la Ville d'Amſterdam. Celui qui avoit coutûme de me parler de leur part, m'en vint donner communication dès le même ſoir, & me dit que le Prince d'Orange ſe trouvant dans le dernier embarras, & Meſſieurs d'Amſterdam n'y étant pas moins de leur côté, ce Prince les avoit prié de lui ſauver ſon honneur,

& de ne lui pas faire un affront qui le perdroit de réputation dans toute la Chrétienté; que quelques Villes là-deſſus s'étant entremiſes pour trouver des moyens d'accommoder les différends qui étoient entre Sa Majeſté & l'Eſpagne, & de ſauver en même tems l'honneur du Prince d'Orange, on étoit enfin convenu d'un projet que les Députés d'Amſterdam avoient envoyé à leurs Superieurs, pour leur en demander l'approbation.

Ce projet portoit que Sa Majeſté ayant nommé un Arbitre, ils eſperoient qu'elle agréeroit que l'Eſpagne en nommât un de ſa part; que ſi l'Eſpagne refuſoit de le faire, on l'abandonneroit; & que ſi Sa Majeſté ne vouloit pas conſentir que l'Eſpane choiſit un arbitre, on feroit la levée; mais que ſi Sa Majeſté conſentoit que celui que l'Eſpagne auroit nommé demeurât Arbitre avec le Roi d'Angleterre, on conſentiroit à la levée pour l'honneur du Prince d'Orange, mais on ne la feroit pas.

Ils ſavoient déja que les Eſpagnols

nommeroient les Etats-Généraux ; & les Députés d'Amſterdam me firent dire que ſi Sa Majeſté ne les agréoit pas, ils pourroient faire ſubſtituer le Roi de Suede.

Je me récriai extrèmement contre ce projet : je leur dis que le Prince d'Orange avoit enfin obtenu ce qu'il cherchoit depuis ſi long-tems. Je leur repréſentai une troiſieme fois les inconvéniens d'un arbitrage entre les mains des Etats-Généraux ; je leur dis qu'ils étoient abuſés par leur Ambaſſadeur en Angleterre ; & que Sa Majeſté étoit bien éloignée de mettre en compromis des droits inconteſtables. Que depuis mon Mémoire préſenté le 5 de Novembre dernier, il n'étoit plus queſtion ni de médiation ni d'arbitrage, mais d'accepter ou de refuſer un des équivalens que le Roi avoit offerts. Que le Roi d'Angleterre étoit neutre, & pouvoit être Arbitre ; mais que les Etats-Généraux & la Suede ne pouvoient l'être s'étant aſſociez avec l'Eſpagne pour l'interprétation des Traités de Nime-

gue. Que le Prince d'Orange ne vouloit autre choſe que ce conſentement à la nouvelle levée ; qu'il trouveroit par-après aſſez d'obſtacles pour empêcher l'effet de l'arbitrage quand même on pourroit l'accepter. Que le Penſionnaire Fagel qui avoit la direction des affaires ſauroit bien traîner celle-ci dans une longueur infinie ; que les Députés aux affaires ſecrettes décideroient comme il plairoit au Prince d'Orange ; & qu'ainſi l'accommodement ne ſe faiſant point, le Prince d'Orange ſe ſerviroit du conſentement à la nouvelle levée, & la feroit faire. Qu'ainſi j'eſperois que les Régens d'Amſterdam connoîtroient bien les ſuites dangereuſes de ce projet, & qu'ils ne l'accepteroient pas.

Il me répliqua que par la paix des Pyrenées, Sa Majeſté nommant un Arbitre, le Roi d'Eſpagne étoit en droit d'en nommer un. Qu'il pouvoit m'aſſûrer de la part des Députés d'Amſterdam que cette affaire ne ſeroit pas traitée par les Députés aux

affaires ſecrettes. Que les Régens d'Amſterdam, s'étoient joints inſéparablement aux Provinces de Friſe & de Groningue. Que pluſieurs Villes de Hollande s'y étoient unies; qu'on n'avoit eu cette complaiſance pour le Prince d'Orange que pour ne le pas deshonorer; mais que ce Prince voyoit bien dans quelle extrémité il avoit été réduit, & qu'il ne s'oppoſeroit pas aux juſtes deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam. Qu'ils ne pouvoient s'expliquer plus préciſement avec moi; mais qu'ils me prioient de croire que Sa Majeſté auroit contentement; & que s'ils avoient fait tous les efforts qu'ils venoient de faire pour éviter la guerre, ils ne ſe remettroient pas au haſard d'y tomber pour quelque choſe de plus que Sa Majeſté ſouhaiteroit. Je lui repartis que je ne doutois pas de la bonne intention de Meſſieurs d'Amſterdam; mais que je ne croyois point du tout qu'ils la puſſent effectuer; que le Prince d'Orange ne cherchoit qu'à gagner du tems par de vaines pro-

poſitions comme celles-ci ; que j'en avois été averti de bonne part, & que j'avois eu l'honneur de le mander il y avoit trois mois à Sa Majeſté.

Je fis enſuite connoître à cet homme l'illuſion de ce projet, le tort que s'alloient faire Meſſieurs d'Amſterdam, de relever par ce moyen le crédit du Prince d'Orange à ſon plus haut point, après avoir commencé à lui faire ſentir qu'il ne pourroit rien entreprendre à l'avenir malgré eux. Enfin que ſous prétexte de ſauver l'honneur du Prince d'Orange, ils alloient perdre le leur, & tout le fruit de leur conduite vigoureuſe, & ruiner pour toûjours l'eſpérance des honnêtes gens qui n'aſpiroient qu'à voir rétablir la liberté de la République.

Je priai cet homme là de repréſenter toutes ces choſes à Meſſieurs d'Amſterdam, & de leur bien faire conſidérer les raiſons que je lui alleguois, & de venir m'apporter leur réponſe. Je ne me repoſai pas la deſſus : j'envoyai à Amſterdam une perſonne de confiance, & je parlai en-

core à quelques-uns de leurs amis.

10 Decembre 1623. Ce même homme me vint retrouver deux jours après de la part des Députés d'Amſterdam, pour me dire qu'ils avoient écrit à leurs Supérieurs tout ce que je leur avois fait repréſenter ; qu'ils leur avoient encore fait ſavoir depuis par un exprès ce que j'y avois ajoûté : que leurs Supérieurs avoient goûté mes raiſons, & avoient réſolu de n'admettre aucune ſorte de projet ; qu'ainſi il leur avoit été enjoint de ſe tenir à leurs premiers ordres, & de refuſer abſolument la levée.

Cet homme ajoûta que le Conſeil de Ville d'Amſterdam, avoit ordonné en même tems à ſes Députés de me faire repréſenter qu'ils avoient abſolument beſoin que le Roi les aidât ; que ſans cela tout ce qu'ils avoient fait ſeroit inutile à Sa Majeſté, & préjudiciable pour eux. Qu'ils n'agiſſoient de la maniere qu'ils avoient fait en cette occaſion que par une entiere confiance en la parole que je leur avois donnée que Sa

Majeſté vouloit la paix ; que le Prince d'Orange les aſſuroit du contraire, & le faiſoit croire à beaucoup de Villes ; que ſi après le terme expiré Sa Majeſté faiſoit attaquer une Place, le Prince d'Orange en tireroit avantage contr'eux, & qu'ils n'auroient plus alors de raiſons à oppoſer à celles de ce Prince pour empêcher la levée ; qu'ils ſeroient contraints d'y donner les mains, & que les Etats-Généraux ſe trouveroient entraînés malgré eux dans la guerre.

Que Sa Majeſté s'étant miſe à force ouverte en poſſeſſion d'un des équivalens qu'elle demandoit, on ne pourroit plus dire que c'étoit la conduite vigoureuſe que le Prince d'Orange faiſoit tenir aux Etats-Généraux qui empêchoit Sa Majeſté d'agir, qu'on reconnoîtroit au contraire que ce n'étoit que par un pur déſir d'avoir la paix, & pour ſoutenir Meſſieurs d'Amſterdam qui avoient refuſé au Prince d'Orange, tout ce qu'ils avoient cru capable d'allumer la guerre.

Qu'il n'y avoit point eu juſqu'alors d'occaſion ſi propre que celle qui s'offroit pour relever le bon parti, ſi Sa Majeſté vouloit bien leur en fournir les moyens; qu'ils le lui demandoient très-humblement & très-inſtamment, avec d'autant plus de confiance, qu'ils ne tendoient qu'à l'avantage de Sa Majeſté, & qu'ils n'avoient pas lieu de croire qu'un nouveau délai pût apporter beaucoup de préjudice à ſes intérêts en l'état où étoient les affaires.

Que c'étoit par cette raiſon qu'ils la ſupplioient d'avoir la bonté de m'ordonner de délivrer une déclaration en telle forme qu'elle jugeroit à propos, en conſidération des démarches qu'elle ſavoit qui ſe faiſoient à la Haye pour l'affermiſſement de la paix, pour faire connoître qu'elle vouloit bien leur donner moyen d'y travailler encore; & qu'elle leur accordât pour cet effet un autre délai, ſans eſperance, pour quelque raiſon que ce fût, de le proroger. Ils ſe promettoient de faire enſorte dans ce délai

lai de porter les Eſpagnols à accepter l'un des équivalens ; que s'ils ne le pouvoient faire, ils prétendoient que Sa Majeſté auroit fait voir par-là qu'il n'avoit pas tenu à elle qu'on n'eût la Paix ; que ce n'avoit été que l'opiniâtreté des Eſpagnols qui en étoit cauſe ; & que Meſſieurs d'Amſterdam ne ſeroient plus reſponſables envers les autres Membres de l'État de ce qui en arriveroit, & ne ſeroient pas forcés non plus de conſentir à la levée.

Je répondis à Meſſieurs d'Amſterdam tout ce que le Roi m'avoit ordonné de leur dire, & j'y ajoûtai ce que je crus de meilleur pour les convaincre : mais je mandai en même-tems au Roi que je n'avois pas perſuadé cet homme, & encore moins Meſſieurs d'Amſterdam ; qu'ils ſe croyoient perdus ; & que je croyois moi-même qu'ils ſeroient en effet fort en déſordre, ſi Sa Majeſté faiſoit entreprendre quelque choſe dans les Pays-bas Eſpagnols.

Je me haſardai même à écrire au

Roi que j'aurois prévariqué à mon devoir ſi je ne me donnois l'honneur de lui repréſenter, qu'il étoit certain que ſi Sa Majeſté vouloit conquérir les Pays-Bas Eſpagnols, comme on étoit aſſûré en Hollande qu'elle étoit en pouvoir de le faire, il n'y avoit pas lieu d'avoir égard aux inſtances de Meſſieurs d'Amſterdam; mais que ſi Sa Majeſté ne vouloit que forcer les Eſpagnols à la paix, j'oſois dire que dans la ſituation des affaires de Hollande, un ſiége ne les y obligeroit pas, & les Régens d'Amſterdam qui croiroient qu'on les auroit trompés, ſe trouveroient engagés malgré eux dans la défenſe des Eſpagnols.

Que le Roi ſavoit que je n'avois ceſſé de mander durant quatre ans, que le Prince d'Orange tiroit avantage de la moderation de Sa Majeſté; que ſi j'écrivois le contraire, c'étoit parce que les conjonctures préſentes le demandoient de la ſorte. Que le Prince d'Orange aſſûroit les Etats que le Roi avoit réſolu de faire la guerre, &

Meſſieurs d'Amſterdam ſoûtenoient que Sa Majeſté ne la vouloit pas ; qu'il s'agiſſoit de fortifier leur parti contre celui du Prince d'Orange, de ſe conſerver l'affection des Peuples de Hollande ; & de s'acquérir leur confiance, que ce Prince ne détruiroit pas ſi aiſément. Que mon devoir m'obligeoit de repréſenter à Sa Majeſté, que ſi on ne donnoit quelque ſatisfaction à Meſſieurs d'Amſterdam, je ne voyois plus de moyen de les retenir ; qu'ils entreroient, & tous les bien intentionnés avec eux dans une défiance très-nuiſible aux deſſeins que Sa Majeſté pourroit avoir dans la ſuite, & que le Prince d'Orange ſeroit plus le maître en Hollande que jamais.

Cependant la réponſe de la Ville d'Amſterdam fut portée à l'aſſemblée de Hollande ; elle chagrina & embarraſſa fort M. le Prince d'Orange, qui n'oſa le jour ſuivant parler de la levée ; ſachant qu'il y avoit des Villes qui avoient défendu à leurs Députés d'y conſentir tant que Meſ- 10 Decembre 1683.

ſieurs d'Amſterdam s'y oppoſeroient.

10 Decembre 1683. Ce Prince au déſeſpoir de voir que pluſieurs Villes avoient déſavoüé leurs Députés ſur le conſentement qu'ils avoient donné à la levée de ſeize mille hommes, en fit venir les Bourguemeſtres dans ſa chambre, l'un après l'autre. Il menaça les uns de les perdre, & de ruiner leur famille, il flata les autres; & malgré tout cela il ne put les faire changer de ſentiment. Ce qui le fâchoit le plus, c'eſt que lorſqu'il les avoit obligés de conſentir à la levée malgré l'oppoſition de Meſſieurs d'Amſterdam; il n'avoit pas douté qu'ils ne fuſſent approuvés par leurs Supérieurs, comme en effet il y a peu d'exemples d'un pareil déſaveu; de ſorte que les bien intentionnés qui étoient découragés auparavant par le peu d'eſpoir qu'ils avoient de voir rétablir leur ancienne liberté, commencerent à reprendre cœur, dans l'eſpérance qu'ils avoient que ſi Meſſieurs d'Amſterdam demeuroient fermes dans leurs ſentimens, on

pourroit abaiſſer l'autorité du Prince d'Orange, & rétablir le parti Républicain. En effet Meſſieurs d'Amſterdam prirent alors réſolution de faire conclurre le plutôt qu'ils pourroient l'accommodement entre le Roi & l'Eſpagne, pour tâcher enſuite de rentrer dans leurs anciennes alliances avec Sa Majeſté; étant perſuadés que ſans cela leur République étoit perdue, & au dedans, & au dehors.

Je fus même informé qu'ils avoient deſſein après l'accommodement fait, d'attaquer le Prince d'Orange ſur l'étendue qu'il avoit donnée au pouvoir de ſa charge; & de faire abolir les Députés aux affaires ſecrettes, par le moyen deſquels il ôtoit la connoiſſance des affaires les plus importantes aux Etats-Généraux; & qu'ils avoient beaucoup d'autres deſſeins ſemblables, qu'il ne leur ſeroit pas difficile de mettre à exécution, s'ils demeuroient toûjours dans les mêmes ſentimens où ils étoient, dequoi je n'oſois répon-

dre à Sa Majeſté. En effet il y auroit eu de l'imprudence à le faire.

Il n'en étoit pas de même du deſſein qu'ils avoient pris de faire terminer à l'amiable les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne. Je mandai à Sa Majeſté que j'étois très-aſſûré qu'ils ne s'en relâcheroient pas, & que c'étoit ſur ce fondement que je le ſuppliois encore de leur part de leur accorder le ſeul moyen qui pouvoit les maintenir & les fortifier contre M. le Prince d'Orange. J'y ajoutai une conſidération de mon chef, qui étoit qu'on alloit commencer l'aſſemblée de Hollande, dans laquelle on devoit travailler à regler l'état de guerre; que c'étoit une choſe qui devoit être décidée dans la fin de l'année; & que les déclarations que le Roi m'ordonneroit de faire dans ce tems là, ſeroient d'un grand poids pour faire augmenter l'état de guerre, ou le laiſſer ſur le pié où il étoit.

J'ajoutai à cela, que ſi le Roi trouvoit qu'il ne fût point contre ſes

intérêts de ſatisfaire en quelque choſe Meſſieurs d'Amſterdam, & les bien intentionnés de pluſieurs Villes de Hollande, & les Provinces qui s'étoient jointes à eux, en m'ordonnant de délivrer aux Etats un Mémoire conformément à ce qu'ils demandoient ; il étoit d'une grande utilité que Meſſieurs d'Amſterdam puſſent être perſuadés que ce n'étoit qu'à leur ſeule conſidération que Sa Majeſté l'avoit accordé, & parce qu'elle eſperoit que leur bonne conduite étant ſoûtenue, ils porteroient les Eſpagnols à la paix.

Pour cet effet, je ſuppliai le Roi, de me donner un jour ou deux d'avance pour pouvoir informer ſecretement Meſſieurs d'Amſterdam de la ſubſtance du Mémoire que je devrois donner aux Etats-Généraux ; ſachant que cela feroit tout un autre effet auprès d'eux, que s'ils ne l'apprenoient que par la délivrance de ce Mémoire. Que je pourrois même faire ſemblant de le concerter avec eux ; pourvû qu'ils n'appriſſent pas

d'ailleurs ce que le Roi auroit bien voulu faire en leur faveur.

Et ce que je croyois de plus avantageux pour le ſervice de Sa Majeſté, dans cette conférence particuliere, que je voulois avoir avec les Députés d'Amſterdam, avant que de rien déclarer aux Etats-Généraux; étoit que je leur pourrois faire des déclarations plus préciſes que je n'en oſerois mettre dans un Mémoire donné au Public, ſur la réſolution conſtante où ſeroit Sa Majeſté, de ne plus donner aucun délai. Que je leur ferois entendre que comme c'étoit à leur ſeule conſidération, que Sa Majeſté l'avoit accordé, elle trouveroit fort étrange qu'ils entraſſent dans aucune des vûes du Prince d'Orange, ſi après avoir laiſſé écouler ce délai inutilement, il vouloit exiger quelque choſe d'eux en faveur des Eſpagnols. Qu'ils devoient être abſolument perſuadés que Sa Majeſté vouloit la paix; puiſqu'elle vouloit bien perdre un tems ſi précieux, de continuer avantageuſement la guer-

re que les Eſpagnols avoient commencée ; & que tout ce que Sa Majeſté feroit entreprendre à ſes troupes après cela, ne devoit pas être imputé à aucun déſir de faire des conquêtes ſur l'Eſpagne, mais à la néceſſité qu'il y auroit de preſſer par la voie des armes cette Couronne à faire la paix, puiſque tous les moyens doux & amiables qu'on avoit employés, n'auroient été d'aucun effet.

Les Etats de Hollande s'étant aſſemblés, le Prince d'Orange les tint depuis onze heures du matin juſqu'à huit heures du ſoir, ſans y pouvoir faire conclurre la levée, quelques efforts que le Penſionnaire Fagel & lui, fiſſent pendant neuf heures pour en venir about. Les Députés d'Amſterdam tinrent toûjours ferme: Ceux de Delft & de Schiedam, les ſeconderent, en faiſant connoître au Penſionnaire Fagel, qu'ils avoient défenſe de conſentir à la levée, à moins qu'elle ne fût reſolue par un conſentement unanime de toute la Province.

Les Députés d'Amſterdam ſommerent alors le Penſionnaire Fagel de recueillir les voix, & de former une concluſion ſur cette affaire qui traînoit depuis ſi long-tems : mais le Penſionnaire Fagel qui voyoit bien que la concluſion alloit à refuſer la levée, & qu'ainſi ce ſeroit une affaire échoüée ſans retour, ceſſa de demander l'avis des Villes qui n'avoient pas encore opiné, & ſépara l'Aſſemblée.

La Direction qu'a le Penſionnaire de Hollande dans toutes les affaires, lui donne un grand avantage. On a attribué un pouvoir auſſi étendu à ſa charge pour le mettre plus en état de s'oppoſer aux entrepriſes des Princes d'Orange, & pour maintenir la liberté publique ; ce que les prédeceſſeurs de Fagel ont toûjours fait avec beaucoup de fermeté, dont quelques-uns ſe ſont mal trouvés, témoin Barnewelt & de Witt : mais le Penſionnaire Fagel abuſant du crédit de ſa Charge, ne s'en eſt ſervi que pour opprimer la liberté des Hollandois,

& relever l'autorité du Prince d'Orange. Ainſi j'eus le malheur de trouver toûjours contre moi le pouvoir du Gouverneur, & le ſavoir-faire du Penſionnaire de Hollande joints enſemble; en ſorte qu'il n'étoit preſque pas poſſible de réuſſir dans aucune affaire; car lorſqu'elle alloit de la maniere qu'ils le ſouhaitoient, elle étoit auſſi-tôt conclue; & quand elle tournoit autrement, on la remettoit à un autre jour, juſqu'à ce qu'on eût fait changer d'avis aux Villes qui n'étoient pas du ſentiment du Prince d'Orange.

Ce Prince ſe voyant preſque hors d'eſpérance de faire reſoudre la levée de ſeize mille hommes, s'aviſa d'un nouveau moyen pour en venir à bout. Il concerta avec l'Envoyé d'Eſpagne, que celui-ci notifieroit aux Etats-Généraux l'ordre que le Roi ſon Maître avoit donné de traiter les Sujets de Sa Majeſté en ennemis: mais cela produiſit un effet tout contraire. Il avoit voulu s'en ſervir pour faire voir que la guerre étant déclarée, il ne falloit

16 Decembre 1683.

plus ſonger qu'aux moyens de ſecourir les Eſpagnols: Mais les Députés des Villes de Hollande raiſonnerent autrement, & témoignerent tous que c'étoit un coup de déſeſpoir de l'Eſpagne, qui vouloit engager toute l'Europe dans ſa querelle; & que pour eux ils n'y vouloient pas entrer.

17 Decembre 1683. Le Penſionnaire Fagel s'apperçut dès ce jour-là qu'il avoit fait une fauſſe démarche: auſſi lorſque Meſſieurs d'Amſterdam demanderent qu'on mît ce Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne, & la déclaration que le Marquis de Grana avoit faite dans les Pays-bas, entre les mains de Commiſſaires, pour être examinés; il le refuſa, connoiſſant bien qu'ils en vouloient prendre avantage, & que la diſcuſſion de ces écrits ne pouvoit être que préjudiciable aux deſſeins du Prince d'Orange. Ainſi on ſe contenta d'ordonner aux Députés des Villes d'en communiquer à leurs Supérieurs.

Meſſieurs d'Amſterdam me preſſoient toûjours d'obtenir du Roi la

permiſſion de préſenter le Mémoire qu'ils demandoient depuis ſi long-tems, & d'accorder un nouveau délai, & ſur-tout de ſupplier Sa Majeſté de n'attaquer aucune Place en Flandre, ni en Brabant. Que ſi la folie des Eſpagnols obligeoit Sa Majeſté à faire quelque entrepriſe dans les Pays-bas, ils alloient être réduits à de grandes extrémités, & ſeroient entraînés, malgré leur intérêt particulier, & malgré leur inclination, à ſoûtenir les Eſpagnols, pour empêcher que les Pays-bas ne tombaſſent entre les mains de Sa Majeſté; mais que ſi elle vouloit attaquer les Eſpagnols en Catalogne ou en Italie, & qu'elle ſe contentât d'établir de fortes contributions en Flandre, de ravager tout le plat pays, & de faire attaquer les troupes Eſpagnoles dès qu'elles ſortiroient des Garniſons, ils étoient aſſûrés que les Eſpagnols iroient à genoux demander la paix à Sa Majeſté. Je leur témoignai qu'ils devoient aſſez voir par toutes les démarches du Roi combien Sa Majeſté

16 Decembre 1683.

ſouhaitoit de faire plaiſir à Meſſieurs d'Amſterdam ; mais qu'ils ne s'aidoient pas aſſez eux-mêmes, & que je n'avois pas vû qu'ils ſongeaſſent à faire autre choſe pour parvenir à la paix, que de refuſer la levée. Sur quoi ils me confierent la réſolution dans laquelle ils étoient de déclarer lorſqu'il faudroit dreſſer l'état de guerre pour l'année ſuivante, (ce qui ſe devoit faire dans huit jours) qu'ils ne comptoient plus à leur ſervice les troupes qu'on avoit délivrées aux Eſpagnols ; & que l'Etat étant fort chargé de pluſieurs dépenſes extraordinaires qu'il ne pouvoit porter, la Ville d'Amſterdam ne vouloit plus payer les Regimens qui étoient au ſervice d'Eſpagne. On ne pouvoit rien faire de plus ſenſible au Prince d'Orange: mais Van-Buning ſe mit encore au-devant de ce coup pour favoriſer ce Prince ; & cette réſolution ne fut pas exécutée, comme on le verra dans la ſuite.

16 Decembre 1683. Je mandai au Roi dans cette même Lettre que je ne ſavois quels moyens

il vouloit employer pour mettre les Eſpagnols à la raiſon ; mais que s'il avoit réſolu d'attaquer une Place des Pays-bas, & qu'il voulût bien choiſir Luxembourg, je pouvois l'aſſûrer que ce ſeroit de toutes les Places celle qui donneroit le moins d'ombrage aux Hollandois ; que je ne pouvois répondre, & qui que ce ſoit ne pouvoit ſavoir, pas même le Prince d'Orange, ce que les Etats Généraux feroient en ce cas ; mais ce qui étoit certain, étoit que le Siége de toute autre Place en Flandre, quelque peu importante qu'elle fût, animeroit beaucoup plus les Etats-Généraux à prendre les armes pour les Eſpagnols, que ne feroit la priſe de Luxembourg ; ſur-tout ſi en même-tems qu'on iroit aſſiéger cette Place, on leur faiſoit une déclaration, qui les aſſûrat qu'après qu'elle ſeroit priſe, Sa Majeſté conſentiroit à un accommodement avec les Eſpagnols, ſans pouſſer la guerre plus loin.

Les Députés des Villes étant revenus à la Haye, ceux de Delft & de 17 Decembre 1683.

Schiedam rapporterent encore les mêmes inſtructions de ne point conſentir à la levée, à moins que toutes les Villes de Hollande n'y donnaſſent les mains. Le Penſionnaire Fagel les ſomma de declarer s'ils n'avoient point d'autres ordres; & ſur ce qu'ils dirent qu'ils n'en avoient pas, il ſépara l'Aſſemblée pour huit jours; eſperant de pouvoir pendant ce tems-là reduire ces deux Villes à entrer dans ſes ſentimens.

Mais ce même matin là, avant que d'être ſéparés, les Députés d'Amſterdam, à qui on avoit refuſé dans l'Aſſemblée précédente de mettre entre les mains de Commiſſaires le Mémoire de l'Envoyé d'Eſpagne, & la déclaration du Marquis de Grana, pour être examinés, repréſenterent aux Etats de Hollande que les Eſpagnols avoient pris une réſolution fort précipitée, & prierent l'Aſſemblée de ſonger aux moyens qu'on pourroit prendre de les porter malgré cette déclaration à un accommodement; & en cas qu'on ne pût les y réduire, de

20 Decembre 1683.

voir

voir ce que les Etats-Généraux auroient à faire. Le Penſionnaire Fagel s'excuſa d'enregiſtrer cette propoſition ſur ce que l'Aſſemblée n'étoit pas complette, le Prince d'Orange, qui avoit prévû cette demande, ayant fait abſenter le Corps des Nobles. Mais Meſſieurs d'Amſterdam, pour remédier à cet inconvénient, donnerent leur propoſition par écrit.

Le Penſionnaire Fagel témoigna là-deſſus que le Prince d'Orange voyoit aſſez la cabale qui ſe formoit dans la Province de Hollande; qu'on y prenoit le même train qu'on avoit pris en 1672; qu'il ne pouvoit arriver autre choſe de cette conduite que la ruine du Pays; que le Prince d'Orange proteſtoit hautement qu'il n'en ſeroit pas reſponſable, & même qu'il ne ſe trouveroit plus à l'Aſſemblée de Hollande ſi les choſes continuoient de la ſorte.

Meſſieurs d'Amſterdam ne parurent point du tout étonnés de ces reproches; ce qui obligea le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel à chan-

ger de ſtile ; ce qu'ils faiſoient aſſez ordinairement à l'égard de ceux qu'ils ne pouvoient opprimer ; car dès que les moyens violens leur avoient manqué, ils ſavoient en mettre incontinent de plus doux en uſage, & paſſoient bien vîte des menaces aux prieres. Le Prince d'Orange envoya donc chercher, trois jours après ce démêlé avec Meſſieurs d'Amſterdam, deux des plus honnêtes gens de la République, bien intentionnés, & qui étoient généralement connus pour bons Républiquains. Il leur témoigna qu'il avoit propoſé une levée de ſeize mille hommes, croyant que c'étoit le meilleur moyen pour avoir un accommodement avantageux pour leurs Alliés ; qu'il s'y étoit engagé inſenſiblement, & que la réſiſtance d'Amſterdam l'y avoit encore plus opiniâtré : que cependant il en étoit venu ſi avant, que ſa réputation ſeroit entierement perdue s'il n'y réuſſiſſoit pas ; qu'il les prioit d'exhorter Meſſieurs d'Amſterdam à ne pas dèshonorer une perſonne à

23 Decembre 1683

qui ils avoient confié le gouvernement de leur Etat & la conduite de leurs Armées : que ce lui ſeroit un affront trop ſanglant pour croire qu'ils vouluſſent pouſſer les choſes à l'extrêmité : qu'enfin il ne demandoit plus qu'on fît la levée ; mais qu'on ſauvât ſon honneur, & qu'il en auroit une éternelle reconnoiſſance pour Meſſieurs d'Amſterdam. Que toute la grace qu'il ſouhaitoit d'eux étoit qu'ils vouluſſent bien conſentir à la nouvelle levée ; qu'il donnoit ſa parole de Prince, (de laquelle il vouloit bien qu'eux deux fuſſent dépoſitaires) qu'après le conſentement donné, les choſes en demeureroient là ; qu'on ne leveroit pas un ſeul homme, & qu'on ne travailleroit qu'à l'accommodement entre le Roi & l'Eſpagne.

Je fus informé de cette nouvelle démarche du Prince d'Orange. J'envoyai auſſi-tôt un des bien intentionnés à Amſterdam pour en prévenir les ſuites ; car elle me fit peur, la trouvant plus à craindre que pas une

autre qu'il eût faite : néanmoins elle ne réüſſit pas mieux ; Meſſieurs d'Amſterdam répondirent pertinemment à tout ce qui leur avoit été repréſenté, & conclurent qu'ils ne pouvoient conſentir à une choſe, qui de la maniere qu'elle leur étoit propoſée, n'étoit bonne à rien, & ne pouvoit ſervir qu'à tromper & à trahir leurs Alliés.

Meſſieurs d'Amſterdam firent plus ; car le Prince d'Orange ayant ſéparé, comme je viens de dire, l'Aſſemblée de Hollande pour quatre ou cinq jours, afin de pouvoir gagner pendant ce tems-là les deux Villes de Delft & de Schidam, ils profiterent de ce délai, & s'en ſervirent pour attirer deux Villes de Nort-Hollande dans leur ſentiment ; & celles de Delft & de Schidam ne ſe rendirent pas au Prince d'Orange : ainſi le parti de Meſſieurs d'Amſterdam commença à ſe fortifier.

Mais en même-tems ils convinrent de ne point faire la déclaration qu'ils avoient projettée de ne plus payer

leurs troupes qui étoient paſſées au ſervice d'Eſpagne, ſoit que Vanbuning les eût induits à changer d'avis, ſoit qu'ils trouvaſſent de trop grands inconvéniens dans l'exécution de ce deſſein. Ils reſolurent ſeulement de travailler à obliger les Eſpagnols de rétracter leur Déclaration de guerre; & en cas qu'ils refuſaſſent de le faire, de retirer leurs troupes des Pays-bas.

Le Prince d'Orange qui faiſoit délibérer en même-tems dans les autres Provinces ſur la levée des ſeize mille hommes, ſût que la Province de Gueldres y avoit conſenti. Cela n'eſt pas ſurprenant puiſqu'il en eſt le maître, & qu'il a uſurpé le droit, depuis l'année 1673, de nommer tous ceux qui entrent aux Etats de cette Province.: mais la clauſe qu'ils y ajoûterent fit aſſez connoître les ſuites que les créatures même du Prince d'Orange prévoyoient de cette levée, car ils ſtipulerent qu'on leur envoyeroit des troupes, & toutes les munitions néceſſaires pour ſe 20 Decembre 1683.

défendre ; & ils ajoûterent que comme leurs Places étoient en mauvais état, & qu'elles ſeroient bientôt priſes, ils demandoient que les autres Provinces s'engageaſſent de recevoir dans l'union, & point comme des Villes ſujetes, (ainſi qu'on avoit voulu faire à l'égard d'Utrecht en 1673.) les Villes de leur Province que le Roi auroit priſes, & qu'il reſtitueroit à l'Etat.

21 Decembre 1683. La Province de Zelande ne ſe rendit pas ſi aiſément au Prince d'Orange ; il y avoit envoyé Mr. d'Odyck : & comme de ſept voix dont eſt compoſée l'Aſſemblée de cette Province, il en a trois, ſavoir celle de la Nobleſſe, car il eſt le ſeul Noble en Zelande, celle de Fleſſingue, & celle de Terveer, comme Seigneur de ces deux Villes, on n'eût pas été fort ſurpris ſi la Zelande eût fait aveuglément ce que le Prince d'Orange ſouhaitoit : cependant Mr. d'Odyck y rencontra les mêmes difficultés que le Prince d'Orange avoit trouvé en Hollande. Les Villes de Middelbourg

& de Goës refuſerent abſolument la levée, & Zyrickzée n'y voulut point conſentir, à moins qu'elle ne fût réſolue par une unanimité de voix.

Le Roi me fit réponſe le 10 de Décembre 1683 ſur les propoſitions que je lui avois faites de la part de Mrs. d'Amſterdam, & me manda qu'il n'avoit rien à me preſcrire que ce que je leur avois répondu de moi-même ſur leurs deux demandes, que l'on accordât un délai juſqu'au premier de Mars, & que l'on conſentît à la médiation des Etats-Généraux, conjointement avec le Roi d'Angleterre : que j'avois pareillement très-bien fait de leur demander à quoi ils vouloient s'engager en cas que les Eſpagnols laiſſaſſent écouler le tems inutilement. Sa Majeſté m'ordonna auſſi de leur faire ſavoir qu'il ne leur étoit pas impoſſible de conſerver les Pays-bas en l'état où ils étoient, & d'y rétablir pour toûjours une parfaite tranquillité. Que pourvû que Sa Majeſté fût bien aſſûrée que les Provinces-Unies n'aſſiſteroient plus à l'avenir les Eſ-

La Lettre du Roi du 10 Decembre 1683.

pagnols ; ou qu'aumoins les troupes qu'elles avoient dans les Pays-bas, ne pourroient être employées qu'à la garde des Places du Roi Catholique, & non à porter aucun dommage aux Pays & Sujets qui appartenoient à Sa Majeſté, le Roi pourroit bien auſſi retirer ſes troupes deſdits Pays, & ſe contenter de la poſſeſſion dans laquelle il étoit, & ſe ſervir en d'autres endroits des moyens que Dieu lui avoit mis en main pour forcer les Eſpagnols à ceder à Sa Majeſté un des équivalens qu'elle avoit propoſés, & le juſte dédommagement des dépenſes qu'un plus long délai lui pourroit cauſer.

Que le Roi vouloit bien auſſi, pour leur ôter l'inquiétude qu'ils avoient des entrepriſes que ſes troupes pourroient faire, pendant qu'ils examineroient avec moi les moyens de pouvoir faire la paix, que je les aſsûraſſe qu'il n'attaqueroit, ni ne feroit ſurprendre aucune des Places appartenantes à l'Eſpagne avant le 20 de Janvier, qui étoit un tems ſuffiſant

pour faire ſavoir à Sa Majeſté ce que j'aurois conclu avec eux.

Le Roi me manda deux jours après, que je devois ajoûter à ce qu'il m'avoit déja ordonné, de faire dire par cette perſonne interpoſée à Meſſieurs d'Amſterdam, que pourvû que la levée que le Prince d'Orange pourſuivoit, ne ſe fît point, & que les troupes qu'il avoit envoyées au Marquis de Grana, ne fuſſent effectivement employées, ainſi que Sa Majeſté l'avoit déja expliqué, qu'à la ſeule défenſe des Places qui appartenoient à la Couronne d'Eſpagne, Sa Majeſté s'obligeroit de n'en attaquer aucune en Flandres, & qu'elle ſe contenteroit de preſſer les Eſpagnols par le logement de ſes troupes dans leur pays, & par l'exaction des contributions, à conſentir à l'un des équivalens que Sa Majeſté avoit propoſé : enſorte que cette affaire n'apporteroit aucun autre changement à la barriere, que celui de la priſe de Courtray & de Dixmude, dont Sa Majeſté conſerveroit la poſſeſſion

auſſi-bien que de leurs dépendances.

La Lettre du Roi du 22 Decembre 1683.

Le Roi me manda encore quatre jours après, que comme je lui avois écrit que la Ville d'Amſterdam ſouhaitoit que le Public fût informé du délai qu'il voudroit bien accorder, il me permettoit, pour marquer à cette Ville le gré qu'il lui ſavoit de ſa bonne conduite, de l'engager même par écrit à ne faire aucun ſiége avant la fin du mois de Janvier; mais que je préparaſſe Meſſieurs d'Amſterdam à ne ſe point étonner de voir entrer dans les Etats du Roi d'Eſpagne, M. le Maréchal d'Humieres d'un côté, M. de Montal de l'autre, & M. de Crequy, qui devoit bombarder Luxembourg.

Je me trouvai chargé d'une fâcheuſe commiſſion, & je ne doutai pas que Meſſieurs d'Amſterdam ne fuſſent très-chagrins d'apprendre, que le Roi, après avoir fait ſéjourner ſes troupes ſi long-tems dans les Etats du Roi d'Eſpagne, après s'être emparé de vive force de Courtray & de Dixmude; fit encore

bombarber Luxembourg, dans le tems qu'ils refuſoient ſi opiniatrément au Prince d'Orange, de faire de nouvelles levées, & qu'ils aſſûroient que le Roi ne vouloit pas la guerre; c'eſt ce qui me fit croire qu'il falloit que je parlaſſe moi-même aux Députés d'Amſterdam, pour leur adoucir cette mauvaiſe nouvelle autant qu'il me ſeroit poſſible, & auſſi parce que j'étois perſuadé que la confiance s'établiroit tout autrement entre nous; que les choſes qui ſe diroient de part & d'autre, en auroient plus de poids, & que Sa Majeſté feroit bien plus de fond ſur les aſſûrances que Meſſieurs d'Amſterdam me donneroient eux mêmes, que ſur ce qu'ils me feroient ſavoir par une perſonne interpoſée. J'y trouvai des difficultés que je crus preſque inſurmontables, ces Meſſieurs m'ayant fait repréſenter, combien le Prince d'Orange leur avoit fait de reproches, d'avoir une ſecrette correſpondance avec moi, que s'ils me voyoient après cela, ils n'auroient

plus de raiſon pour s'en défendre ; & ſe rendroient ſuſpects, & mille autres choſes qu'ils me firent dire; mais comme je ſavois qu'ils conſultoient ordinairement un homme en qui ils avoient une grande confiance ; je lui parlai, & il fut ſi convaincu de la néceſſité qu'il y avoit, que Meſſieurs d'Amſterdam entraſſent avec moi dans une plus étroite confidence, qu'il les en perſuada ; de ſorte que le Penſionnaire de cette Ville, vint chez moi avec un autre Député qui étoit du ſecret, après avoir pris pour prétexte de cette entrevûe une affaire qui concernoit les Vaiſſeaux, qui vont tous les quinze jours d'Amſterdam à S. Vallery.

25 Decembre 1683. Et comme je venois de recevoir une autre lettre du Roi, qui me mandoit que nonobſtant la déclaration de guerre des Eſpagnols, il vouloit bien encore s'en tenir aux mêmes offres qu'il m'avoit preſcrit de faire aux Etats-Généraux ; je me trouvai bien plus en état de faire valoir aux Députés d'Amſterdam, les

bontés que Sa Majeſté leur marquoit en cette occaſion, & de leur perſuader que ce n'étoit que ſur les fortes inſtances de leur Ville, que Sa Majeſté vouloit bien prendre les meſures qu'ils ſouhaitoient qu'on prît, quoiqu'elles puſſent porter préjudice aux intérêts de ſa Majeſté.

Je leur témoignai donc que le Roi m'avoit ordonné de les aſſûrer qu'il ne vouloit pas la guerre : je leur en alléguai les raiſons, que Sa Majeſté m'avoit mandées, & j'ajoûtai qu'il n'y en avoit point qui le prouvât plus, que de voir qu'il ne la faiſoit pas, le pouvant avec tant d'avantage. Que Sa Majeſté avoit appris avec plaiſir, que Meſſieurs d'Amſterdam paroiſſoient par leur conduite aſſez perſuadés, que les Eſpagnols n'embraſſeroient les voies de la paix, que lorſqu'ils ſe verroient preſſés par les armes de Sa Majeſté, & qu'ils ne ſeroient pas ſoûtenus dans leur opiniâtreté par les Etats-Généraux.

Que Sa Majeſté ayant été informée de la fermeté avec laquelle

Meſſieurs d'Amſterdam avoient dans cette vûe retranché autant qu'il leur avoit été poſſible, les moyens dont le Prince d'Orange vouloit ſe ſervir pour engager la guerre, & ſachant d'ailleurs combien d'efforts ils avoient à ſurmonter de la part du Prince d'Orange, & du Penſionnaire Fagel, elle n'avoit pas héſité à les ſoûtenir dans leurs bons deſſeins, par toutes les voies qu'ils avoient eux-mêmes deſiré.

Qu'ils avoient fait demander trois choſes à Sa Majeſté, en trois différens tems, de ne point faire d'Actes d'hoſtilité, d'accorder un délai, & en cas que les Eſpagnols s'opiniâtraſſent à refuſer toute ſorte d'accommodement, de porter ſes armes en Italie, ou en Catalogne, & de ſe contenter de faire des exécutions dans le plat-pays de Flandres & de Brabant. Que ces trois demandes étoient également préjudiciables aux intérêts de ſa Majeſté. Que la ceſſation d'Actes d'hoſtilité, auſſi-bien qu'un nouveau délai rendroit les

Eſpagnols plus intraitables. Que la guerre ne s'en feroit pas moins, mais qu'elle ſe feroit plus tard, & que Sa Majeſté perdroit un tems, & des avantages conſidérables.

Qu'à l'égard du troiſieme point, ils devoient conſidérer que Sa Majeſté avoit toutes ſes troupes ſur les frontieres de Flandres, qu'il faudroit leur faire faire trois cents lieues, & traverſer toute la France pour aller en Catalogne.

Mais après leur avoir repréſenté ces difficultés, je leur demandai ce qu'ils devoient juger des ſentimens du Roi pour la paix, & de ſa bonne volonté pour Meſſieurs d'Amſterdam en particulier, ſi elle leur accordoit toutes leurs demandes, ou du moins ſi elle les mettoit en état qu'il ne tiendroit qu'à eux de les obtenir.

Je leur dis donc à l'égard du dernier point auquel ils s'attachoient le plus, qu'il n'étoit pas impoſſible de conſerver les Pays-Bas en l'état où ils étoient, & d'y rétablir pour toû-

jours une parfaite tranquillité. Que pourvû que le Roi fût bien aſſûré que les Provinces-Unies n'aſſiſteroient plus à l'avenir les Eſpagnols, ou qu'aumoins les troupes qu'elles avoient dans les Pays-Bas, ne pourroient être employées qu'à la garde des Places du Roi Catholique, & non à porter aucun dommage aux pays & aux ſujets, qui appartenoient à Sa Majeſté, elle pourroit bien auſſi s'obliger à retirer ſes troupes des Pays-Bas Eſpagnols, & à ſe contenter de la poſſeſſion dans laquelle elle étoit, & qu'elle ſe ſerviroit en d'autres endroits qui ne pourroient donner de jalouſie aux Etats-Généraux, des moyens que Dieu lui avoit mis en main, pour obliger les Eſpagnols à lui ceder un des équivalens qu'elle avoit propoſés, & le juſte dédommagement des dépenſes qu'un plus long délai lui pourroit cauſer.

A l'égard du délai, & de la ceſſation des Actes d'hoſtilité, que j'avois ordre de les aſſûrer en particulier, que le Roi ne feroit attaquer

ni ſurprendre aucune des Places appartenantes à l'Eſpagne, avant la fin du mois de Janvier, & que s'ils croyoient qu'il fût néceſſaire que cette aſſûrance d'un délai fût publique, pour pouvoir ſe ſervir auprès de leurs confreres de cette déclaration qui juſtifieroit ſi authentiquement leur conduite; Sa Majeſté vouloit bien, pour leur marquer ſon eſtime, & le fonds qu'elle faiſoit ſur leurs bons ſentimens, conſentir que je l'engageaſſe, ſoit de bouche, ſoit par écrit dans un Mémoire que je préſenterois aux Etats-Généraux, qu'elle ne feroit aucun ſiége avant la fin de Janvier ſelon le projet que j'avois reçû & que je leur communiquai: Ce Mémoire ne contenoit autre choſe en ſubſtance, ſinon, que Sa Majeſté vouloit bien s'engager encore juſqu'à la fin de Janvier prochain, à recevoir un des équivalens qu'elle avoit propoſé, & à ne faire aucun ſiége juſqu'à ce tems-là; on y avoit ſeulement mis quelques termes qui marquoient un peu trop que cela ſe

faiſoit en faveur de Meſſieurs d'Amſterdam.

J'ajoûtai enſuite comme une preuve de la derniere confiance que Sa Majeſté prenoit en eux, que M. le Maréchal d'Humieres, devoit en exécution des ordres de Sa Majeſté entrer inceſſamment d'un côté, & M. de Montal de l'autre dans les Pays-Bas Eſpagnols, pour faire des repréſailles des déſordres que les troupes Eſpagnoles avoient faits dans les pays appartenans à Sa Majeſté; & que ſon intention étoit auſſi de faire jetter dans le même-tems des bombes dans la Ville de Luxembourg, pour punir cette Ville de toutes les hoſtilités qu'elle avoit commiſes contre les troupes de Sa Majeſté, & contre ſes ſujets, & porter par cet exemple la terreur dans toutes les autres grandes Villes des Pays-Bas, des dommages qu'elles devoient appréhender du renouvellement de la guerre.

Ils ne purent s'empêcher de m'interrompre en cet endroit, & de me

dire que quoi qu'ils reconnuſſent que les intentions de Sa Majeſté, étoient très-ſinceres pour la paix, & qu'elle eût la bonté de vouloir appuyer Meſſieurs d'Amſterdam, néantmoins ce qu'elle alloit faire entreprendre par ſes troupes, alloit expoſer Meſſieurs d'Amſterdam aux reproches de toutes les autres Villes; qu'on n'auroit rien à leur objecter, ſi Sa Majeſté ne faiſoit qu'envoyer des troupes pour faire des exécutions; mais de faire marcher M. le Maréchal d'Humieres d'un côté, M. de Montal de l'autre, & d'ordonner à M. le Maréchal de Crequy de boulverſer une Place comme Luxembourg par des bombes, cela paroîtroit ſi terrible aux autres membres de l'Etat qu'on s'en prendroit auſſi-tôt à Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'on leur diroit que Sa Majeſté n'auroit jamais fait de ſemblables entrepriſes, ſi l'on avoit fait la levée. Qu'on ne douteroit pas même que Sa Majeſté n'eût de plus grands deſſeins que de jetter ſimplement des bombes; qu'ils pou-

voient bien me confier, que pour eux ils tiendroient ferme nonobſtant cela; mais qu'ils appréhendoient que les autres Villes qu'ils avoient attirées dans leur parti ne les abandonnaſſent. Ils ajoûterent une infinité d'autres raiſons auxquelles je repartis, que jamais Sa Majeſté ne pouvoit rien faire de plus à propos pour ſeconder les deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam, que de donner à ſes troupes les ordres qu'elle avoit donnés. Que ſans compter ce à quoi ſon honneur l'engageoit après la déclaration de guerre des Eſpagnols, qui obligeoit pour le moins Sa Majeſté, à leur faire ſentir le peril où ils s'étoient expoſés; il me ſembloit que lorſqu'on verroit plus de troupes de Sa Majeſté en campagne, qu'il n'en faut pour prendre trois des meilleures Places des Eſpagnols, ſans en attaquer aucune; rien ne prouveroit mieux que Sa Majeſté n'avoit d'autre deſſein, que de réduire les Eſpagnols à accepter la paix. Outre cela que plus Sa Majeſté envoyoit de

troupes, plus Meſſieurs d'Amſterdam auroient lieu de faire voir aux autres Villes, dans quel danger les Eſpagnols s'étoient jettés, & que les ſeize mille hommes que le Prince d'Orange vouloit qu'on levât ne les en garantiroient pas; qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre qu'à preſſer les Eſpagnols d'accepter les conditions que Sa Majeſté leur offroit, ou en cas de refus de les abandonner, & de demander à Sa Majeſté, qu'elle voulût bien ne pas attaquer de Places dans les Pays-Bas Eſpagnols.

Pour ce qui eſt du délai, je fus ſurpris de voir avec quelle ouverture de cœur ils m'en parlerent. Ils m'avoüerent qu'ils l'avoient demandé comme un moyen qu'ils croyoient néceſſaire pour maintenir dans leurs intérêts les autres Villes qui s'étoient déja déclarées pour eux; mais qu'ils demeuroient d'accord des raiſons que je leur avois alléguées pour ne le pas accorder; & que puiſque Sa Majeſté vouloit bien faire quelque choſe de

plus avantageux pour eux, ils étoient bien aiſes, avant que de me répondre là-deſſus, de conſulter leurs Supérieurs. Qu'ils avoüoient que les Eſpagnols en tireroient avantage ; & que ſi Sa Majeſté, au lieu d'un mois, en donnoit deux & même trois, on ſeroit bien moins avancé pour la paix le dernier jour que le premier. Que le Prince d'Orange & les Eſpagnols diroient à leur ordinaire qu'il n'y avoit qu'à demeurer ferme, & que Sa Majeſté ſe relâcheroit peu à peu. Je fus très-aiſe de voir que Meſſieurs d'Amſterdam me diſoient eux-mêmes une choſe que j'avois eu l'honneur de mander ſi ſouvent à Sa Majeſté.

Je leur témoignai que Sa Majeſté avoit eu beaucoup de peine à leur accorder ce délai ; qu'elle l'avoit fait contre ſes ſentimens & contre ſes propres intérêts, dans l'unique vûe de tirer Meſſieurs d'Amſterdam de l'embarras où ils avoient fait témoigner à Sa Majeſté qu'ils ſe trouvoient alors réduits. Sur quoi je pris occa-

ſion de leur repréſenter qu'un autre Prince moins affectionné pour eux, n'en uſeroit pas de la maniere que Sa Majeſté faiſoit : qu'il ſongeroit à profiter d'une ſi favorable conjoncture, pour ſe rendre Maître des Pays-bas, pendant que Meſſieurs d'Amſterdam ſe trouvoient formellement obligés d'empêcher la levée des troupes, s'ils ne vouloient devenir ſujets du Prince d'Orange. Que Sa Majeſté au lieu de cela dès qu'ils lui demandoient du ſecours leur tendoit la main, & vouloit bien ſacrifier pour leur ſalut, & pour le maintien de leur liberté, ſes propres intérêts. Que ce délai n'étoit donné que pour eux, que j'avois ordre de le leur dire en ſecret, & qu'il ne m'avoit été permis de le rendre public que pour ſatisfaire à leurs inſtances ; qu'ainſi je me reglerois en cela ſelon leur deſir.

Ils furent auſſi très-contens de ce que je leur dis, que comme le mémoire n'étoit que pour ſervir à leurs deſſeins, ils me marquaſſent dans

quels termes ils deſiroient qu'il fût conçû ; parce qu'en effet je trouvai dangereux que la bonté du Roi pour eux, parût autant qu'elle paroiſſoit dans quelques termes du mémoire qu'on m'avoit envoyé.

Enſuite nous entrâmes dans le détail de tout ce à quoi ils pouvoient s'engager.

Ils s'engagerent formellement de ne point conſentir à la levée, & d'y apporter de tels obſtacles, qu'elle ne ſe feroit pas, pourvû que Sa Majeſté n'attaquât point de Places dans les Pays-Bas Eſpagnols.

Ils s'engagerent d'empêcher que le Prince d'Orange n'envoyât pas un homme de plus aux Eſpagnols que ceux qui y étoient déja.

Ils m'aſſûrerent qu'ils alloient preſſer fortement l'aſſemblée de Hollande, de faire révoquer la déclaration de guerre faite par l'Eſpagne, non qu'ils eſpéraſſent de l'obtenir, mais pour avoir prétexte de demander qu'on rappellât les troupes, ſi l'Eſpagne refuſoit de le faire ; & comme

ils ne pouvoient répondre qu'ils obtiendroient le rappel des troupes de la Province de Hollande ; non plus que des Eſpagnols la révocation de la déclaration de guerre ; je leur demandai qu'ils refuſaſſent en ce cas de payer les troupes qui étoient paſſées au ſervice d'Eſpagne, ſuivant la penſée qu'ils avoient déja eue, & qu'ils m'avoient fait communiquer quelques jours auparavant ; comme ils n'avoient point d'ordre de leurs Supérieurs ſur cet article là, ils ne purent me rendre de réponſe poſitive.

Ils s'engagerent encore à ne conſentir à rien de tout ce qui pourroit fortifier les Eſpagnols dans leur opiniâtreté, ou qui pourroit donner lieu au Prince d'Orange de commencer la guerre.

Enfin ils me dirent, que tout ce à quoi ils pouvoient s'engager ſelon les conſtitutions de la République, ils le feroient, & que toutes les choſes auxquelles ils ne pourroient s'engager, parce qu'ils ne pouvoient répondre de les effectuer, ils ſe con-

tenteroient de les promettre, & qu'ils y travailleroient de tout leur pouvoir ; comme par exemple, ils ne pouvoient me donner parole de faire abandonner les Eſpagnols par les Etats-Généraux, en cas que Sa Majeſté portât ſes armes en Catalogne ou en Italie ; mais qu'ils eſperoient en venir à bout.

Sur quoi je mandai à Sa Majeſté, que la conſtitution de la République étoit telle, que les Députés d'une Ville ne pouvoient s'engager à faire accorder quelque choſe par les Etats-Généraux, parce qu'il falloit pour cela l'unanimité de voix, ou la pluralité, dont ils ne pouvoient répondre, principalement ayant le Prince d'Orange en tête; mais qu'ils pouvoient s'engager à tout ce qui eſt négatif, parce que leur refus empêchoit qu'on ne prît de réſolution.

24 Decembre 1683. Je donnai avis au Roi que M. Citters avoit écrit il y avoit déja quelque tems aux Etats-Généraux, que le Roi d'Angleterre le preſſoit de leur faire ſavoir que ſi les Eſpagnols les

vouloient accepter pour Arbitres conjointement avec lui, il ſe faiſoit fort que le Roi y conſentiroit : que j'avois informé M. de Barillon du mauvais effet que produiſoient de pareilles avances faites de la part du Roi d'Angleterre ; que cependant on n'y avoit pas mis ordre ; qu'au contraire Citters venoit tout récemment d'écrire trois différentes lettres non ſeulement aux Etats-Généraux, mais encore à Meſſieurs d'Amſterdam dans leſquelles il les aſſûroit de la même choſe ; & que le Prince d'Orange en tiroit de grandes avantages contre les Régens d'Amſterdam.

J'avois été informé de bonne part, dès le tems que le Prince d'Orange avoit envoyé des troupes aux Eſpagnols, qu'il avoit ordonné au Commandant de l'Ecluſe, de laiſſer partir le Régiment de Torcé, au premier ordre du Marquis de Grana. Celui-ci ne manqua pas de le demander, auſſi-tôt que les troupes du Roi ſous le commandement de M. le Maréchal d'Humieres, furent entrées ſur les

27 Decembre 1683.

terres de la domination d'Eſpagne ; & le Commandant de l'Ecluſe le fit incontinent paſſer à Gand ; j'en avertis Meſſieurs d'Amſterdam, qui n'en avoient aucune connoiſſance. Ils en furent fort étonnés, & me promirent de vérifier cet avis, & d'en faire un bon uſage.

Je reçûs un billet de Meſſieurs d'Amſterdam, qui me prioient inſtamment de délivrer aux Etats-Généraux le Mémoire que je leur avois communiqué deux jours auparavant, en y changeant ſeulement quelques termes qui les auroit déſignés trop clairement. Ce Mémoire fut préſenté fort à propos pour détruire tous les artifices du Prince d'Orange, & les fauſſetés que le Penſionnaire Fagel avoit avancées ce même jour là aux Etats-Généraux.

30 Decembre 1683. Le Prince d'Orange voyant que l'entrée de M. le Maréchal d'Humieres dans le pays de Was, la marche de M. de Montal, & le prétendu ſiége de Luxembourg, qu'on ſuppoſoit que M. le Maréchal de Cre-

quy alloit former, faiſoient bien du bruit, avoit voulu profiter de cette occaſion, & avoit parlé aux Députés des Etats-Généraux avec beaucoup de véhemence ; il avoit même ſuppoſé pour ſe donner plus de crédit, qu'il avoit des avis certains que le deſſein de Sa Majeſté, étoit après avoir pris Luxembourg, de faire inveſtir & attaquer Mons, par M. le Maréchal d'Humieres, & par M. de Montal ; qu'il ne ſeroit pas difficile après à Sa Majeſté de ſe rendre maître de Namur ; & que dans deux mois le Roi auroit conquis tous les Pays-Bas Eſpagnols ; que c'étoit là l'effet de la bonne conduite de Meſſieurs d'Amſterdam, à qui on en auroit toute l'obligation. Mon Mémoire donna lieu à ces Meſſieurs de ſe défendre, & même de faire voir de plus en plus la néceſſité d'accommoder les affaires à l'amiable.

Auſſi les Députés de leur Ville vinrent chez moi dès le même jour à quatre heures après midi, de la part de leurs Supérieurs, pour me prier 30 Decembre 1683.

de remercier très-humblement le Roi de la bonté qu'il vouloit bien leur témoigner en cette occaſion, & après les proteſtations d'un attachement très-ſincere aux intérêts de Sa Majeſté, ils entrerent en matiere, & me confierent qu'ils avoient réſolu de lui faire donner les aſſûrances qu'elle ſouhaitoit des Etats-Généraux, pourvû qu'elle voulût bien s'engager ſuivant le deſir de Meſſieurs d'Amſterdam, à ne point porter ſes armes dans les Pays-Bas Eſpagnols, qu'ils avoient beſoin que je les aidaſſe dans ce deſſein; & qu'il falloit pour cela que j'allaſſe chez les Députés des autres Villes de Hollande.

1°. Que je leur fiſſe connoître quelles étoient les intentions de Sa Majeſté touchant le délai qu'elle avoit bien voulu accorder.

2°. Que je leur fiſſe entendre que le Roi d'Angleterre approuvoit les équivalens propoſés par Sa Majeſté.

3°. Que je leur inſinuaſſe que s'ils réſolvoient la levée de ſeize mille hommes, Sa Majeſté attaqueroit in-

continent les Pays-Bas Eſpagnols.

Je ne puis m'empêcher toutes les fois que j'en trouve l'occaſion, de faire remarquer qu'on ne devoit pas craindre que toutes les menaces dont le Roi auroit uſé envers les Etats-Généraux euſſent été capables de les réunir, ou d'attirer la guerre; puiſque Meſſieurs d'Amſterdam qui étoient ſi éloignés de la vouloir, ſouhaitoient que l'on fit des menaces lorſqu'il falloit obtenir quelque choſe des Etats, contre le ſentiment du Prince d'Orange.

4°. Que je vouluſſe bien faire connoître aux principales Villes la bonne diſpoſition dans laquelle étoit Sa Majeſté, de porter ſes armes en Italie ou en Catalogne, en cas que les Eſpagnols n'euſſent point conſenti à la paix dans le dernier de Janvier, & que les Etats-Généraux s'engageaſſent à les abandonner.

Ils me témoignerent enſuite qu'ils pouvoient preſque me répondre que moyennant cette démarche ils viendroient à bout de faire donner à Sa 30 Décembre 1683.

Majeſté les aſſûrances qu'elle demandoit. Qu'ils propoſeroient dès le lendemain dans l'aſſemblée de Hollande de faire rappeller ce que le Prince d'Orange avoit envoyé de troupes aux Eſpagnols au-deſſus de huit mille hommes; que s'ils ne pouvoient l'obtenir, ils eſpéroient au moins avec l'aide que je leur donnerois, de faire défendre à ces troupes d'agir autrement que pour la défenſe des Places d'Eſpagne, & de leur faire ordonner, en cas que Sa Majeſté envoyât brûler des Villages, de demeurer dans les Villes, & de laiſſer aux Eſpagnols les ſoins de défendre le plat-pays.

Après avoir fait un compliment à Meſſieurs d'Amſterdam, j'entrai dans le détail de leurs propoſitions, & ne fis point de difficulté de conſentir à aller chez les Députés des Villes, pour leur faire une eſpece d'explication du Mémoire que j'avois préſenté ce même jour aux Etats-Généraux.

Quant à ce qu'ils avoient ſouhaité

té que je déclaraſſe les ſentimens du Roi d'Angleterre touchant les offres de Sa Majeſté. Je leur témoignai que c'étoit une choſe qui conviendroit bien mieux à l'Envoyé d'Angleterre qu'à moi; & qu'une telle déclaration auroit beaucoup plus de poids dans ſa bouche que dans la mienne; d'autant plus qu'il étoit à appréhender que ce Miniſtre n'allât chez ces mêmes Députés déſavoüer tout ce que je leur aurois dit des ſentimens du Roi ſon Maître. Et il y a grande apparence qu'il l'eût fait; car outre qu'il m'avoit dit très-ſouvent, & à Meſſieurs d'Amſterdam auſſi, que Sa Majeſté Britannique ne lui avoit jamais ordonné de dire qu'il approuvoit les propoſitions faites par le Roi, c'eſt que par-deſſus cela c'étoit un homme de peu d'eſprit, fort brutal & fort emporté, qui ne gardoit aucune meſure, & ſi extravagant, qu'il eſt devenu fou à lier à ſon retour en Angleterre; ainſi nous convinſmes que je parlerois de cette affaire, de telle ſorte que je ne me

commettrois pas avec l'Envoyé d'Angleterre, & dont nous pourrions toutefois tirer quelque avantage.

Pour ce qui eſt de la maniere dont ils prétendoient que je m'expliquaſſe touchant la levée de ſeize mille hommes, comme elle étoit entierement contraire aux ordres que j'avois; je leur repréſentai qu'il ne me ſembloit pas de ſaiſon d'aller faire une menace à tous les Députés de Hollande, & que c'en étoit une que la déclaration que Meſſieurs d'Amſterdam deſiroient que je fiſſe; mais que je pouvois ſatisfaire de meilleure grace à ce qu'ils ſouhaitoient de moi, & donner aux Etats de Hollande la même apprehenſion de la guerre ſans les en menacer; que je n'avois pour cela qu'à m'expliquer comme s'il n'étoit plus queſtion de la levée de ſeize mille hommes, & leur dire qu'ils pouvoient bien s'imaginer de quelle maniere Sa Majeſté auroit appris qu'au lieu de chercher des voies d'accommodement, ils ne s'étoient appliqués qu'à lever des troupes;

qu'ils voyoient ſans doute les ſuites que cela leur auroit attirées ; & qu'ainſi je n'avois qu'à me rejoüir avec eux de ce qu'ils n'avoient pas pris des réſolutions qui les auroient infailliblement jettés dans la guerre.

Et ſur ce qu'ils avoient demandé que j'aſſûraſſe les Députés de Hollande que Sa Majeſté voudroit bien porter ſes armes en Italie ou en Catalogne, ſous de certaines conditions: je leur remontrai fortement qu'ils vouloient une choſe contre leurs propres intérêts. Que ſans compter qu'il n'étoit pas raiſonnable, qu'après avoir ſouhaité ardemment cette grace, que Sa Majeſté n'avoit accordée qu'à leur inſtante priere, ils vouluſſent que ce fût à cette heure Sa Majeſté qui la fît offrir à toutes les Villes de Hollande. Qu'outre cette conſidération il étoit conſtant qu'il ſuffiroit que je fiſſe cette propoſition, pour la rendre ſuſpecte; que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, ne manqueroient pas de dire qu'il y avoit de grands

deſſeins de Sa Majeſté, cachés ſous ces offres ſpécieuſes; & que cela ſeroit capable d'empêcher les Etats de Hollande de l'accepter. Au lieu que ſi Mrs. d'Amſterdam propoſoient la choſe d'eux-mêmes ils en auroient l'honneur, puiſqu'ils ſavoient l'ordre que j'avois de leur donner une entiere ſatisfaction là-deſſus; & qu'il leur ſeroit d'autant plus facile de faire goûter aux autres Villes les avantages de cette propoſition, qu'elles n'auroient aucune défiance de ce qui paroîtroit venir de Meſſieurs d'Amſterdam, & que le Prince d'Orange même auroit moins de prétexte de s'y oppoſer. Ils acquieſcerent à ces raiſons; & nous concertâmes que je parlerois ſeulement en termes généraux des bonnes diſpoſitions du Roi, à maintenir la tranquillité dans les Pays-Bas, en cas que les Etats-Généraux ne puſſent porter les Eſpagnols dans le tems marqué à donner ſatisfaction à Sa Majeſté.

Ils maſſûrerent même que ſi ces meſures que nous prenions ne réuſ-

ſiſſoient pas, ils trouveroient aſſez de moyens pour donner à Sa Majeſté des aſſûrances dont elle ſeroit ſatisfaite; & m'apprirent qu'ils avoient ordre de leurs Bourguemeſtres de me déclarer qu'ils étoient bien fâchés des ſcrupules qu'ils avoient eus juſqu'alors de me voir; mais que dorénavant ils me viendroient trouver chez moi, toutes les fois que j'aurois à leur parler.

J'allai chez tous les Députés des Villes de Hollande en exécution de ce que j'avois concerté avec Meſſieurs d'Amſterdam. Je leur témoignai que le Roi voyant que les Eſpagnols laiſſoient paſſer inutilement le tems qu'il leur avoit donné pour accepter les conditions qui avoient été offertes de la part de Sa Majeſté, elle avoit réſolu de ſe faire rendre la juſtice que les Eſpagnols lui refuſoient depuis ſi long-tems.

Mais que Sa Majeſté ayant été informée que pluſieurs Princes & Etats de l'Empire avoient trouvé ſes offres juſtes & raiſonnables, & voyant d'ail-

leurs l'inclination des Etats-Généraux à porter les Eſpagnols à lui donner une juſte ſatisfaction, elle avoit bien voulu leur donner encore un mois de tems pour voir ſi dans l'eſpace de ce nouveau délai, les Eſpagnols ne ſe réſoudroient pas à accepter un accommodement qui leur étoit ſi avantageux.

Que c'étoit là-deſſus que j'avois donné par ordre de Sa Majeſté un Mémoire aux Etats-Généraux ; mais que comme je ſavois parfaitement que ſi les Eſpagnols laiſſoient paſſer ce tems, ſans donner ſatisfaction à Sa Majeſté, elle avoit réſolu de ne leur plus accorder aucun délai ; & qu'après cela elle agiroit avec toute la puiſſance que Dieu lui avoit donnée, j'avois cru être de mon devoir de les en avertir afin qu'ils employaſſent un tems ſi précieux à porter les Eſpagnols à la paix.

Comme ils me répondoient tous que leur deſſein & leur intérêt étoient d'avoir la paix, & par conſéquent de la procurer de tout leur pouvoir à

l'Eſpagne, j'eus une occaſion naturelle de m'expliquer conformément à ce que j'avois concerté avec Meſſieurs d'Amſterdam.

Je leur répliquai donc que Sa Majeſté étoit très-perſuadée de ce qu'ils me diſoient, & que pour moi j'étois fort aiſe de les voir en état d'exécuter leurs bons deſſeins; qu'ils ne s'y feroient pas trouvés, s'ils avoient fait de nouvelles levées, & que la guerre ſeroit déja allumée pour bien des années; que les Eſpagnols qui avoient fait tant d'Actes d'hoſtilités depuis qu'ils avoient eu les troupes des Etats-Généraux, & qui ſur l'eſpérance de cette levée, & d'un puiſſant ſecours avoient déclaré la guerre, y auroient engagé les Etats au même moment qu'ils auroient ſu que la levée auroit été accordée.

Qu'ils ne devoient pas douter qu'il n'eût été de la prudence de Sa Majeſté de prevenir le deſſein des Eſpagnols, & qu'elle n'auroit pas manqué non plus de le faire, ſi les Etats-Généraux euſſent réſolu de faire de

nouvelles levées; mais que puiſque cela n'étoit pas arrivé, je me réjouiſſois de les trouver en état de procurer l'accommodement des Eſpagnols.

Enfin je leur témoignai qu'ayant expliqué à quelques-uns de leurs membres les ſentimens de ſa Majeſté touchant ce nouveau délai, ils m'avoient fait paroître beaucoup d'inquiétude, ſur ce qui pourroit arriver après qu'il ſeroit expiré, en cas que dans ce tems là les Eſpagnols ne vouluſſent pas ſe porter à la paix; que je pouvois leur dire là-deſſus que Sa Majeſté étoit très-bien intentionnée pour le repos des Etats-Généraux, & que s'ils avoient quelque appréhenſion de laquelle Sa Majeſté les pût guerir, j'étois aſſûré que pourvû qu'ils fiſſent de leur côté ce qu'elle devoit attendre d'eux, ils trouveroient toûjours dans Sa Majeſté toutes les diſpoſitions poſſibles à leur accorder ce qu'ils ſouhaiteroient raiſonnablement d'elle.

31 Decembre 1683. Ce n'étoit pas ſans raiſon que Meſſieurs d'Amſterdam, avoient ſouhai-

té que je viſſe les Députés des Villes de Hollande: ils ſavoient que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel devoient faire leurs derniers efforts pour obtenir le conſentement de la Province de Hollande à la levée, ſous prétexte de l'entrée des troupes du Roi en Flandres, & du bombardement de Luxembourg. Mais Meſſieurs d'Amſterdam raſſûrés par tout ce que je leur avois dit de la part du Roi, étoient plus réſolus qu'ils n'avoient encore été à s'y oppoſer par toute ſorte de voies.

Ce qui fut de rare, c'eſt que comme le Prince d'Orange n'avoit communiqué à perſonne les ordres qu'il avoit donnés aux troupes de marcher dans les Pays-bas, Meſſieurs d'Amſterdam n'avoient point de preuves qu'il eût envoyé quatorze mille hommes aux Eſpagnols au lieu de huit mille; de ſorte qu'ils s'adreſſerent à moi pour en avoir: & je leur donnai la liſte que j'en avois eue de chez le Prince d'Orange même, & que

j'avois envoyée quelque tems auparavant au Roi.

31 Décembre 1683. Le Prince d'Orange fit aſſembler encore ce jour là les Etats de Hollande qui ne ſe ſéparerent qu'à cinq heures du ſoir. On ne peut dire tout ce que Meſſieurs d'Amſterdam ſouffrirent d'injures & de reproches dans cette ſéance. Comme on ſe faiſoit un mérite auprès du Prince d'Orange de parler de la ſorte, & que d'ailleurs on le pouvoit faire impunément, il y eut pluſieurs Députés qui ne s'épargnerent pas. J'eus au ſortir de cette aſſemblée une grande conference avec Meſſieurs d'Amſterdam, qui ſe réduiſit à trois points principaux.

4 Janvier 1684.

31 Decembre 1683.

Le premier conſiſtoit en l'aſſûrance qu'ils me donnerent qu'ils étoient plus réſolus que jamais à ne point conſentir à la levée; que malgré tous les efforts du Prince d'Orange, il n'avoit pu la faire conclurre, dans l'aſſemblée qui venoit de ſe ſéparer; & qu'ils avoient pris des meſures pour travailler auprès des Eſpagnols à les

porter à un accommodement.

En ſecond lieu ils voulurent ſavoir ſi le Roi ne ſe relâcheroit pas ſur les équivalens qu'il avoit demandés. La raiſon qu'ils avoient de croire que cela pourroit être, étoit que quelques efforts qu'ils euſſent faits auprès de l'Envoyé d'Angleterre, ils n'en avoient jamais pu tirer autre choſe, ſinon que le Roi ſon Maître croyoit que les propoſitions du Roi pourroient ſervir à entamer une négociation, mais jamais, qu'il les trouvoit raiſonnables : ainſi ils s'imaginoient que le Roi d'Angleterre ſavoit que Sa Majeſté ſe relâcheroit.

Je les aſſûrai que Sa Majeſté augmenteroit plûtôt qu'elle ne diminueroit les équivalens qu'elle ſouhaitoit avoir pour ſes prétentions : ainſi ils me prierent de leur expliquer le ſecond équivalent ; de leur faire connoître quelles étoient les appartenances & dépendances de Courtray, de Dixmude, & des autres Places, & quels étoient les lieux dont le Roi étoit en poſſeſſion, afin qu'on pût

voir clair dans cette affaire, ſi on en venoit à un accommodement.

En troiſieme lieu ils me demanderent (en cas qu'ils fuſſent aſſez malheureux pour ne pouvoir obliger les Eſpagnols à faire la paix) s'ils pouvoient s'aſſûrer que le Roi éloigneroit la guerre de leur frontiere; c'eſt-à-dire qu'il n'attaqueroit pas de Place dans les Pays-Bas Eſpagnols, & qu'il y agiroit ſeulement ſur la défenſive, & porteroit ſes armes en Italie ou en Catalogne.

Et ſur ce qu'ils me demanderent ſi ce que le Roi ſouhaitoit d'eux, ne ſe réduiſoit pas à deux points, ſavoir, que la levée ne ſe fît pas, & qu'ils retiraſſent les troupes qu'ils avoient au ſervice des Eſpagnols, ou du moins qu'ils les fiſſent demeurer dans les Places fortes ſans ſortir en campagne, ſoit pour entrer ſur les terres du Roi, ſoit pour combattre contre ſes troupes qui entreroient dans le plat-pays Eſpagnol: je leur dis qu'il y avoit encore une autre choſe à faire, qui étoit de rappeller l'excédent

des huit mille hommes, s'ils ne pouvoient pas les faire tous revenir, ce qui ſeroit encore mieux.

Ils me répondirent qu'ils pouvoient m'aſſûrer que la levée ne ſe feroit pas, & qu'ils feroient tous leurs efforts pour faire rappeller les troupes que le Prince d'Orange avoit envoyées au-deſſus de 8000 hommes; mais comme ils n'eſpéroient pas pouvoir réuſſir ſur ce dernier article, ils me promirent qu'ils feroient enſorte que cet excédent ne ſortiroit pas des Places d'Eſpagne; qu'ils ne pouvoient me donner les mêmes aſſûrances à l'égard des huit mille hommes, parce que les ayant livrées au Marquis de Grana en vertu de leur traité; & le Marquis de Grana étant maître ſelon la teneur de ce traité, de les faire marcher par-tout où il voudroit, ils ne pouvoient l'en empêcher; mais qu'ils pouvoient bien me répondre que les Etats-Généraux n'en envoyeroient pas davantage, & que s'ils ne pouvoient venir à bout de faire donner par les

Etats-Généraux les aſſûrances que le Roi demandoit à l'égard de leurs troupes, ils trouveroient des expédiens dont Sa Majeſté ſeroit ſatisfaite.

Je rendis compte au Roi de ces bonnes diſpoſitions où étoient Meſſieurs d'Amſterdam; & je lui mandai en même-tems pour la dixieme fois, que la maniere dont le Roi d'Angleterre s'expliquoit tous les jours à l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux, & les ordres qu'il donnoit à ſon Envoyé à la Haye, étoient plus propres à détruire tout ce que je faiſois auprès de Meſſieurs d'Amſterdam, qu'à m'y ſervir; car les choſes étoient réduites au point qu'il falloit que les Etats-Généraux obligeaſſent les Eſpagnols à donner un des équivalens, ou qu'ils les abandonnaſſent; que Meſſieurs d'Amſterdam ne pourroient venir à bout d'y engager les Etats-Généraux; & même qu'ils ne l'entreprendroient pas, que lorſqu'ils ſeroient perſuadés, & qu'ils pourroient perſuader les autres, qu'il

4 Janvier 1684.

n'y avoit pas de milieu entre ces deux alternatives; qu'ainſi ce que le Roi d'Angleterre diſoit, qui détruiſoit ce fondement, détruiſoit en même-tems tout ce que Sa Majeſté pouvoit attendre de Meſſieurs d'Amſterdam; & que le Roi d'Angleterre le faiſoit, lorſqu'il témoignoit au Sieur Citters que pourvû que les Etats lui fiſſent faire quelque propoſition telle qu'elle fût, il eſpéroit porter Sa Majeſté à un accommodement.

Pour l'Envoyé d'Angleterre, il étoit ſi peu utile dans toute cette négociation, que les Députés d'Amſterdam ayant voulu ſe ſervir dans l'aſſemblée de Hollande de quelques expreſſions qu'ils avoient arrachées de lui, il les déſavoua, ſur les reproches que le Prince d'Orange lui en fit; il leur donna des démentis, & tint des diſcours fort extravagants & fort nuiſibles aux intérêts du Roi. Tout ce que je pus faire fut de l'empêcher d'aller chez les Députés des Villes, à qui il avoit réſolu de faire des plaintes contre Meſſieurs d'Am-

ſterdam, & de leur déclarer qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de tout ce qu'ils avoient rapporté : mais le Prince d'Orange y ſuppléa ; car il témoigna à l'aſſemblée de Hollande que Chudley lui avoit déclaré qu'il n'avoit rien dit à Meſſieurs d'Amſterdam de tout ce qu'ils avoient avancé en ſon nom dans l'aſſemblée, & qu'il les déſavoüoit formellement. On peut juger par-là ſi j'avois fait ſagement d'avoir refuſé d'expliquer les ſentimens du Roi d'Angleterre aux Députés des Villes de Hollande.

4 Janvier 1684. Cependant le Prince d'Orange aſſûra l'Envoyé d'Eſpagne qu'il feroit faire la levée de façon ou d'autre, qu'il en feroit prendre la réſolution le lendemain cinquieme de Janvier ; que ſon honneur y étoit engagé, & qu'aſſûrément il n'en auroit pas le démenti.

23 Decembre 1683. Le Roi me réitera le 23 Decembre les mêmes choſes qu'il m'avoit déja ordonné de dire à Meſſieurs d'Amſterdam, & me marqua expreſſément que s'ils pouvoient porter les

Etats-

Etats-Généraux à s'engager de ne point faire de nouvelles levées, ni joindre leurs troupes à celles des Eſpagnols pour attaquer celles du Roi, ou les pays qui lui appartenoient, il ſe contenteroit de faire la guerre dans le plat-pays, & s'obligeroit de n'aſſieger, ni de s'emparer d'aucune des Places des Pays-bas Eſpagnols.

Cela m'obligea d'aller à Amſterdam pour leur renouveller les aſſûrances que je leur avois déja données de la part du Roi; & leurs Députés étant arrivés à la Haye, le mardi à huit heures du ſoir, ils me demanderent audiance, & me témoignerent l'extrême reconnoiſſance que les Régens de leur Ville avoient des bontés de Sa Majeſté, de vouloir bien tourner ſes armes ailleurs que dans les Pays-Bas, ſi dans la fin du mois de Janvier les Eſpagnols n'avoient pas accepté un des équivalens. 7 Janvi 1684.

Ils me demanderent enſuite ſi je n'avois pas pouvoir de déclarer par un mémoire aux Etats-Généraux cette bonne diſpoſition de Sa Majeſté:

à quoi je leur répondis trois choſes ; premierement que je n'en avois pas pouvoir, & qu'ainſi je ne le pouvois faire. En ſecond lieu que Sa Majeſté n'ayant fait en cela que ſatisfaire même contre ſes propres intérêts (ainſi que je leur avois déja témoigné) à ce que Meſſieurs d'Amſterdam avoient ſouhaité, ce n'étoit pas à elle à en faire la propoſition. Et enfin je leur demandai s'ils avoient ſi bien pris leurs meſures, que cette affaire pût reuſſir en cas que je donnaſſe un mémoire. Ils me dirent qu'ils l'eſperoient ; mais que comme ils y prévoyoient de grandes difficultés, ils ne m'en pouvoient répondre. Surquoi je leur fis voir que non-ſeulement il n'étoit pas à propos que je donnaſſe un mémoire ; mais qu'il ne convenoit pas même au bien de l'affaire que je demandaſſe permiſſion à Sa Majeſté de le préſenter. J'ajoûtay à cela toutes les raiſons que je leur avois alleguées lorſqu'ils m'avoient prié de faire cette même propoſition dans les viſites que je rendrois aux

Députés des Villes de Hollande ; de ſorte qu'ils en convinrent, & me demanderent ſeulement permiſſion de pouvoir témoigner aux Etats de Hollande, que s'étant expliqués avec moi ſur ce qu'ils avoient à craindre pour les Pays-Bas, en cas que les Eſpagnols n'acceptaſſent point les propoſitions de Sa Majeſté dans la fin de Janvier, ils avoient trouvé qu'on pourroit ſe garantir de l'appréhenſion qu'on pourroit avoir que Sa Majeſté ne fît de nouvelles conquêtes dans les Pays-Bas.

Les Députés d'Amſterdam allerent le lendemain par ordre de leurs Supérieurs, faire trois queſtions aſſez hardies au Prince d'Orange, dont il y en avoit deux qui étoit fondées ſur les avis que je leur avois donnés. 7 Janvier 1684.

1°. Qui avoit donné ordre au Régiment de Torcé, de ſortir des terres de l'obéiſſance des Etats-Généraux pour entrer dans les terres d'Eſpagne.

2°. Quel étoit le nombre des troupes qu'il avoit envoyées aux Eſpa-

gnols ; & ſi ces troupes là avoient ordre d'agir offenſivement ou défenſivement.

3°. Par quel ordre la Flote des Etats étoit allée à Gottembourg.

Le Prince d'Orange leur répondit que les Régens d'Amſterdam, en avoient uſé depuis quelque tems fort extraordinairement à ſon égard, & qu'ils avoient cherché à l'offenſer perſonnellement ; que cela l'avoit obligé à avoir de ſon côté tout une autre conduite avec eux, & qu'ainſi il n'avoit d'autre réponſe à faire à toutes leurs demandes, ſinon que ce n'étoit point à une Ville ſeule à qui il devoit rendre compte de ſes actions, & que quand les Etats-Généraux lui en parleroient, il ſauroit alors s'en expliquer.

Il alla ſur le champ aux Etats de Hollande, ſe plaignit du procédé de Meſſieurs d'Amſterdam : & repréſenta à l'aſſemblée qu'il s'en étoit abſenté depuis quelques jours, parce qu'il voyoit que Meſſieurs d'Amſterdam vouloient être les maîtres, &

qu'ils prétendoient régler les affaires de la République ſelon leur caprice.

Il dit enſuite qu'il voudroit bien ſavoir quel étoit le deſſein de Meſſieurs d'Amſterdam, s'ils avoient envie de laiſſer perdre les Pays-Bas Eſpagnols, ou de les défendre; que s'ils prétendoient les laiſſer perdre, il vouloit bien leur déclarer que toutes les autres Villes de Hollande n'étoient pas de leur ſentiment, & que pour lui en ſon particulier, il donneroit juſqu'à ſon dernier ſou, & juſques à la derniere goutte de ſon ſang pour les défendre: qu'il ne doutoit pas que dès que Meſſieurs d'Amſterdam verroient deux Places emportées, ils ne fuſſent de même avis, & ne ſongeaſſent pour lors à défendre les Eſpagnols; mais qu'il ſeroit trop tard.

Il ajoûta qu'il étoit extrèmement ſurpris de voir qu'une ſeule Ville voulût être la maîtreſſe des autres; mais qu'il périroit plûtôt que de le ſouffrir, & de permettre que l'ordre de la République fût alteré.

Il prit auſſi prétexte du déſaveu que l'envoyé d'Angleterre avoit fait de ce que les Députés d'Amſterdam avoient rapporté lui avoir ouï dire, pour tâcher de rompre tout commerce entre Meſſieurs d'Amſterdam & moi. Il repréſenta le déſordre qu'apportoit la trop grande fréquentation des Miniſtres Etrangers avec les Membres particuliers de l'Etat; que ces Miniſtres leur avançoient bien ſouvent des choſes qu'ils déſavoüoient dans la ſuite ſelon la convenance des intérêts de leurs maîtres, & propoſa d'interdire tout commerce entre les Miniſtres Etrangers, & les perſonnes qui étoient du Gouvernement.

Meſſieurs d'Amſterdam ne voulurent pas ſouffrir qu'on mît cette affaire en déliberation, & déclarerent tout d'abord qu'ils ne prétendoient pas ſe ſoûmettre à aucune reſolution qui pourroit être priſe ſur ce ſujet; qu'ils vouloient être inſtruits par eux mêmes des ſentimens des Princes avec qui il leur importoit d'être en bonne

intelligence, & qu'ils vouloient voir ſi le Penſionnaire Fagel, n'augmentoit ni ne diminuoit rien à ce qu'il rapportoit dans l'aſſemblée de la part des Miniſtres Etrangers: qu'ils m'étoient venus voir, & qu'ils y viendroient toutes les fois qu'ils auroient quelque choſe à me communiquer, ou à ſavoir de moi.

Il eſt ſurprenant que le Prince d'Orange ait voulu entreprendre une Ville auſſi puiſſante qu'Amſterdam, ſur quelques viſites que j'avois rendues à ſes Députés; comme s'ils avoient fait des choſes contre les lois du Gouvernement, ou qui n'euſſent pas été pratiquées. Cependant bien loin que cela fût de la ſorte, je voyois beaucoup moins Meſſieurs d'Amſterdam, que les autres Miniſtres Etrangers ne voyoient des perſonnes du Gouvernement; car non ſeulement il eſt permis de les voir en cérémonie, & tous enſemble comme je faiſois, puiſqu'étant ſouverains lorſqu'ils ſont aſſemblés à la Haye, ils traitent tous les jours

d'affaires avec les Envoyés des Princes Etrangers ; mais il eſt connu de tout le monde qu'ils vont tous les jours ſeuls & ſans façon leur rendre des viſites particulieres, joüer & manger avec eux. Il eſt vrai qu'ayant eu défenſe de voir le Prince d'Orange, perſonne du Gouvernement n'étoit venu chez moi durant tout le cours de mon Ambaſſade en viſite familiere, & encore moins y manger : de ſorte qu'il parut plus étrange au Prince d'Orange que Meſſieurs d'Amſterdam & moi, nous nous rendiſſions de ſi frequentes viſites ; & comme il voyoit en même tems qu'ils s'oppoſoient à tous ſes deſſeins, & qu'une pareille conduite bien ſoutenue pouvoit à la longue rétablir le parti Républiquain, il ne faut pas s'étonner s'il faiſoit tous ſes efforts pour détruire ce commerce, & rompre ces meſures.

2 Janvier 1684. Auſſi il traita ſi mal Meſſieurs d'Amſterdam qu'ils ſe mirent encore plus ſur leurs gardes qu'ils n'avoient fait juſqu'alors ; ils firent fermer les

portes de leur Ville à quatre heures après midi à la réſerve de deux; & propoſerent de lever mille hommes pour la garde de leur Ville.

Cependant ils me preſſoient toûjours de faire connoître par un mémoire aux Etats-Généraux les bons ſentimens du Roi pour le repos de la République, en cas que les Eſpagnols laiſſaſſent écouler inutilement le mois de Janvier; & comme je n'avois pas pouvoir d'en préſenter, nous cherchâmes tous les expédiens poſſibles pour faire enſorte que les Etats-Généraux ſûſſent les intentions de Sa Majeſté, & nous n'en trouvâmes point d'autre que celui de profiter de l'occaſion d'un compliment que les Députés aux Etats-Généraux me devoient faire ſur la naiſſance de Monſeigneur le Duc d'Anjou. Je rendis compte auſſi-tôt dans une grande lettre que j'écrivis au Roi, le 9 de Janvier de tout ce que j'avois concerté avec Meſſieurs d'Amſterdam; je mandai en détail ce qui s'étoit paſſé entre nous; les aſſûrances que je leur avois 9 Janvier 1684.

demandées en cas que le Roi fît ce qu'ils ſouhaitoient, & beaucoup d'autres choſes ſemblables. Mais le Prince d'Orange qui vouloit perdre Meſſieurs d'Amſterdam, & rompre tout commerce entr'eux & moi, avoit mis des eſpions de tous côtés, pour être informé quand j'envoyerois un courrier; & ayant ſû qu'il y en avoit un qui avoit pris ce jour là des chevaux de poſte, il le fit ſuivre, & comme j'envoyois depuis quelque tems mes Courriers par Liege, n'y ayant plus de ſûreté de les faire paſſer ſur les terres d'Eſpagne, les ordres qu'il donna à celui qu'il dépêcha pour faire ouvrir les portes de Boiſle-duc, & des autres Places fortes des Etats-Généraux, fit qu'il rattrapa mon Courrier à Maeſtrick, & en donna avis au Gouverneur qui le retint très-long-tems, ſans lui donner la permiſſion de prendre des chevaux de poſte, & pendant qu'il l'arrêtoit, il fit ſortir trois partis de ſept hommes chacun, qui l'allerent attendre à un quart de lieue de Maeſtrick. Le pre-

mier parti qui le trouva étoit des Régimens de Berlau & de Tilly. Ils le deshabillerent, lui prirent ſes lettres ſans le voler, ni lui prendre aucune autre choſe que ſes bottes, & ſon juſt'aucorps, & le remirent entre les mains de ſon Poſtillon, qui le ramena à Maeſtrick. Il revint à la Haye me rendre compte de ſon avanture; & je ſûs par un autre de mes Courriers qui revenoit ce même jour là de Paris, qu'une perſonne qu'il ne connoiſſoit pas l'ayant veu prendre un charriot de poſte à Boiſleduc l'avoit accoſté, & lui avoit dit qu'il croyoit le connoître pour être à moi; qu'il prît garde à lui, & qu'il venoit d'apprendre qu'on avoit des ordres de voler mes Courriers; ce qui obligea en effet celui-là de prendre une autre route. Je fis des plaintes aux Etats-Généraux de cet attentat, ne doutant pas que le Prince d'Orange ſe trouvant obligé de le déſavoüer, n'oſeroit après cela ſe ſervir de ces lettres contre Meſſieurs d'Amſterdam. Je ne voulus pas néantmoins

15 Janvier 1684.

nommer le Prince d'Orange ſans un ordre du Roi que je demandai à Sa Majeſté, en lui rendant compte du mémoire que j'avois déja préſenté pour ce ſujet ; mais elle ne jugea pas à propos que j'en fiſſe des plaintes fortes & plus étendues, qui auroient néantmoins à ce qu'il me paroiſſoit embarraſſé le Prince d'Orange : car les Etats-Généraux avoient trop peur d'offenſer le Roi, pour n'avoir pas témoigné leur reſſentiment au Prince d'Orange, ſur-tout étant incités par Meſſieurs d'Amſterdam, & par les Provinces de Friſe & de Groningue. Je ne parlai donc pas davantage de cette affaire, juſqu'à ce que le Prince d'Orange eût fait déchiffrer mes lettres, comme cela ſe verra dans la ſuite.

15 Janvier 1684. Le Prince d'Orange n'alloit plus dans l'aſſemblée de Hollande depuis près d'un mois, il s'étoit expliqué que puiſque Meſſieurs d'Amſterdam vouloient perdre la République, il les laiſſeroit faire : mais il ne travailloit pas moins ardemment pour cela

à faire réſoudre la levée de ſeize mille hommes. Il tenta encore le 16 de Janvier par le moyen du Penſionnaire Fagel de la faire conclurre dans les Etats de Hollande : il avoit cru tirer un grand ſecours de M. Heinſius Penſionnaire de Delft qui aſſûroit poſitivement les Etats de Hollande, que dans le tems qu'il étoit en France il avoit reconnu que ſi les Etats-Généraux avoient fait la levée de ſeize mille hommes, les choſes étoient tellement diſpoſées, qu'on s'y ſeroit porté à un accommodement bien moins déſavantageux à l'Eſpagne. En effet ce diſcours faiſoit beaucoup d'impreſſion : mais il n'en fit point ſur les Régens de ſa propre Ville, car les Députés de Delft & ceux de Leyde déclarerent qu'ils ne conſentiroient jamais qu'elle ſe fît malgré l'oppoſition de Meſſieurs d'Amſterdam. Les Députés d'Amſterdam repréſenterent de leur côté la néceſſité qu'il y avoit de preſſer les Eſpagnols de s'accommoder dans la fin du mois, & en cas de refus, de prendre des

16 Janvier 1684.

meſures avec Sa Majeſté pour la ſûreté des Pays-Bas ; ils expoſerent qu'ils avoient appris que les Députés des Etats-Généraux m'étant venus voir, nous avions parlé de beaucoup de choſes qui leur paroiſſoient fort avantageuſes à la République : & ils prierent un des Nobles de Hollande qui étoit de cette députation de la part de ſa Province, de rapporter ce qui s'y étoit paſſé. Le Noble s'excuſa de le faire, de peur de déplaire au Prince d'Orange, il prit prétexte de ce que je n'avois rien donné par écrit. Meſſieurs d'Amſterdam lui dirent que s'il étoit ſi ſcrupuleux de s'expliquer ſur une affaire ſi avantageuſe à la République ; pour eux, ils ne le feroient pas. Ils firent une longue déduction de toutes les ſûretés qu'on pourroit prendre avec le Roi, en cas que les Eſpagnols n'euſſent pas accepté un des équivalents avant la fin de Janvier ; & preſſerent avec chaleur qu'on en délibérât : mais le corps des Nobles qui eſt le premier à opiner, & qui ne parle que par la bouche du

Penſionnaire Fagel, déclara qu'il n'entreroit en déliberation ſur aucune matiere que la levée de ſeize mille hommes ne fût auparavant réſolue, &, & offrit de travailler à l'accommodement entre Sa Majeſté & l'Eſpagne dès ce même jour, ſi Meſſieurs d'Amſterdam vouloient conſentir à la levée. Sur quoi les Députés d'Amſterdam dirent que pour quelque raiſon, ni ſous quelque prétexte que ce pût être, ils ne conſentiroient à l'heure préſente ni jamais à faire une nouvelle levée. Ainſi l'on ſe ſepara ſans rien faire.

Les Députés de Friſe & de Groningue qui étoient venus chez moi en députation avec ce Noble de Hollande, ne furent pas ſi reſervés que lui; ils firent rapport aux Etats-Généraux de ce que je leur avois dit: mais les Députés des autres Provinces qui ſont tous comme j'ai déja dit au Prince d'Orange, témoignerent qu'on ne déliberoit dans les Etats-Généraux que ſur des mémoires par écrit des Miniſtres Etrangers.

Ainſi le Prince d'Orange éludoit tous les bons deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam par le moyen de ſes créatures, comme Meſſieurs d'Amſterdam traverſoient ſes entrepriſes par les fortes oppoſitions qu'ils y faiſoient.

Lettre du Roi du 6 Janvier 1684.

Le Roi me manda le 6. de Janvier, qu'il étoit très-ſatisfait du compte que je lui avois rendu les 30 & 31. Décembre des conferences que j'avois eues avec Mrs. d'Amſterdam, & de ce que je les avois déſabuſés des eſpérances qu'on leur avoit données, que Sa Majeſté ſe relâcheroit ſur les équivalens; qu'il n'y avoit rien à ajoûter à toutes les choſes dont j'étois convenu avec eux, & qu'il ne lui reſtoit plus rien à déſirer, ſinon qu'ils engageaſſent les Etats-Généraux à lui en donner des aſſûrances. Et après beaucoup d'alternatives que Sa Majeſté m'expliquoit, il me témoigna qu'il ſe contenteroit (en cas que je trouvaſſe trop de difficultés à faire rappeller l'excédent des huit mille hommes) que les Etats-Généraux s'enga-

s'engageaſſent par un Traité que cet excédent ne pourroit être employé qu'à la garde des Places, (ſans exiger la même choſe à l'égard des huit mille hommes qu'ils étoient obligés de donner aux Eſpagnols, par le traité qu'ils avoient fait avec eux) auquel cas Sa Majeſté me permettoit de l'engager par écrit, qu'elle ne feroit aucun ſiége dans les Pays-Bas; & même qu'elle ne pourroit ſe ſaiſir ni s'emparer par quelque voie que ce fût d'aucune Place des Pays-Bas, appartenant aux Eſpagnols; en ſorte qu'elle ſe contenteroit de les preſſer par le logement de ſes troupes, & par l'exaction des contributions, de conſentir à un des équivalens qu'elle propoſoit, & m'envoya pour cet effet le pouvoir qui m'étoit néceſſaire, afin que je puſſe conclurre & ſigner ce traité.

Le Roi m'envoya auſſi pour l'éclairciſſement de Meſſieurs d'Amſterdam, un mémoire qui expliquoit l'étendue des lieux, & des dépendan-

ces qu'il demandoit dans le ſecond équivalent.

17 Janvier 1684. Toutes ces facilités que le Roi apportoit, étoient bonnes pour confirmer les Régens d'Amſterdam dans leurs bons ſentimens : mais tant que je n'avois pas permiſſion d'en faire un mémoire aux Etats-Généraux, elles n'étoient d'aucune utilité pour faire mettre cette affaire en délibération. Au défaut de cela ils demandoient que le Roi d'Angleterre donnât ordre à ſon Envoyé de témoigner aux Etats-Généraux, que ſi les Eſpagnols ne vouloient pas s'accommoder, Sa Majeſté Britannique croyoit que le meilleur expédient qu'on pouvoit embraſſer, étoit de prendre des meſures pour détourner la guerre des Pays-Bas Eſpagnols : mais ils étoient bien éloignés d'avoir cette permiſſion de Sa Majeſté Britannique ; car Meſſieurs d'Amſterdam & moi, ayant trouvé moyen de faire tenir un pareil diſcours à l'Envoyé d'Angleterre, dans des con-

verſations particulieres, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres, s'en plaignit au Roi d'Angleterre, qui déſavoüa ſon Miniſtre; & M. de Barillon me manda qu'il ne vouloit pas donner ſujet aux Eſpagnols de faire de nouvelles plaintes.

D'un autre côté Citters ne ceſſoit d'écrire que le Roi d'Angleterre ſouhaitoit que les Etats-Généraux fuſſent Arbitres conjointement avec lui. Cela donnoit toute autre vûe aux Etats-Généraux que celle que Meſſieurs d'Amſterdam avoient; & produiſit même de tems en tems quelque ſcrupule dans l'eſprit des Régens d'Amſterdam, juſque là qu'ils ſe laiſſerent preſque perſuader par Citters que je n'étois pas informé du ſecret du Roi, & que M. de Barillon & le Roi d'Angleterre, ſavoient des choſes là-deſſus qu'on ne me confioit pas. 17 Janvier 1684.

Je les fis néantmoins aiſément revenir de leur erreur, au moins que je croyois telle; & ce qui les preſſoit encore plus que je ne pouvois faire

étoit le tems qui s'avançoit ; car on étoit déja au 17 de Janvier : ce qui les obligea de redoubler leurs efforts pour porter les Etats-Généraux à entrer en négociation avec moi ſur les ſûretés qu'on pourroit prendre de part & d'autre en cas que les Eſpagnols ne fiſſent pas leur accommodement dans la fin du mois ; & même ils avoient un jour ſi bien pris leurs tems qu'ils étoient ſur le point de le faire reſoudre dans les Etats-Généraux, lorſque le Penſionnaire Fagel arriva inopinément qui rompit ce coup.

21 Janvier 1624. Ils ne ſe rebuterent pas pour cela, & firent tout leur poſſible pour obliger les Etats-Généraux d'entrer en négociation avec moi, ſur les meſures qu'il y auroit à prendre après le dernier de Janvier : mais le Prince d'Orange, & le Penſionnaire Fagel rendirent tous leurs efforts inutiles. Ce Prince eſperoit qu'on ſe trouveroit au premier de Février ſans avoir rien avancé, & qu'alors Sa Majeſté donneroit un nouveau délai, ce qu'il ſouhaitoit fort, puiſque les Eſ-

pagnols en ſeroient bien plus opiniâtres : ou que les troupes du Roi feroient quelque entrepriſe dans les Pays-Bas, ce qui lui donneroit lieu de preſſer les Etats-Généraux de faire la levée.

Cependant il pourſuivoit avec chaleur l'affaire qu'il avoit entrepriſe de faire interdire tout commerce entre ceux du Gouvernement, & les Miniſtres Etrangers : mais les Députés d'Amſterdam déclarerent hautement qu'ils n'y conſentiroient jamais, & qu'ils ne ſe ſoûmettroient pas à une réſolution que le Prince d'Orange feroit prendre là-deſſus à la pluralité des voix, puiſque s'agiſſant de changer la forme du Gouvernement il falloit un conſentement unanime.

Le Penſionnaire Fagel au contraire ne put empêcher, quoi qu'il pût faire, que la Province de Hollande ne déliberât ſur la propoſition que firent Meſſieurs d'Amſterdam, de mander aux cinq Amirautés de ſe rendre à la Haye, & d'y apporter un état au vrai des Vaiſſeaux de la République ; de 21 Janvier 1684.

faire un mémoire exact de ceux qui étoient en état de ſervir, & de ceux qui n'y étoient pas ; du fond qu'ils avoient pour rétablir la Marine, & à quoi ils avoient employé celui qu'on leur avoit donné pour ſon entretien. Ils vouloient faire voir par-là les ſommes conſidérables que les Etats-Généraux étoient obligés de donner pour maintenir leur commerce, & rétablir leur Marine, & qu'on ne devoit gueres ſonger à faire des dépenſes ſuperflues, pour de nouvelles levées, lorſqu'on avoit peine à fournir ce qui étoit néceſſaire pour le maintien de la République. Ils firent repréſenter en même-tems aux Etats-Généraux par le Député de Friſe, que ſa Province voyant l'armement que M. l'Evêque de Munſter faiſoit dans ſon Evêché, elle avoit trouvé à propos de faire revenir en Friſe le Général Alwa, avec ſon Régiment qui étoit entretenu aux dépens de la Province de Friſe, & que le Prince d'Orange avoit envoyé en Flandres au ſecours des Eſpagnols avec le

ſieur Alwa qui commandoit les troupes des Etats.

Le Prince d'Orange tâcha encore de gagner Meſſieurs d'Amſterdam par les mêmes voyes qu'il avoit déja miſes en uſage. Il les fit aſſûrer qu'on délibereroit ſur mes mémoires, & qu'on travailleroit ſérieuſement à la paix, auſſi-tôt que la levée ſeroit réſolue ; & leur fit repréſenter qu'il ne leur demandoit cette complaiſance, que pour ſauver ſon honneur. Mais ils connoiſſoient ſi parfaitement par toutes les démarches qu'ils lui voyoient faire, qu'auſſi-tôt qu'ils y auroient donné les mains, on les entraîneroit dans la guerre malgré eux, qu'ils refuſerent conſtamment la levée à ces conditions là, & déclarerent qu'il n'y avoit nulle raiſon ni nul prétexte qui les pût jamais obliger à accorder cette levée. 27 Jan. 1684.

Cependant je fus averti qu'on pourroit peut-être bien-tôt leur ſuſciter des affaires, & que le Marquis de Grana commençoit à eſpérer de pouvoir faire déchiffrer mes lettres

que le Prince d'Orange avoit fait prendre à mon Courrier ; je leur en dis quelque choſe, afin qu'ils priſſent leurs meſures pour ſe défendre, mais pas aſſez pour les effrayer, ni les décourager.

21 Janvier 1684. Le Prince d'Orange ſongeoit toûjours à établir une négociation générale à la Haye, dans laquelle il eſpéroit que ſi les Etats-Généraux étoient une fois entrés, il n'y auroit plus lieu après cela de penſer à l'accommodement particulier de l'Eſpagne. Le Prince de Waldeck qui devoit avoir la direction de cette aſſemblée, arriva enfin à la Haye, le 24 de Janvier 1684. Mais j'avois ſi bien fait voir à Meſſieurs d'Amſterdam, le piége qu'on leur tendoit ſous prétexte d'un accommodement général, que je n'appréhendai point du tout qu'ils s'y laiſſaſſent ſurprendre ; auſſi ils s'y oppoſerent formellement, & ils étoient tellement portés à éloigner même contre leur propre intérêt tout ce qui pouvoit attirer la guerre, ou du moins donner pré-

24 Janvier 1683.

texte au Prince d'Orange de preſſer la levée, que lorſque le Penſionnaire Fagel, qui ſavoit que l'intérêt particulier d'Amſterdam eſt d'avoir des forces de mer conſidérables, voulut les prendre par leur foible, & propoſa dans l'aſſemblée de Hollande que l'on eût toûjours une Flote prête à mettre à la mer : Meſſieurs d'Amſterdam qui ſollicitoient autrefois, & ſouvent inutilement une pareille choſe, la refuſerent nettement, & dirent qu'ils n'en avoient pas beſoin, qu'ils avoient une entiere confiance dans la parole de Sa Majeſté, & qu'ils étoient en repos ſur l'inclination qu'elle avoit pour la paix.

Je découvris que le premier pas que le Prince d'Orange, & le Prince de Waldeck, avoient deſſein de faire faire par l'aſſemblée générale, étoit d'engager les Etats-Généraux de prier le Roi d'Angleterre au nom de tous les Princes, qui étoient entrés dans l'aſſociation, de vouloir bien s'entremettre auprès du Roi, pour en obtenir un armiſtice général, pen- 25 Janvier 1684.

dan t lequel ils travailleroient à l'accommodement. Les Aſſociés devoient faire dans la ſuite des propoſitions, & en cas que le Roi ne les acceptât pas, ils avoient réſolu de déliberer entr'eux quelles meſures ils pourroient prendre tous enſemble pour ſoûtenir la guerre contre Sa Majeſté.

27 Janvier 1684. Le Prince de Waldeck ne voulut pas néantmoins prendre la direction de cette aſſemblée; qu'il n'eût auparavant entretenu Meſſieurs d'Amſterdam. Il les alla voir, & après une grande conference qu'il eut avec eux, & avoir ſondé trois ou quatre des principales perſonnes de la République, il connut la ſituation des affaires du pays, & ne voulut point ſe charger de la direction de la négociation générale, & ſe contenta d'y donner ſes avis.

Les Fauxbourgs de Bruxelles que M. de Bouflers brûla dans la fin de Janvier, donnerent une nouvelle matiere aux créatures du Prince d'Orange, de faire bien du bruit dans

l'aſſemblée de Hollande, & attirerent beaucoup de reproches à Meſſieurs d'Amſterdam; mais le Prince d'Orange eut le déplaiſir de voir, que les Députés d'Amſterdam ne s'en émeurent pas davantage, & qu'ils ne répondirent autre choſe ſinon, qu'on devoit voir par-là, la néceſſité de s'accommoder avec Sa Majeſté. Le Prince d'Orange voulut néantmoins que l'Envoyé d'Eſpagne redoublât ſes inſtances auprès des Etats-Généraux; & je fus averti qu'il leur devoit préſenter un mémoire le 5 de Février, par lequel il les ſommeroit d'entrer en rupture contre la France. Mais je mandai au Roi qu'il n'y avoit rien à appréhender, & que jamais cet Envoyé ne pourroit rien faire qui fît plus de tort au Roi ſon maître.

M. de Barillon m'écrivit alors qu'il avoit communiqué au Roi d'Angleterre la réſolution que je lui avois mandé que Meſſieurs d'Amſterdam avoient priſe de demander la neutralité pour les Pays-Bas Eſpagnols; 27 Janvier 1684.

que Sa Majeſté Britannique en avoit été fort aiſe ; & qu'elle avoit ordonné à ſon Miniſtre à la Haye, de ſe conformer à ce ſentiment-là.

Cependant l'appréhenſion qu'on avoit à Amſterdam de recevoir quelque inſulte du Prince d'Orange, augmentoit conſidérablement : ils leverent ſix cens hommes au-delà de ceux qu'ils avoient déja pour la garde des portes de leur Ville : cette garde qui avoit été doublée depuis quelques jours fut triplée ; on leur donna des armes à feu, au lieu de bâtons ferrés qu'ils avoient auparavant ; & on employa reglément tous les jours ſix cens hommes à rompre la glace des foſſés.

Lettre du Roi du 18 Janvier 1684.

Le Roi me manda que quand je recevrois la lettre dont il m'honoroit, les Etats-Généraux m'auroient déja donné lieu d'entrer en négociation avec eux, ou que l'autorité du Prince d'Orange auroit fait rejetter toutes les propoſitions d'Amſterdam.

Qu'au premier cas, je n'aurois qu'à me tenir à mes ordres, & que

comme le délai ſeroit expiré, je pourrois ſeulement promettre que le Roi n'attaqueroit rien juſqu'au premier de Février.

Que ſi au contraire le crédit du Prince d'Orange leur avoit fait perdre toute eſpérance de porter les Etats-Généraux à prendre des meſures avec le Roi pour les Pays-Bas, en cas que les Eſpagnols n'acceptaſſent pas les conditions, je ne laiſſaſſe pas de promettre en particulier à la Ville d'Amſterdam, que Sa Majeſté n'entreprendroit aucun ſiége avant la fin de Février; mais que je ne m'en expliquaſſe en l'un ni en l'autre cas, ſans en être extrémement recherché.

Que ſi les Miniſtres d'Eſpagne menaçoient à leur ordinaire les Etats-Généraux d'échanger les Pays-Bas avec le Roi, s'ils ne leur donnoient point de ſecours; que je promiſſe à Meſſieurs d'Amſterdam, & fiſſe ſavoir par eux aux Etats-Généraux, que Sa Majeſté n'accepteroit aucune offre que le Roi d'Eſpagne lui pour-

roit faire à l'égard des Pays-Bas que de concert avec eux.

Mais on me répéta bien des fois de ne point engager le Roi à ne pas faire de siége en Flandres, à moins que les Etats-Généraux ne s'obligeassent à ne point faire de levée.

Et que si les Etats-Généraux vouloient signer un traité par lequel ils s'engageroient de faire accepter par les Espagnols les conditions que le Roi avoit proposées, je pourrois signer ce traité.

30 Janvier 1684. Comme je vis qu'on étoit à la fin du mois de Janvier sans que Messieurs d'Amsterdam eussent pû porter les Etats-Généraux, à faire aucune démarche pour la paix; je voulus voir si ce qu'ils m'avoient fait espérer qu'ils feroient pour le Roi pourroit satisfaire SaMajesté, au défaut des assûrances qu'ils n'auroient pu obtenir des Etats-Généraux.

Je les allai voir, & je leur fis faire réflexion sur tout ce que Sa Majesté avoit déja fait en leur considération, & sur la nécessité qu'il y avoit de ne

pas laiſſer écouler inutilement le délai qu'elle leur avoit accordé.

Ils me firent de leur côté une longue déduction de ce qu'ils avoient fait depuis un certain tems pour s'oppoſer aux deſſeins du Prince d'Orange, & me demanderent ſi je ne trouvois pas que ce fût beaucoup, que le Roi faiſant exécuter & brûler tout le plat-pays Eſpagnol, les Etats-Généraux ne ſe remuaſſent en aucune maniere; que cela ne pouvoit être que l'effet des grands efforts que faiſoient Meſſieurs d'Amſterdam qui avoient été aſſez puiſſans pour empêcher le Prince d'Orange d'engager les Etats-Généraux dans la guerre. Ils me demanderent s'il étoit vrai qu'on allât jetter des bombes dans Mons, comme le Prince d'Orange le publioit, parce qu'ils appréhendoient que cela n'alterât les eſprits, & que les choſes n'allaſſent ſi avant qu'il ne leur fût pas poſſible de maintenir dans leurs ſentimens les Villes de Hollande qui étoient de leur parti. Que l'incurſion que M. le Maré-

chal d'Humieres avoit faite lorſqu'il avoit paſſé le canal de Bruges à la fin de Décembre, eût produit de fort mauvais effets, ſi le Roi n'avoit eu la bonté de prevenir là-deſſus Meſſieurs d'Amſterdam.

Qu'on n'avoit pas peu fait de commencer à établir la confiance; que la plus grande partie des Régens d'Amſterdam l'avoient toute entiere en la parole du Roi; mais qu'il y en avoit encore quelques-uns parmi eux qui n'étoient pas dans ce ſentiment (c'étoit de Van-Buning qu'ils vouloient parler.)

Que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, avoient tellement jetté dans l'eſprit de pluſieurs des principales perſonnes de leur Gouvernement, le ſoupçon & la méfiance pour toutes les démarches de Sa Majeſté, que Meſſieurs d'Amſterdam n'avoient pû encore les effacer toutes; que pour les détruire entierement & pour empêcher le Prince d'Orange d'engager les Etats-Généraux dans la guerre, il étoit néceſ-

ſaire de faire deux choſes. La premiere & la principale étoit d'établir, & de maintenir la confiance & la bonne foi. La ſeconde de ne pas mettre une telle confuſion dans les Pays-Bas Eſpagnols, que les Etats-Généraux ſe trouvaſſent engagés à prendre les armes malgré qu'ils en euſſent.

Nous entrâmes enſuite en diſcuſſion de ce qu'ils pouvoient faire pour rendre inutiles les meſures que le Prince d'Orange prenoit pour entraîner les Etats-Généraux dans la guerre, & bien que je ſuſſe qu'une Ville ne pouvoit donner des aſſûrances qui équipolaſſent celles que Sa Majeſté auroit pû recevoir des Etats-Généraux, je ne laiſſai pas d'eſſayer de découvrir ce qu'on pouvoit en eſpérer, & je leur demandai.

1°. Que la Ville d'Amſterdam aſſûrât qu'on ne feroit aucune levée.

2°. Qu'elle s'engageât qu'il ne paſſeroit plus de troupes des Etats-Généraux au ſervice des Eſpagnols.

3°. Que les huit mille hommes qu'on leur avoit donnés ne puſſent

être employés qu'à la défenſe des Places fortes, ſans pouvoir être envoyés ſur les Etats de Sa Majeſté, ni s'oppoſer aux exécutions que ſes troupes feroient dans le plat-pays Eſpagnol.

4°. Que l'on fît rappeller celles que le Prince d'Orange leur avoit livrées au-deſſus des huit mille hommes.

5°. Que s'il étoit impoſſible de faire rappeller l'excédent des huit mille hommes, cet excédent ne pût être employé qu'à la garde des Places fortes.

6°. Que comme Sa Majeſté n'avoit d'autre but, auſſi-bien que Meſſieurs d'Amſterdam, que d'ôter au Prince d'Orange tous les moyens d'allumer la guerre, Meſſieurs d'Amſterdam refuſaſſent d'entretenir les recrues qui avoient été faites il y avoit deux ans, qui montoient à dix mille cinq cents hommes.

7°. Que la négociation générale qu'on vouloit faire à la Haye n'étant propoſée que pour traîner les choſes en longueur, juſques à ce que les Alliés fuſſent mieux en état de faire

la guerre, & pour empêcher ſous prétexte d'un accommodement général qu'il ne s'en pût faire aucun ; Meſſieurs d'Amſterdam ne donnaſſent les mains à aucune réſolution qui pût autoriſer cette aſſemblée.

8°. Qu'ils ne ſouffriſſent pas non plus qu'on demandât que les Etats-Généraux fuſſent Arbitres, puiſqu'ils ſavoient aſſez que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, ſeroient maîtres des délibérations.

9°. Qu'enfin Meſſieurs d'Amſterdam ne conſentiſſent à aucune propoſition, qu'à l'acceptation pure & ſimple d'un des équivalens, & cela dans la fin du mois de Janvier, & qu'après le dernier de Janvier expiré, Sa Majeſté voulant bien porter ſes armes ailleurs, & faiſant ſeulement exécuter le plat-pays Eſpagnol en Flandres, ſans attaquer aucune Place forte dans les Pays-Bas Eſpagnols, Meſſieurs d'Amſterdam obſerveroient religieuſement toutes les aſſûrances qu'ils auroient données.

Et ſur les preſſantes inſtances qu'ils

me faiſoient de donner un mémoire, comme je venois de recevoir une lettre du Roi, du 20 Janvier, qui ne vouloit abſolument point que j'en préſentaſſe, je leur répétai ce que je leur avois déja dit là-deſſus, ſavoir que quoique les offres que je ferois de la part du Roi, n'euſſent pour objet que le bien de la République, ils ſavoient eux-mêmes que ce qui paroîtroit avantageux aux Etats-Généraux lorſqu'il ſeroit propoſé par quelqu'un de leurs Membres, deviendroit ſuſpect, & ſeroit rejetté, quand il ſeroit offert par le Roi: qu'après que Sa Majeſté avoit conſenti que je délivraſſe deux mémoires aux Etats-Généraux auxquels ils n'avoient fait nulle réponſe, il n'étoit ni de ſa dignité, ni du bien de ſon ſervice, que j'en donnaſſe un troiſiéme; & que le Prince d'Orange étoit aſſez puiſſant pour empêcher qu'on ne délibérât ſur ce dernier, comme il l'avoit été pour l'empêcher à l'égard des deux autres.

Qu'au ſurplus Sa Majeſté étoit

toûjours dans les mêmes bonnes intentions, & qu'elle m'ordonnoit de ſigner l'accord avec les Etats-Généraux, en cas que Meſſieurs d'Amſterdam fuſſent aſſez puiſſans pour leur faire prendre une réſolution conforme aux ſentimens de leur Ville.

Les Députés d'Amſterdam me dirent qu'ils me prioient encore une fois de faire réflexion ſur la conduite qu'ils avoient tenue depuis quelque tems ; & que cela devoit plus perſuader Sa Majeſté de leurs ſentimens, & de leur fermeté, que les plus ſolemnelles promeſſes qu'ils me pourroient faire. Qu'ils avoient fait des choſes ſi conſidérables, que le Prince d'Orange en avoit pris occaſion, de les rendre odieux auprès de pluſieurs Membres de l'Etat. Qu'ils pouvoient me répondre qu'ils ne ſe relâcheroient jamais, & que par la ſeule diverſion de l'action des armes du Roi, les choſes tourneroient de la maniere qu'il le deſiroit.

Enſuite ils me répondirent article par article à ce que j'avois propoſé.

Ils me dirent à l'égard du premier, qu'ils m'avoient déja aſſûré ſix fois, & qu'ils pouvoient bien m'aſſûrer encore qu'Amſterdam ne conſentiroit jamais à une nouvelle levée ; qu'ils pouvoient par conſéquent me promettre qu'il ne paſſeroit pas davantage de troupes des Etats au ſervice des Eſpagnols, puiſque le Prince d'Orange pourroit par un nouvel attentat contre les lois du Gouvernement leur en envoyer ; mais qu'ils ne penſoient pas qu'il l'entreprît ; que pour eux, ils n'y conſentiroient pas, & s'y oppoſeroient toûjours.

A l'égard des 3, 4 & 5 articles, comme je ne les avois propoſés que pour avoir lieu de me relâcher de quelque choſe, je me contentai de la parole qu'ils me donnerent de faire tout leur poſſible pour faire à cet égard ce que Sa Majeſté ſouhaitoit, ne pouvant parler plus préciſément ſur une choſe où il falloit un ordre poſitif des Etats.

Ils me témoignerent à l'égard du ſixieme qu'ils ne pouvoient honnê-

tement, & ſans s'attirer des reproches de toutes les autres Villes (après avoir réfuſé la levée de ſeize mille hommes) faire caſſer ces recrues dans le tems que tous leurs voiſins étoient armés, & que les armes de Sa Majeſté agiſſoient dans les Pays-Bas. Mais ſur ce que je les preſſai de ne conſentir à l'entretenement de ces troupes, que pour trois mois, ils me promirent qu'en cas que dans ce tems là Sa Majeſté portât ſes armes hors des Pays-Bas Eſpagnols, ils refuſeroient après les trois mois de payer ces recrues.

Quant à la négociation générale, ils aſſûrerent qu'ils n'y entreroient point du tout.

Que pour ce qui étoit de recevoir les Etats-Généraux pour Arbitres conjointement avec le Roi d'Angleterre, ils l'avoient déja empêché ſur les remontrances que je leur avois faites, & qu'ils n'écouteroient aucune propoſition là-deſſus.

Ils ajoûterent à tout cela que la choſe dont ils me pouvoient le plus

aſſûrer, étoit la fermeté de leur conduite dont je ne devois pas douter, par l'intérêt qu'ils avoient de la continuer. Que les démarches qu'ils avoient faites pour s'oppoſer aux deſſeins du Prince d'Orange, principalement depuis que je les avois aſſûrés des ſinceres intentions de Sa Majeſté pour la paix, les obligeoient pour le moins autant que leur propre intérêt à ne ſe pas relâcher, & que Sa Ma-Majeſté devoit plus ſe repoſer là-deſſus, & ſur les engagemens dans leſquels ils étoient entrés contre le Prince d'Orange, que ſur toutes les aſſûrances qu'ils pourroient donner à Sa Majeſté. En un mot, qu'ils m'aſſûroient qu'ils vouloient la paix à quelque prix que ce fût; & qu'ils ne conſentiroient à rien qui pût directement ou indirectement les engager dans la guerre.

Qu'on leur avoit dit que l'Envoyé d'Eſpagne devoit préſenter le 5. de Fevrier un mémoire par lequel il ſommeroit les Etats-Généraux d'entrer en rupture avec le Roi; que s'il

étoit aſſez mal aviſé pour le faire, je verrois par la réſolution de Meſſieurs d'Amſterdam ſur cette propoſition, de quelle maniere ils commenceroient à exécuter ce qu'ils m'avoient promis, & qu'ils ne vouloient pas que j'attendiſſe plus long-tems, que ce jour là, pour juger de leur bonne foi, & de leur vigueur.

Le Prince d'Orange trouva enfin moyen par les fortes perſuaſions de Beuverning, de faire conſentir la Ville de Leyde à la levée de ſeize mille hommes, malgré l'oppoſition d'Amſterdam. Beuverning les aſſûra que ce Prince ne cherchoit qu'à ſauver ſon honneur, qu'il ne falloit point perdre de réputation un Prince qui étoit à la tête de la Republique, & qui promettoit qu'auſſitôt que cette réſolution ſeroit priſe, on travailleroit ſérieuſement à l'accommodement entre la France & l'Eſpagne. 31 Janvier 1684.

C'eſt une choſe que le Prince d'Orange avoit fait redire plus d'une fois inutilement à Meſſieurs d'Am-

ſterdam. Leur Penſionnaire qui me vint parler ce jour là de leur part, m'apprit que ce Prince leur avoit fait encore des avances bien plus conſidérables ; il leur avoit offert de leur faire donner une aſſûrance ſignée de douze des principaux Membres de l'aſſemblée de Hollande, que bien loin de ſe ſervir de la réſolution de la levée pour faire la guerre, il s'engageroit de s'appliquer avec les Etats-Généraux d'abord qu'elle ſeroit priſe, à trouver les plus courts expédiens pour terminer inceſſamment à telles conditions que Meſſieurs d'Amſterdam regleroient, les différens qui étoient entre Sa Majeſté & l'Eſpagne ; mais qu'ils avoient entierement rejetté cette propoſition, ne trouvant pas de ſûreté à livrer le ſort de toute l'Europe entre ſes mains.

Que Mrs. d'Amſterdam voyoient cependant avec déplaiſir que nonobſtant leur oppoſition le Prince d'Orange qui avoit gagné Leyde, avoit pris réſolution de faire paſſer ce mê-

me matin la levée à la pluralité de voix, & qu'il me prioit de la part de ſes maîtres de vouloir aſſûrer le Roi que cela ne feroit que les affermir davantage dans leur premiere réſolution de s'oppoſer conſtamment à tout ce qui pourroit contribuer à faire entrer les Etats-Généraux en guerre, & les engageroit à embraſſer encore plus vivement qu'ils n'avoient fait, les moyens les plus propres à procurer la paix. Qu'il pouvoit m'aſſûrer que la réſolution de la levée priſe contre les formes, ſeroit plus préjudiciable qu'avantageuſe au Prince d'Orange, parce que les principales Villes qui y auroient conſenti ne ſeroient pas long-tems ſans s'appercevoir qu'on les avoit trompées; que les Provinces de Friſe & de Groningue, ſeroient du ſentiment de Meſſieurs d'Amſterdam dans cette occaſion, & qu'ils ſe promettoient que par la fermeté inébranlable de leur conduite, ils rendroient inutiles tous les efforts que le Prince d'Orange faiſoit pour jetter les Etats-

Généraux dans la guerre, pourvû que Sa Majeſté voulût bien les ſoûtenir & les ſeconder dans tout ce qu'ils avoient réſolu de faire.

Mais comme j'avois tant fait par les amis que j'avois dans la régence d'Amſterdam, & par les fortes raiſons que j'avois fait dire aux autres par ceux des bien intentionnés en qui ils prenoient confiance, que je les avois diſpoſés à regarder la priſe de Luxembourg comme un moyen capable de porter les Eſpagnols à la paix, pourvû que Sa Majeſté me fît en même-tems donner un mémoire par lequel il déclareroit qu'il ſe contenteroit de cette Place, & de ſes dépendances pour l'équivalent de ſes prétentions; & que bien qu'ils n'euſſent oſé s'en expliquer nettement la veille avec moi, ils m'en avoient aſſez dit pour me donner lieu de le mander à Sa Majeſté: ce Penſionnaire me pria de n'en point écrire, & me déclara qu'après le changement de la Ville de Leyde une entrepriſe de cette nature les contraindroit ab-

ſolument de conſentir à la levée, & les ſoûmettroit à la volonté du Prince d'Orange ; ce qui m'empêcha d'en écrire, juſqu'à ce que les choſes ayant une ſeconde fois changé de face, je fis ſavoir ce détail à Sa Majeſté, & lui fis connoître les ſentimens de Meſſieurs d'Amſterdam ſur la priſe de Luxembourg ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Le Prince d'Orange ne manqua pas ce matin là, comme Meſſieurs d'Amſterdam l'avoient prévû, de faire conclurre la levée à la pluralité de voix, malgré l'oppoſition de Delſt, d'Amſterdam & de Schidam qui demeurerent fermes dans leur réſolution. Ceux d'Amſterdam ne ſe contenterent pas de faire de fortes proteſtations contre cette réſolution, comme contre une choſe qui ſappoit les fondemens de la République : mais ils ſommerent la Province de Hollande de déclarer ſi elle prétendoit que la Ville d'Amſterdam fût tenue de contribuer aux frais de cette levée. Le Penſionnaire Fagel s'em-

31 Janvier 1684.

1 Fevrier 1684.

porta fort là-deſſus, & dit que depuis que la République étoit République, on n'avoit pas fait une pareille demande : mais Meſſieurs d'Amſterdam y inſiſterent encore plus fortement, & ſommerent les Députés des autres Villes de rapporter à la premiere ſéance le ſentiment de leurs
1 Février 1684. Supérieurs ſur cette demande. Cependant comme ils ſavoient que pour extorquer le conſentement de ces Villes à la levée de ſeize mille hommes, on leur avoit fait accroire qu'auſſi-tôt que la réſolution en ſeroit priſe, on travailleroit à l'accommodement, ils demanderent qu'on s'y appliquât ſans perte de tems. Cela fit naître de grandes conteſtations entr'eux, & le Penſionnaire Fagel ; celui-ci voulant poſer pour fondement de cette négociation un principe ſur lequel il ſavoit bien qu'elle ne ſe pouvoit faire, qui étoit que le Roi ſe relâcheroit de ſes prétentions ; & que comme il étoit pareillement informé que les Eſpagnols ne conſentiroient jamais à donner

purement & ſimplement un des équivalens, on ne pouvoit ſonger à l'accommodement qu'en tâchant de faire convenir le Roi, & le Roi d'Eſpagne d'une ſatisfaction raiſonnable, que l'on pourroit trouver dans une partie de quelques-uns des équivalens. Ce Penſionnaire aſſûra même avec ſerment que l'Envoyé d'Angleterre lui avoit confié que Sa Majeſté très-Chrétienne ſe relâcheroit, & que pourvû qu'on fît une propoſition au Roi ſon maître, il y feroit condeſcendre le Roi de France. Et il eſt vrai que cet Envoyé avoit dit au Penſionnaire Fagel que le Roi d'Angleterre étoit perſuadé que les équivalens que le Roi avoit demandés n'étoient pas des propoſitions ſur leſquelles il n'y eût point à ſe relâcher; mais que c'étoient des offres ſur leſquelles on pouvoit commencer à entrer en négociation. Meſſieurs d'Amſterdam ſoûtenoient au contraire que le Roi ne ſe relâcheroit de quoi que ce ſoit ſur aucun des équivalens, & que ſi on vouloit

de bonne foi parvenir à la paix, il falloit travailler à un accommodement ſur ce pié là. Enfin après beaucoup de diſputes fort aigres de part & d'autre, le Penſionnaire Fagel fit convenir les Etats de Hollande d'un expédient qui commença à donner à connoître à la plûpart d'entr'eux, que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel, les avoient trompés; car il fit réſoudre qu'on s'adreſſeroit à l'envoyé d'Angleterre pour me prier de demander au Roi trois ou quatre mois de délai, pendant leſquels les Etats-Généraux travailleroient à accommoder le Roi avec le Roi d'Eſpagne, & une ceſſation d'Actes d'hoſtilités durant ce délai. Il fut auſſi arrêté qu'en cas que Chudley ne voulût pas ſe charger de cette commiſſion, les Etats-Généraux viendroient me faire cette même priere.

On m'en donna avis au ſortir de l'aſſemblée: je réſolus de prevenir l'Envoyé d'Angleterre afin qu'il ne ſe chargeât point de me faire cette propoſition,

poſition, j'avois plus d'une raiſon qu'on peut aiſément ſuppléer, pour ne pas ſouhaiter qu'il s'engageât à faire de pareilles démarches ſi contraires à l'avancement de la paix; ſans compter l'intérêt que j'avois de parler directement aux Etats-Généraux, pour avoir occaſion de leur faire connoître les intentions de Sa Majeſté.

J'eus beaucoup de peine à faire conſentir l'Envoyé d'Angleterre à ce que je ſouhaitois de lui, quoique je lui fiſſe voir que le Roi ſon maître n'approuveroit pas qu'il demandât un délai de trois ou quatre mois, & encore moins une ceſſation d'Actes d'hoſtilités, à moins que les Etats-Généraux ne s'engageaſſent en même tems de faire accepter un des équivalens par l'Eſpagne; qu'outre cela je n'avois pas pouvoir d'accorder un délai; que le refus qu'il feroit de ſe charger de cette propoſition quand même elle ſeroit raiſonnable, ne pourroit apporter aucun préjudice, puiſque les Etats-Généraux avoient

réſolu en ce cas là de me la faire eux-mêmes, & que lorſque les Etats-Généraux m'en viendroient parler, j'avois des choſes à leur demander que je ne pouvois pas exiger de l'Envoyé d'Angleterre.

Il me promit à la fin qu'il ne ſe chargeroit d'aucune propoſition : mais deux heures après il me vint prier d'excuſer ſa foibleſſe, & me témoigna qu'il n'avoit pû refuſer les Etats Généraux. Je l'arrêtai tout court, & le priai de leur dire que quand il m'avoit déclaré qu'il étoit chargé d'une commiſſion de leur part, je ne la lui avois pas laiſſé expliquer, & que je lui avois témoigné que j'étois fort ſurpris qu'ayant l'honneur d'être Ambaſſadeur auprès des Etats-Généraux, ils s'adreſſaſſent au Miniſtre d'un autre Prince pour m'expliquer leurs ſentimens ſur ce qui regardoit le Roi mon maître, & que s'ils avoient quelque choſe à me dire, j'étois tout prêt d'entrer en conference avec eux.

1 Fevrier 1684. Je mandai au Roi que cette affaire

me paroiſſoit très-délicate & très-dangereuſe, & qu'il étoit à craindre que le Prince d'Orange n'abuſât Meſſieurs d'Amſterdam par l'eſpérance d'une négociation qu'il étoit maître de faire échoüer toutes les fois qu'il lui plairoit. Que ce Prince voyoit aſſez qu'il ne pourroit jamais venir à bout de faire lever les ſeize mille hommes, ſi Meſſieurs d'Amſterdam y apportoient tous les obſtacles qui étoient en leur pouvoir, qu'ainſi il ne cherchoit qu'à empêcher qu'ils ne priſſent de pareilles réſolutions; que dans cette vûe il les leurroit d'un accommodement, mais qu'il profiteroit du calme qu'il auroit remis dans leurs eſprits; qu'il trouveroit enſuite aſſez de difficulté de la part des Eſpagnols pour traîner long-tems la négociation ſous prétexte d'avoir des réponſes de Madrid, comme on diſoit déja qu'il les falloit attendre, qu'il feroit faire après cela des propoſitions par les Eſpagnols qu'il ſavoit ne pouvoir être acceptées par Sa Maeſté, & que la négociation ſe rom-

pant ſur le refus que feroit le Roi, Meſſieurs d'Amſterdam ſe trouveroient preſque engagés à entrer dans les ſentimens du Prince d'Orange; que pour prevenir ces inconvéniens il n'y avoit point de moyen plus ſûr que de faire déclarer l'envoyé d'Eſpagne ſur l'acceptation pure & ſimple d'un des équivalens, & que les Etats-Généraux ſe fiſſent fort auprès de Sa Majeſté de faire accepter par l'Eſpagne un de ces équivalens, & qu'ils demandaſſent enſuite du tems pour avoir le loiſir d'ajuſter les conditions du traité; mais que je les avertiſſois encore que toutes ces précautions ſeroient inutiles, ſi dans l'eſpérance d'une négociation ils négligeoient d'employer tous les moyens qu'ils avoient en main pour empêcher l'exécution de la levée.

Lettre du Roi du 27 Janvier 1684.

Le Roi m'écrivit que s'il ne dépendoit que d'accorder un nouveau délai pour obtenir ce qu'il ſouhaitoit des Etats-Généraux, je pouvois promettre que ſes troupes n'attaqueroient pas les Pays-Bas Eſpagnols

juſqu'au dernier de Mars, mais qu'il ne vouloit pas s'engager à ne pas faire bombarder les Villes de Flandres. Que ſi les intentions des Régens d'Amſterdam étoient auſſi bonnes qu'il avoit ſujet de le croire, ils ne s'allarmeroient pas des bombes qui devoient être jettées dans les Villes des Pays-Bas Eſpagnols; & au contraire ils ſeroient bien aiſes que Sa Majeſté employât toute ſorte de moyens pour faire tourner au dommage des Eſpagnols le deſſein qu'ils avoient conjointement avec le Prince d'Orange de laiſſer écouler inutilement tout l'Hyver, dans l'eſpérance d'avoir au Printemps prochain plus de moyens de faire la guerre.

Je fis réponſe au Roi, que les bombes qu'on jetteroit dans les Villes de Flandres cauſeroient quelque alteration à la Haye; mais que j'eſperois malgré cela venir à bout de ce que le Roi ſouhaitoit des Etats-Généraux, ſi on pouvoit faire avoir un ordre à l'Envoyé d'Angleterre de préſenter un mémoire aux Etats-Gé- 3 Fevrier 1684.

néraux par lequel il les exhorteroit de preſſer les Eſpagnols de s'accommoder avec le Roi, & leur déclareroit, que le Roi ſon maître croyoit (ſi l'on ne pouvoit porter les Eſpagnols à choiſir un des équivalens) qu'il falloit que les Etats-Généraux travaillaſſent à établir la neutralité dans les Pays-Bas Eſpagnols, & qu'il me fût permis de préſenter deux jours après un mémoire pour témoigner aux Etats-Généraux qu'ayant été informé des propoſitions que l'Envoyé d'Angleterre leur avoit faites, je croyois être de mon devoir de leur faire ſavoir que le Roi ne s'éloigneroit point d'entrer dans les expédiens qui étoient propoſés, en cas que les Eſpagnols refuſaſſent de s'accommoder. J'en écrivis auſſi à M. de Barillon, & je ne doutai point qu'on n'entrât dans ces propoſitions en Angleterre, après ce que M. de Barillon m'avoit mandé des ordres qu'on avoit donnés à l'Envoyé d'Angleterre à la Haye, de ſe conformer à l'avis de Meſſieurs d'Amſterdam

touchant la neutralité des Pays-Bas : mais nonobſtant cela il n'étoit point venu d'ordre à Chudley, & il n'en vint point dans la ſuite, de préſenter de pareil mémoire, ce qui me perſuadoit que l'Angleterre ne vouloit ni la guerre, ni l'accommodement.

Les Députés des Etats-Généraux ne manquerent pas de m'apporter le 3 de Fevrier la réſolution que j'avois refuſé de recevoir des mains de l'Envoyé d'Angleterre, qui ne contenoit autre choſe que les aſſûrances du deſir qu'ils avoient de travailler à l'accommodement entre le Roi, & le Roi d'Eſpagne, & la demande de quatre mois de délai, ou au moins de deux, avec ſuſpenſion de toute ſorte d'Actes d'hoſtilités. 3 Fevrier 1684.

Je répondis aux Etats-Généraux que j'étois très-aiſe de voir qu'ils vouluſſent travailler à la paix, & que comme il n'y avoit pas de meilleur moyen pour y parvenir, que d'agir auprès des Eſpagnols ſur le pié du mémoire que j'avois préſenté le 5 de Novembre, j'avois lieu de croire

qu'ils en avoient déliberé, & qu'ils m'en apportoient la réponſe; que s'ils avoient fait cette premiere démarche, & s'ils avoient tiré le conſentement des Eſpagnols pour un des équivalens, j'étois ſuffiſamment autoriſé pour oſer prendre ſur moi d'accorder un nouveau délai.

Comme les Députés des Etats-Généraux me témoignerent qu'ils n'avoient pû porter l'Eſpagne à accepter aucun des équivalens, & que cependant ils me preſſoient de donner un nouveau délai: je leur dis que puiſqu'ils n'avoient pû rien obtenir des Eſpagnols, s'ils avoient au moins pris quelque réſolution ſur les moyens que j'avois inſinués aux Députés des Etats-Généraux pour procurer la ſûreté des Pays-Bas, & pour éloigner la guerre dans laquelle on ne devoit plus douter que l'Eſpagne ne les voulût entraîner, après la déclaration que le Marquis de Borgomainero avoit faite à l'Empereur, que l'Eſpagne ne ſe ſeroit jamais réſolue de déclarer la guerre, ſi elle n'a-

voit cru y engager l'Angleterre & les Etats-Généraux, je pourrois encore en ce cas prendre ſur moi de leur accorder un délai.

Et ſur ce qu'ils me témoignerent qu'ils ne pouvoient me répondre là-deſſus, puiſque cette affaire n'avoit pas encore été miſe en délibération dans les Etats-Généraux; je leur déclarai que dans le deſir que j'avois de les ſatisfaire autant qu'il étoit en moi, s'ils vouloient bien me promettre de demeurer en l'Etat où ils étoient à préſent, ſans faire aucun Acte ni aucune démarche au dedans ou au dehors, qui pût rendre les Eſpagnols plus opiniâtres par l'eſpérance d'un nouveau, & d'un plus puiſſant ſecours; je prendrois ſur moi d'accorder un délai qui pût donner le tems aux Etats-Généraux d'agir plus efficacement auprès des Eſpagnols, pour les porter à conſentir aux conditions propoſées par Sa Majeſté.

Mais comme les Députés des Etats-Généraux n'étoient pas inſtruits

pour répondre à cet expédient, & que d'ailleurs je leur avoüai qu'il étoit à craindre que le Roi voyant le dernier délai expiré ſans avoir eu aucune réponſe ſur ſes propoſitions, n'eût donné ordre à ſes troupes d'attaquer quelque Place dans les Pays-bas Eſpagnols, je leur dis que tout ce que je pouvois faire dans cette conjoncture étoit d'écrire au Roi pour prevenir cet inconvénient, & de m'engager cependant envers les Etats-Généraux au nom de Sa Majeſté que pendant tout le tems qui ſe devoit paſſer juſqu'à ce que je puſſe avoir réponſe, ſes armes ne prendroient aucune place dans les Pays-Bas Eſpagnols, & que je demanderois en même-tems à Sa Majeſté de nouveaux ordres pour pouvoir à la fin de ce terme qui écheroit le 15 ou le 16 de Février, ſatisfaire les Etats-Généraux en cas qu'ils ſe fuſſent mis en état pendant ce tems là de faire avoir une réponſe telle que Sa Majeſté la devoit attendre de la forte inclination qu'ils témoignoient pour

le rétabliſſement d'une paix ſi néceſſaire.

Je communiquai ma réponſe à Meſſieurs d'Amſterdam au ſortir de cette conférence, qui l'approuverent extrèmement, & me dirent qu'il n'y avoit rien de mieux pour ſeconder leurs bons deſſeins. Je la fis mettre auſſi par écrit non ſeulement pour la rendre publique, mais encore pour donner moyen à Meſſieurs d'Amſterdam de la faire mettre en délibération dans les Etats-Généraux. 3 Fevrier 1684.

J'en rendis compte à Sa Majeſté, & je lui mandai que je n'avois pas trouvé que les démarches des Etats-Généraux méritaſſent que je m'expliquaſſe à eux du pouvoir que j'avois de leur accorder un délai ; mais qu'ayant eu peur d'un autre côté d'attirer ſur Meſſieurs d'Amſterdam tout le reſte de la République, j'avois ſongé à ces expédiens qui ne commettoient point le Roi, & qui donnoient lieu à Meſſieurs d'Amſterdam de travailler efficacement pour la paix, d'autant plus que je leur avois 3 Fevrier 1684.

fait eſpérer que je pourrois recevoir ordre de leur accorder ce qu'ils ſouhaitoient, en cas que pendant le tems qui ſe paſſeroit juſqu'à ce que je le puſſe recevoir, les Etats-Généraux euſſent pris une réſolution conforme à l'une des trois propoſitions que je leur avois faites.

10 Fevrier 1684. J'ajoûtai encore dans une autre lettre, que j'avois cru ne pouvoir rien faire de mieux ſelon l'intention de Sa Majeſté, ni qui la commît moins, que de donner cet écrit; que ſi j'avois demandé une conférence dans laquelle j'euſſe propoſé un expédient pour la ſûreté des Pays-Bas, & que j'euſſe enſuite donné un mémoire, bien que ce détour eût en quelque façon adouci la demande, cependant c'étoit toûjours Sa Majeſté qui auroit propoſé, & cela n'étoit ni du bien de ſon ſervice, ni de ſa dignité. Qu'il n'en étoit pas de même dans cette occaſion, que c'étoit les Etats-Généraux qui m'étoient venu ſolliciter, que je n'avois fait que déclarer par maniere de réponſe les

conditions auxquelles je pouvois leur accorder ce qu'ils deſiroient. Que cet écrit ſerviroit à fortifier extrêmement Meſſieurs d'Amſterdam, & feroit voir à la République que ſi les Etats-Généraux avoient de ſinceres intentions de travailler à l'accommodement, ils pouvoient l'obtenir aiſément en ſuivant leur véritable intérêt, qui étoit d'éviter de s'engager dans des démarches qui les entraîneroient dans la guerre.

Comme les ordres que les Députés d'Amſterdam devoient apporter à l'aſſemblée de Hollande ſur ces différens expédiens que j'avois propoſés, étoient un préjugé de ce qu'on avoit à attendre d'eux, je n'omis rien de tout ce que je crus capable de les confirmer dans leurs bons ſentimens. Cela m'obligea de leur écrire une lettre qui contenoit en ſubſtance, que ceux qui ſouhaitoient la paix devoient voir par les offres que j'avois faites aux Députés des Etats-Généraux avec combien de facilité les Etats pouvoient avoir le délai qu'ils 7 Fevrier 1684.

demandoient, & enſuite l'affermiſſement de la paix. Que je ne m'étois pas contenté de rendre ces réponſes aux Députés des Etats-Généraux, que je les avois fait mettre par écrit, pour donner moyen à Meſſieurs d'Amſterdam de faire délibérer les Etats-Généraux ; mais que j'étois obligé de leur dire que toutes ces démarches ſeroient fort inutiles, & même préjudiciables aux intérêts du Roi, s'il étoit vrai que l'on commençât déja à exécuter la réſolution de la Province de Hollande touchant la levée ; que tous les Régimens nouveaux étoient donnés, & même les places de Capitaines, comme ſi la réſolution en étoit valablement priſe ; que ſi l'on pouſſoit cette affaire de cette ſorte, le refus de Meſſieurs d'Amſterdam de conſentir à cette levée ne produiroit qu'une querelle domeſtique, & ne ſeroit d'aucun effet à l'égard des Princes Etrangers ; car il leur importoit peu (ſi une fois la levée ſe faiſoit) que ce fût ſelon les loix ou contre les loix de la Ré-

publique ; qu'elle porteroit toûjours le même préjudice, & que les Eſpagnols en tireroient le même avantage, & qu'on pourroit auſſi ſe perſuader avec quelque ſorte de raiſon, que la même puiſſance qui avoit fait reſoudre la levée malgré la plus puiſſante Ville de l'Etat, & contre les loix fondamentales de la République, pourroit encore contre les mêmes loix, & malgré cette même Ville envoyer de nouveaux ſecours quand il lui plairoit, faire des alliances offenſives, & déclarer la guerre. Ainſi ils devoient comprendre que le ſort de l'Europe dépendoit de l'oppoſition qu'ils feroient à l'exécution de la levée, & qu'ils devoient tenir pour aſſuré que s'ils agiſſoient avec la vigueur qu'on devoit attendre d'eux, & qu'ils empêchaſſent que cette levée ne ſe fit, ils joüiroient d'un plein repos ſans que rien les pût troubler.

Que j'étois informé qu'on faiſoit courir le bruit que le Roi d'Angleterre s'entremettoit pour une ceſſation

d'Actes d'hoſtilités ; mais que je les pouvois aſſûrer poſitivement que Sa Majeſté Britannique étoit ſi perſuadée que le moyen le plus efficace pour porter les Eſpagnols à l'accommodement étoit de les preſſer par la voie des armes, qu'elle n'avoit garde de s'employer pour empêcher que le Roi ne ſe ſervît de ce moyen, & que je ſavois même que ſi le Roi d'Angleterre vouloit s'en entremettre, il le feroit inutilement : que c'étoit ce qui m'avoit porté à refuſer abſolument aux Députés des Etats-Généraux d'en écrire à Sa Majeſté, & m'avoit obligé de leur faire connoître au contraire qu'on alloit encore plus preſſer les Eſpagnols ſans néantmoins prendre aucune Place juſqu'au retour de mon Courrier. Je finis ma lettre par les aſſûrances que je leur donnai que j'étois perſuadé que l'on ſe regleroit en France ſelon les demarches vigoureuſes ou foibles que l'on verroit faire à Meſſieurs d'Amſterdam.

Fevrier Le Prince d'Orange continuoit cependant

cependant à mettre tout en uſage pour faire conclurre la levée de ſeize mille hommes dans les autres Provinces, afin de former s'il le pouvoit une réſolution des Etats-Généraux ; & en attendant, il regloit l'état des nouvelles levées, & faiſoit la deſtination des Officiers ; ce qui m'obligea de redoubler mes ſoins auprès de Meſſieurs d'Amſterdam. Je leur repréſentai qu'il ne ſuffiſoit pas qu'ils proteſtaſſent fortement contre la réſolution priſe de faire la levée, qu'il étoit néceſſaire qu'ils déclaraſſent qu'ils ne pouvoient plus après cela contribuer à l'état de guerre ordinaire, ni fournir aucuns ſubſides. Ils ne déſapprouvèrent pas cette propoſition, & donnerent comme on le va voir des proteſtations qui contenoient à peu près la même choſe ; ce qu'ils ne firent pas ſans peine, parce que quelques précautions qu'ils priſſent pour faire rompre tous les jours la glace de leurs foſſés, le froid étoit ſi pénétrant, qu'il les avoit glacés preſque juſques dans le fond ; ſi 11 Fevrier 1684.

bien qu'ils appréhendoient que le Prince d'Orange qui venoit de mettre cinq mille hommes dans Narden ne s'en ſervît pour ſe rendre maître de leur Ville ; & ils auroient bien voulu attendre à s'expliquer que le tems devînt plus favorable.

21 Fevrier 1684. Je découvris alors que le Prince d'Orange recommençoit de mettre en uſage un artifice dont il s'étoit déja ſervi, & qui avoit beaucoup d'apparence ; c'étoit de faire debiter par ſes créatures que Sa Majeſté agiſſoit de concert avec le Roi d'Angleterre, & qu'elle s'étoit engagée de n'attaquer ni de prendre aucune Place dans les Pays-Bas Eſpagnols ; qu'ainſi on ne devoit être en aucune inquiétude là-deſſus, ni ſe mettre en peine de faire des avances pour prévenir un danger qui n'étoit pas à craindre. On ajoûtoit à cela que le Roi d'Angleterre feroit accorder un délai, & une ceſſation d'Actes d'hoſtilité. J'étois bien éloigné de me pouvoir ſervir de l'Envoyé d'Angleterre pour détruire ces faux-bruits : cet

homme agiſſoit ſi mal, & Meſſieurs d'Amſterdam en étoient ſi mécontens, qu'ils me prierent de le faire révoquer ſi je le pouvois, & me firent cette inſtance à deux ou trois repriſes. 10 Fevrier 1684.

Il eſt ſurprenant de voir à quel point le Roi d'Angleterre étoit aveuglé ou nonchalant ſur ſes propres intérêts : il n'agiſſoit point avec vigueur en cette occaſion ; cependant je prenois ſoin de le faire avertir de toutes les pratiques ſecretes du Prince d'Orange. Je mandai dans ce tems-là que j'avois découvert par un endroit très-ſûr, & dont je pouvois répondre, que le Prince d'Orange étoit depuis quelque tems dans une parfaite intelligence avec les Presbyteriens d'Angleterre. Il en avoit toûjours eu à la vérité quelqu'un attaché à lui : mais le plus grand nombre en avoit été fort éloigné, & ils ne s'en rapprocherent que lorſqu'ils furent mécontens de M. de Montmouth. Ils formerent alors une étroite liaiſon avec le Prince d'Orange qu'ils regarderent com- 10 Fevrier 1684.

me leur protecteur. J'en fis auſſi donner avis à Van-Buning, ſans que cela parût venir de moi, & il en fut fort étonné, parce qu'il avoit toûjours cru qu'uniſſant les Etats-Généraux à l'Angleterre, les Parlementaires qui n'aimoient pas le Prince d'Orange, auroient ſoûtenu les intérêts des Etats-Généraux contre lui.

Enfin on commença les conferences qui devoient à ce que prétendoit le Prince d'Orange produire un accommodement général. Cramprick Reſident de l'Empereur qui prenoit auſſi la qualité de Plenipotentiaire de l'Electeur de Baviere; Fuenmajor Envoyé d'Eſpagne; Guldenſtop Envoyé de Suede; Witſendorf pour la maiſon de Lunebourg, & le Baron de Goes pour le Cercle de Franconnie s'aſſemblerent avec les Députés des Etats Généraux. Ils ſe communiquerent & examinerent leurs pouvoirs dans la premiere conference, & ils parlerent dans la ſeconde des moyens de tenir ſecret ce qui ſe paſſeroit entr'eux; & pour cet effet ils

prierent les Etats-Généraux de leur donner des Commiſſaires qui ne changeaſſent point, & qui fiſſent ſerment de garder inviolablement le ſecret de tout ce qui ſe traiteroit dans leurs aſſemblées, enſorte même qu'ils n'en rendroient pas compte à leurs Supérieurs. Les Députés de Friſe & de Groningue refuſerent de prêter ce ſerment, & déclarerent qu'ils ne pouvoient jamais s'engager de manquer à ce qu'ils devoient à leurs maîtres. Le Penſionnaire Fagel qui avoit fait faire cette propoſition par les Alliés pour avoir prétexte d'exclurre les Députés de ces deux Provinces, ne manqua pas de faire reſoudre par les Députés des cinq autres que ceux de Friſe & de Groningue, ſeroient exclus des conferences qu'on tiendroit avec les Miniſtres des Alliés. Les Provinces de Friſe & de Groningue ſentirent vivement l'affront qu'on leur faiſoit, & les Etats de Friſe écrivirent aux Etats-Généraux qu'ils ne pouvoient s'empêcher de leur en témoigner leur mécontentement; qu'ils 22 Mars 1684.

ne voyoient pas en vertu de quoi on pouvoit les exclurre d'une affaire où il s'agiſſoit de la paix ou de la guerre, & dans laquelle on ne pouvoit rien conclurre ſans un conſentement unanime des ſept Provinces de l'Union, à moins que les Etats-Généraux ne cruſſent, que ce qui ſeroit réſolu par les cinq autres, dût être ſuivi par celles de Friſe & de Groningue; que pour eux bien loin de s'y ſoûmettre, ils déclaroient que ſi l'on continuoit de tenir des conferences ſans y admettre leurs Députés, ils ſe diſpenſeroient auſſi du payement des taxes qui leur étoient impoſées par la généralité pour les beſoins de la cauſe commune, puiſqu'il n'étoit pas juſte que ne joüiſſant pas des droits & des avantages de l'Union, ils en ſupportaſſent les charges. Qu'ils attendoient là-deſſus une réponſe ſatisfaiſante de la part des Etats-Généraux, afin de n'être pas réduits à la néceſſité de prendre des réſolutions qui pourroient n'être pas avantageuſes à l'Etat dans la con-

jonćture préſente, quoique par la conduite qu'on avoit tenue à leur égard, ils fuſſent aſſez portés à faire toutes choſes pour maintenir leur droit, & le reſpect qui étoit dû à leur Province, & à ſes Députés.

Le Roi me manda qu'il ne falloit point douter que cette aſſemblée que les Alliés de la maiſon d'Autriche alloient tenir à la Haye, n'eût pour ſon principal objet l'éloignement de la paix, & qu'on ne tâchât de gagner du tems ainſi que je l'avois écrit, juſqu'à ce que l'Empereur eût fait ſon accommodement avec le Turc, ou que la Ville d'Amſterdam eût conſenti à une nouvelle levée; & que comme rien n'étoit plus capable de favoriſer ce deſſein que d'entrer dans la propoſition de ſe ſoûmettre à l'arbitrage du Roi d'Angleterre & des Etats-Généraux dans un tems ou à peine en reſtoit-il ſuffiſamment pour l'acceptation des offres de Sa Majeſté, il ne falloit plus eſpérer d'établir la paix avec l'Eſpagne, qu'en l'obligeant à choiſir un des

Lettre du Roi du 3 Fevrier 1614.

équivalens: & tout ce qu'on pouvoit déſirer de Sa Majeſté, étoit qu'au cas que l'Empereur acceptât la treve pour vingt ans, Sa Majeſté voulût bien accorder auſſi une treve de pareille durée à l'Eſpagne, & que c'étoit à quoi elle avoit déja donné les mains pour le bien général de toute la Chrétienté. Que je devois non-ſeulement rejetter l'offre de l'arbitrage, mais que je devois faire connoître aux Députés d'Amſterdam, & aux autres bien-intentionnés, que puiſque Sa Majeſté vouloit bien ſuſpendre par une treve de vingt années tous les différends qu'elle avoit avec l'Eſpagne, auſſi bien que ceux qui lui reſtoient avec l'Empire, on ne pouvoit trouver une plus prompte voie ni plus raiſonnable, pour rétablir la tranquilité dans toute l'Europe.

14 Fevrier 1684. Je fis ſavoir à Meſſieurs d'Amſterdam ces nouvelles facilités que le Roi apportoit à la paix. Ils en furent très-aiſes, & me firent dire qu'il ſuffiſoit qu'ils en fuſſent informés; mais

qu'il étoit important que les Etats-Généraux n'en euſſent aucune connoiſſance, juſques à ce qu'ils euſſent fait quelque démarche pour la paix.

Cependant cela encouragea beaucoup Meſſieurs d'Amſterdam, qui donnerent leurs proteſtations par écrit contre la réſolution qu'on avoit priſe dans la Province de Hollande de faire malgré eux une levée de ſeize mille hommes. (*a*) Ils déclarerent qu'après les nouveaux moyens que le Roi avoit ouverts par le mémoire que je leur avois préſenté le 5 de Novembre pour parvenir à la paix entre la France & l'Eſpagne, on ne pouvoit dire avec fondement que la nouvelle levée y pût contribuer; qu'aucontraire elle étoit très-préjudiciable à un accommodement, puiſqu'elle fortifieroit les Eſpagnols dans l'opinion qu'ils avoient conçûe de

(*a*) Proteſtations des Régens d'Amſterdam : envoyées à la Cour le 18 Fevrier 1684, contre la réſolution de la Province de Hollande priſe à la pluralité des voix, de faire une levée de 16000 hommes.

continuer la guerre dans les Pays-Bas, (non pour le bien des Pays-Bas, mais pour celui de toute la Monarchie Eſpagnole, & généralement de la maiſon d'Autriche,) & d'y engager les Etats-Généraux & l'Angleterre, comme l'on avoit eu avis qu'ils en avoient le deſſein. Qu'on avoit formé une concluſion à la pluralité de voix au mépris de leur oppoſition, & par conſéquent contre les lois fondamentales du Gouvernement ſuivant leſquelles, & en conformité des anciens uſages & maximes, pratiquées même du tems des Comtes de Hollande, & maintenues avec la derniere fermeté contre tous ceux qui les vouloient enfraindre, on ne pouvoit prendre de réſolution pour impoſer de nouvelles charges à l'Etat que par l'unanimité de toutes les voix; ce que les prédéceſſeurs de Meſſieurs d'Amſterdam avoient toûjours jugé d'une telle importance qu'ils n'avoient jamais pu l'admettre même dans les tems les plus dangereux pour la République, n'ayant ja-

mais pû être non-plus portés, quelque forte inſtance qu'on leur en eût faite à ſe ſoûmettre au jugement de perſonne ; ayant au contraire déclaré qu'ils ne viendroient plus prendre ſéance dans les Etats de Hollande ſi on les inquiétoit dans l'entiere liberté qu'ils devoient avoir de donner leur avis. Que le procédé qu'on avoit en cette occaſion tendoit viſiblement au changement & à la deſtruction des lois fondamentales du Gouvernement, & que cela étoit d'autant plus de conſequence qu'on pourroit dans d'autres affaires de la nature de celle dont il s'agiſſoit, qui ne pouvoit être concluë à la pluralité de voix, former une réſolution ſur le pié de celle-ci. Qu'enfin les Bourguemeſtres & le Conſeil de Ville d'Amſterdam, ne pourroient jamais reſpecter l'arrêté qu'on avoit fait dans l'aſſemblée de Hollande comme une réſolution des Etats de Hollande priſe ſelon les lois ; mais qu'ils la regarderoient comme une concluſion du corps des Nobles & de quinze Villes,

& comme une choſe de nulle conſidération, déclarant poſitivement qu'ils ne vouloient point contribuer en quelque maniere que ce fût pour les frais de cette levée.

Meſſieurs d'Amſterdam ne s'en tinrent pas là; ils s'adreſſerent en même tems aux Etats-Généraux, & les preſſerent vivement de délibérer ſur la réponſe que je leur avois donnée le 3 de Fevrier, & mirent par écrit les raiſons qu'ils avoient de demander cette délibération, qu'ils diſtribuerent aux Villes de Hollande.

14 Fevrier 1684. Les Députés d'Amſterdam me témoignerent eux-mêmes ce qu'ils m'avoient déja fait dire qu'il n'étoit point avantageux que les Etats-Généraux fûſſent que Sa Majeſté donnoit du tems pour l'acceptation de ſes offres; que ce délai ne ſerviroit qu'à mettre en repos ceux des Députés des Villes qui appréhendoient que le Prince d'Orange ne les entraînât dans la guerre; & qu'il ſuffiſoit que Meſſieurs d'Amſterdam fuſſent avertis que le Roi ne feroit point de ſiége

pendant qu'on délibéreroit à la Haye; parce qu'ils ſeroient en état par ce moyen de profiter de la peur que les autres auroient. Cela fait aſſez voir que Meſſieurs d'Amſterdam qui doivent bien connoître les motifs qui peuvent mouvoir les Etats-Généraux, & qui ont un ſi grand intérêt à demeurer en repos, étoient perſuadés que le ſeul moyen qu'il y avoit pour y parvenir étoit de leur faire peur, & qu'il n'y avoit que la crainte de la guerre qui pût forcer les Etats-Généraux à travailler ſérieuſement à la paix.

J'eus des avis de Friſe qu'on eſpéroit que cette Province là & celle de Groningue ſe conformeroient à l'avis d'Amſterdam.

Le Roi me témoigna être très ſatisfait de la réponſe que j'avois faite de mon chef aux Etats-Généraux le 3. de Fevrier, & des différens expédiens que je leur avois propoſés. Sa Majeſté m'envoya même un mémoire qui y étoit aſſez conforme, & m'ordonna de leur déclarer qu'il étoit

Lettre du Roi du 10 Fevrier 1684.

toûjours dans le ſentiment d'accepter un des équivalens qu'il avoit propoſés, & que ſi on n'en pouvoit convenir auſſi promptement qu'il étoit à deſirer, il vouloit bien faire une treve de vingt années avec l'Eſpagne, de même qu'il l'avoit offert à l'Empire.

Qu'au cas qu'il ſe rencontrât quelque retardement à l'acceptation de ſes offres, Sa Majeſté vouloit bien conſentir de faire ceſſer tout Acte d'hoſtilité contre les Etats de la domination du Roi d'Eſpagne, pourvû que les Etats-Généraux s'engageaſſent par un traité appuyé de la garantie du Roi d'Angleterre, & de tous les Princes qui y voudroient entrer; de faire agréer à l'Eſpagne dans deux ou trois mois un des équivalens qu'il avoit fait propoſer, ou la treve de vingt années, à condition toute-fois que par le même traité il fût ſtipulé qu'au cas que les Eſpagnols laiſſaſſent paſſer le tems de deux ou trois mois ſans accepter l'un deſdits équivalens ou la treve de vingt

années, lesdits Etats empêcheroient que les troupes qu'ils avoient en Flandres, ne puſſent être employées qu'à la ſeule défenſe des Places qu'y poſſedoit le Roi Catholique ; qu'ils ne lui pourroient auſſi donner aucun nouveau ſecours par-tout ailleurs, ni contre Sa Majeſté, ni contre ſes Alliés ; & Sa Majeſté s'obligeoit auſſi de n'aſſieger ni de s'emparer d'aucune Place des Pays-Bas, pour quelque cauſe que ce pût être, & de plus de ne pouvoir faire la guerre dans le plat-pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient de leur côté, Sa Majeſté ſe réſervant de pouvoir porter ſes armes par-tout ailleurs qu'auxdits Pays-Bas, juſqu'à ce que cette Couronne eût rétabli la paix qu'elle avoit rompue.

Que ſi les Etats-Généraux ne vouloient pas entrer dans cet engagement, & que ſe contentant d'employer leurs inſtances à la Cour de Madrid pour la diſpoſer à un accommodement amiable, ils ſouhaitoient de prendre avec Sa Majeſté les me-

ſures néceſſaires pour empêcher qu'il n'arrivât aucun changement dans les Pays-Bas, Sa Majeſté vouloit bien encore conſentir à une ſuſpenſion d'armes en Flandres, tant que la préſente guerre dureroit & de ne faire aucun ſiége, ni de s'emparer par quelque voie que ce pût être d'aucune des Places qui appartenoient au Roi Catholique dans les Pays-Bas, pourvû que les Etats-Généraux s'engageaſſent pareillement par un traité qui ſeroit ſigné par moi à la Haye, & garanti par le Roi d'Angleterre, même par tous les Princes qui voudroient dans la ſuite du tems entrer dans la même obligation, non ſeulement d'empêcher que les troupes que les Etats avoient alors en Flandres ne puſſent être employées ailleurs qu'à la défenſe des Places que le Roi Catholique y poſſedoit; mais même de ne pouvoir donner aucun autre ſecours à la Couronne d'Eſpagne en quelqu'autre pays que ce pût être, ni agir directement contre Sa Majeſté ou ſes Alliés.

Sa

Sa Majeſté vouloit bien auſſi s'obliger de ne pouvoir faire aucun autre Acte d'hoſtilité dans les Pays-Bas, pourvû que les Eſpagnols s'en abſtinſſent pareillement, & en cas qu'ils y continuaſſent la guerre ; elle vouloit bien promettre de ne la faire que dans le plat pays ; enſorte que la barriere n'en pût recevoir aucun changement.

Que ſi après tant de facilités que Sa Majeſté apportoit, la maiſon d'Autriche & ſes Alliés, n'en vouloient point profiter, ce ne ſeroit qu'à eux qu'on pourroit imputer tous les malheurs & toutes les déſolations d'une guerre qu'ils auroient pû faire finir par les voies qu'elle leur en avoit ouvertes ; & qu'elle ſe ſerviroit des moyens que Dieu lui avoit mis en main, pour faire valoir ſes droits & la juſtice de ſes prétentions.

Je communiquai mes ordres à Meſſieurs d'Amſterdam, qui en furent fort ſatisfaits; & je délivrai enſuite un mémoire aux Etats-Généraux, qui 17 Fevrier 1684.

contenoit tout ce que je viens de marquer.

27 Fevrier 1684. Comme le Sieur de Cramprick Reſident de l'Empereur à la Haye, vouloit ſe rendre maître des conferences générales qui ſe faiſoient pour la paix, & qu'il ne prétendoit pas ſeulement y préſider, en indiquer les ſéances, & y propoſer les matieres, mais encore qu'il agiſſoit au nom de l'Empire, & que le Penſionnaire Fagel uſoit des mêmes termes dans l'aſſemblée de Hollande : Meſſieurs d'Amſterdam témoignerent qu'ils étoient fort ſurpris que le Reſident de l'Empereur parlât au nom de l'Empire, & encore plus que le Penſionnaire Fagel uſât des mêmes expreſſions lorſqu'il parloit dans les Etats de Hollande, & qu'il tâchât par-là de leur impoſer, comme ſi la France étoit en guerre avec tout l'Empire. C'eſt pourquoi ils demanderent avant toutes choſes que Cramprick délivrât ſa commiſſion, & fît voir ſon pouvoir. Cela arrêta

en quelque façon les entrepriſes de l'Envoyé de l'Empereur, mais ne rompit pas l'aſſemblée des Alliés qui continua encore, mais foiblement

Le 16. de Fevrier 1684. le Prince d'Orange alla ſur les onze heures du matin aux Etats de Hollande. Il en fit fermer les portes, & ordonna que perſonne n'entrât ni ne ſortît. Il exigea un ſerment particulier des Membres de l'aſſemblée, qu'ils garderoient inviolablement le ſecret ſur tout ce qui y devoit être traité; & fit même prêter ſerment aux Huiſſiers, qu'il fit mettre en dehors, qu'ils ne diroient pas qu'on leur eût défendu d'ouvrir la porte à perſonne. Enſuite il déclara aux Etats de Hollande qu'il étoit venu en qualité de leur Gouverneur, (ce qu'il n'avoit pas fait depuis qu'il avoit été reçû en cette Charge, paroiſſant toûjours dans les Etats de Hollande comme premier Noble) & qu'il avoit à leur communiquer des choſes d'une très grande importance; mais qu'il demandoit avant que de s'en expliquer que ceux qui 17 Fevrier 1684.

lui étoient ſuſpects euſſent à ſe retirer. On y conſentit : ſur quoi il nomma le Sieur Hooft Echevin d'Amſterdam, & le Sieur Hop Penſionnaire de la même Ville, qui paſſerent dans une chambre voiſine. Le Prince d'Orange expoſa enſuite que ces deux Meſſieurs avoient eu des correſpondances criminelles avec moi, & après avoir beaucoup exageré ce qu'il avoit à dire contre leur conduite, il fit lire mes lettres qu'il avoit fait voler cinq ſemaines auparavant (qui étoient preſque toutes déchiffrées) & le Penſionnaire Fagel fit des commentaires à ſa mode à chaque article. Après cette lecture le Prince d'Orange mit l'affaire en délibération, & il y avoit déja eu ſept Villes d'avis de mettre ces deux Députés d'Amſterdam en priſon, & de leur faire leur procès, lorſque ces deux Députés qui n'étoient pas ſans inquiétude, s'entendirent nommer par quelqu'un qui parla un peu haut; & comme il leur parut auſſi avoir oüi lire quelque choſe en Fran-

çois, ils ne douterent pas que ce ne fuſſent mes lettres. Cela les obligea de ſortir bruſquement de la chambre où ils étoient, & de paſſer par deſſus une enceinte d'environ quatre piés de haut, dans laquelle les Députés des Etats de Hollande ſont enfermés au milieu d'une grande Salle. Le Prince d'Orange fut étonné de leur hardieſſe : mais il ne put empêcher qu'étant Membres des Etats & en leurs places, ils ne demandaſſent de quoi il s'agiſſoit. Les autres Députés d'Amſterdam le leur apprirent. Ces deux Meſſieurs avoüerent qu'ils étoient venus chez moi, qu'ils étoient prêts à rendre compte de toutes nos conférences, & ſommerent les autres Députés d'Amſterdam de déclarer s'ils y étoient venus de leur chef, ou ſi ce n'étoit pas par ordre de leur Ville. Les Députés d'Amſterdam qui avoient été dabord aſſez intimidés, reprirent courage, & dirent que ces deux Meſſieurs n'avoient rien fait que par ordre de la Régence d'Amſterdam. Le Prince d'Orange

ne ſe déſiſta pas pour cela de ſon accuſation : il demanda qu'on leur fît leur procès ſur les intelligences criminelles qu'ils avoient eues avec moi. Les Députés d'Amſterdam s'en défendirent vigoureuſement, & eurent même le courage de reprocher au Prince d'Orange l'envoi de la Flotte des Etats-Généraux à Gottembourg ſans leur participation, l'envoi de leurs troupes ſur les terres d'Eſpagne, & ſur-tout ſon intelligence avec le Marquis de Grana, à laquelle ils attribuerent l'opiniâtreté des Eſpagnols, & la déclaration de guerre que cette Couronne avoit faite à la France. Enfin le Prince d'Orange inſiſtant toûjours qu'on mît en priſon ces deux particuliers, & qu'on procedât auſſi contre Meſſieurs d'Amſterdam, demanda qu'on mît le ſcellé ſur les papiers qu'ils avoient dans leur maiſon à la Haye, aſſûrant poſitivement qu'on y en trouveroit qui découvriroient leur intelligence. Cela fit naître beaucoup de conteſtations entre les Députés des autres Villes, qui

durerent juſqu'à ſept heures du ſoir. Enfin les ſieurs Hooft & Hob s'étant offert de ſe repréſenter le lendemain pour ſe juſtifier, & les autres Députés ne jugeant pas qu'on dût mettre en priſon deux Membres des Etats qui n'avoient agi que par ordre de leurs Supérieurs, ſans les entendre auparavant, il fut réſolu qu'on ſe raſſembleroit le lendemain matin de bonne heure, & que le Secretaire de la Province de Hollande iroit avec les Députés de Delft & de Schidam, mettre le ſcellé dans la maiſon de Meſſieurs d'Amſterdam.

Pour bien expliquer de quelle conſéquence étoit ce ſcellé, ſans compter l'injure qu'on faiſoit à une Ville Souveraine & de cette conſéquence, il faut ſavoir que les dix-huit Villes de Hollande qui ont entrée aux Etats de la Province, ont des maiſons à la Haye, où leurs Députés demeurent pendant l'aſſemblée des Etats, qui ſont convoqués réglément quatre fois par an, ſans les aſſemblées extraordinaires; que dans ces aſſemblées il s'y

traite moins ſouvent des affaires d'Etat que des affaires particulieres qui concernent le dedans de la République, s'agiſſant preſque toûjours des démêlés que les Villes ont les unes contre les autres, chacune cherchant ſon avantage particulier, ſoit dans les impoſitions ordinaires, ſoit dans les extraordinaires, dans la maniere des levées de deniers, dans les armemens de mer & de terre, & autres choſes ſemblables. Que les jours qu'il y a eu aſſemblée, les Députés font un mémoire de ce qui s'y eſt paſſé, qu'ils envoyent dans leurs Villes à leurs Supérieurs, & en écrivent un double dans des regiſtres qui demeurent à la Haye; qu'ils enregiſtrent pareillement les ordres les plus ſecrets, & les réponſes de leurs Supérieurs. Et que tous leurs regiſtres depuis l'établiſſement de la République juſqu'au tems préſent ſont dans ces maiſons. On peut juger par-là quel violement à la foi publique, & quel tort on faiſoit à Meſſieurs

d'Amſterdam de faire voir non à des confreres ſeulement, mais à des perſonnes intéreſſées, & qui même étoient en ces ſortes de choſes-là leurs Parties Adverſes, tout ce qu'ils avoient dit & penſé contre eux de plus ſecret.

On peut ajoûter à cela que c'eſt une choſe contre toute ſorte de droit d'avancer ſimplement qu'une Ville eſt criminelle, ſans en apporter aucune preuve, & de vouloir qu'on viſite ſes papiers les plus ſecrets, aſſûrant qu'on y trouvera des preuves de ſa déloyauté.

Il eſt aiſé de jugèr que le Prince d'Orange ſe voyant hors d'eſperance par la forte oppoſition de Meſſieurs d'Amſterdam de pouvoir exécuter la réſolution qu'il avoit fait prendre de faire une levée de ſeize mille hommes, n'avoit pû retenir plus longtems ſon reſſentiment, & s'étoit porté à des violences dont il n'y avoit point d'exemple depuis l'établiſſement de la République : mais il eſt certain qu'il fit une grande faute dans

la maniere dont il s'y conduiſit. Il avoit deux autres partis à prendre, qui lui auroient également bien réuſſi. L'un étoit d'envoyer querir chez lui les Députés d'Amſterdam, de leur déclarer qu'il avoit mes lettres, de leur en faire voir les endroits les plus forts, & de leur dire qu'il avoit en main de quoi les perdre ; mais qu'il ne s'en ſerviroit pas s'ils vouloient conſentir à la levée. Il eſt hors de doute que dans la crainte où ils auroient été de ſe voir abîmés ſans reſſource, ils auroient accordé au Prince d'Orange tout ce qu'il eût ſouhaité. L'autre expédient étoit en cas qu'il les voulût perdre abſolument, de faire arrêter de ſon autorité ces deux Députés, & de leur donner des Commiſſaires comme on a fait à Barnewelt, ou les mettre entre les mains de la Cour de Juſtice, il leur auroit fait couper le cou en vingt-quatre heures. On n'auroit pas après cela approfondi cette affaire ; le Peuple auroit crû Meſſieurs d'Amſterdam coupables de trahiſon, &

ils n'auroient pas été en état de s'oppoſer à aucune choſe de ce que le Prince d'Orange auroit voulu. Au lieu que l'uſage qu'il fit de mes lettres ne produiſit comme on le va voir qu'une haine preſque irreconciliable entre lui & Meſſieurs d'Amſterdam, qui trouverent des amis, & des Provinces entieres qui les ſeconderent fortement, & donna lieu à Meſſieurs d'Amſterdam de faire beaucoup d'écrits qui firent connoître l'intention du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel d'engager les Etats-Généraux dans la guerre. 7 Avril 1684.

Les Députés d'Amſterdam voyant qu'on avoit mis le ſcellé ſur leurs papiers ; qu'il falloit comparoître le lendemain dans les Etats de Hollande, & que la foi publique ne pouvoit les aſſûrer contre la violence du Prince d'Orange, ſortirent à minuit par une porte de derriere qui rend dans des jardins, auprès deſquels ils avoient fait venir deux charriots de poſte, dans leſquels ils allerent toute la nuit à Amſterdam, ne laiſſant à la

Haye qu'un Bourguemeſtre & un Secretaire de leur Ville pour la garde de leurs papiers.

Auſſi-tôt qu'ils furent arrivés, c'eſt-à-dire vers les cinq heures du matin, ils firent aſſembler le Conſeil de Ville. La ſurpriſe & l'indignation furent également grandes de voir qu'on eût oſé traiter ainſi les Députés d'une Ville ſi conſidérable. On réſolut d'abord d'écrire aux autres Villes pour ſe juſtifier de la prétendue accuſation que le Prince d'Orange leur faiſoit, & pour leur faire de fortes plaintes du procédé qu'on avoit eu à l'égard de leurs Députés, & ſur-tout du ſcellé qu'on avoit mis ſur leurs papiers à la Haye, dont ils demandoient réparation, & en même-tems une ſûreté ſuffiſante pour les Députés qu'ils envoyeroient aux Etats de Hollande.

ıier Pour moi qui avoit été informé dès le même ſoir de la ſéance des Etats de Hollande, de ce qui s'y étoit paſſé, j'écrivis auſſi-tôt à Meſſieurs d'Amſterdam par une voie ſecrette,

& je leur offris de prendre ſur moi tout ce qui pouvoit leur être imputé dans cette affaire. Ils me firent récrire pour m'en remercier, & me témoignerent qu'ils ſeroient fort aiſes que je fiſſe pour leur juſtification tout ce qui dépendroit de moi, & mirent ſur cette aſſûrance dans leur lettre circulaire de certaines choſes pour leur défenſe que je leur avois fait entendre que je dirois. Je ne manquai pas d'exécuter fidelement ce que je leur avois promis, & je les aſſiſtai de tout mon pouvoir. Et comme on ne pouvoit ſavoir le détail de ce qui s'étoit paſſé entr'eux & moi, il ne me fut pas difficile de tourner les choſes de la maniere la moins déſavantageuſe pour eux, & de leur donner lieu par-là de parler plus hardiment; d'autant plus qu'à la reſerve de quelques particularités qui marquoient un trop grand concert entr'eux & moi, & auxquelles je pouvois donner un fort bon tour, le reſte de ma lettre ne rouloit que ſur le deſir qu'ils avoient eu de faire

Lettre du Penſionnaire d'Amſterdam du . . . Février 1684.

entrer les Etats-Généraux en délibération ſur les moyens de conſerver la tranquilité dans les Pays-Bas. Cela ne les rendoit pas criminels dans le fond, ils ne s'étoient même jamais cachés d'avoir ce ſentiment, & ils n'étoient en faute que par rapport à la forme du Gouvernement, n'étant pas permis à une Ville particuliere de traiter de ſon chef des affaires d'Etat avec un Ambaſſadeur.

Je donnai donc un mémoire aux Etats-Généraux, dans lequel, après leur avoir demandé la reſtitution de mes Lettres, je déclarai que je me croyois obligé en honneur & en conſcience de leur faire connoître que celui qui les avoit déchiffrées étoit un ignorant ou un impoſteur, s'il avoit rien mis qui pût intéreſſer qui que ce ſoit d'Amſterdam, ou de quelqu'autre Ville de Hollande, puiſque dans toute la Lettre on ne pouvoit pas trouver que perſonne de l'Etat y fût nommé.

Qu'il étoit bien vrai que j'avois marqué dans cette Lettre que Meſ-

ſieurs d'Amſterdam m'avoient témoigné qu'on ne pouvoit déliberer dans les Etats-Généraux ſi je ne donnois un mémoire ; mais que le Penſionnaire Fagel me l'avoit dit auſſi, & que les Etats-Généraux me l'avoient pareillement déclaré. Que tout le reſte de la Lettre ne rouloit que ſur les expédiens que je trouvois bon de prendre, & que j'avois même déja pris pour faire en ſorte qu'on délibérât ſur une choſe ſi importante, ſans que je donnaſſe un mémoire. Que c'étoit là-deſſus que j'avois écrit au Roi ce que je jugeois à propos, eu égard aux intentions de Sa Majeſté, qu'il m'étoit libre en ce cas de tourner les choſes de la maniere que je croyois le devoir faire ; que je connoiſſois aſſez la forme du Gouvernement des Etats-Généraux pour pouvoir repréſenter au Roi les biais qu'il falloit prendre à la Haye, afin de faire délibérer ſur une affaire : que ſi j'avois cru devoir ajoûter d'autres circonſtances pour autoriſer ce que je diſois, on ne pouvoit l'imputer à

un tiers, puiſque je l'avois pû faire pour donner plus de poids à ce que j'avois avancé, ſans que pour cela on fût entré avec moi dans un ſemblable détail ; & que comme je n'étois reſponſable qu'au Roi mon Maître de tout ce que je lui mandois, je n'avois auſſi en vûë dans ces rencontres que ce qui étoit de l'intérêt de Sa Majeſté, ainſi qu'il étoit aiſé de juger par quelques autres circonſtances qui n'étoient pas chiffrées dans ma Lettre.

Mais que ce qui m'étonnoit le plus étoit ce que j'entendois dire d'engagemens & de promeſſes particulieres de Meſſieurs d'Amſterdam, puiſque je n'avois jamais cru qu'une Ville pût prendre des engagemens particuliers avec un Ambaſſadeur, & que le Roi étoit bien éloigné d'en vouloir avoir de ſemblables : qu'ainſi je n'avois garde d'en demander à Meſſieurs d'Amſterdam, & bien moins encore d'écrire là-deſſus à Sa Majeſté. C'eſt pourquoi je declarois en un mot, qu'il étoit abſolument faux que j'euſſe mis

que

que Meſſieurs d'Amſterdam avoient pris quelque engagement avec moi, ou qu'ils m'euſſent fait aucune promeſſe ; & que s'il y en avoit quelque choſe dans ce qui étoit déchiffré, il étoit inventé, & qu'il y avoit lieu de croire que tout le reſte de la Lettre étoit déchiffré avec la même infidélité.

Cette juſtification étoit néceſſaire ; car on ne peut s'imaginer les impoſtures & les calomnies que les Emiſſaires du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel faiſoient courir parmi la populace pour exciter quelque ſoulevement. Ils firent débiter que Meſſieurs d'Amſterdam avoient vendu le pays au Roi ; que je leur en avois délivré l'argent, & que le Prince d'Orange avoit découvert cette trahiſon. Là-deſſus des gens apoſtés dans les marchés crioient que Meſſieurs d'Amſterdam étoient des traîtres, qu'il falloit leur faire leur Procès, ou les traiter comme les de Witt, & qu'il falloit jetter l'Ambaſſadeur de France dans un canal. Ces 29 Fevrier 1684.

diſcours ſe tenoient à la Haye dans les marchés & dans les places publiques : ils m'obligerent de ſortir pour détromper ceux qui n'étoient pas gagnés par le Prince d'Orange, de peur que s'ils étoient deux ou trois jours ſans me voir paroître, cela ne leur donnât lieu de croire qu'il y avoit quelque choſe de vrai dans ce que les Créatures du Prince d'Orange publioient. Cependant je ne vis rien d'extraordinaire dans les ruës, & hors qu'on me regardoit un peu plus que de coûtume, qui que ce ſoit de la populace ne s'aviſa de me rien dire, ni à pas un de mes gens.

Le Peuple d'Amſterdam tenoit un langage bien différent ; il reconnoiſſoit aiſément les calomnies qu'on imputoit à leurs Regens, d'autant plus groſſieres, qu'on voyoit bien que cette Ville n'avoit jamais agi que pour la paix, pour la liberté, & pour le ſoulagement du peuple, & qu'elle n'avoit garde de travailler elle-même contre ſes intérêts & à ſa propre ruine.

Mais le Prince d'Orange juſtifia lui-même ſans y penſer Meſſieurs d'Amſterdam, & fut cauſe que cette premiere fureur s'appaiſa en vingt-quatre heures. Il fit par un nouvel attentat contre le droit des gens imprimer mes Lettres en François, en Hollandois & en Allemand par l'Imprimeur des Etats. Tout le monde les lut avidement, & chacun y chercha le traité que Meſſieurs d'Amſterdam avoient fait avec le Roi, les places qu'on lui devoit livrer, l'argent qu'ils avoient reçû, & autres choſes ſemblables : mais quand on n'y trouva que des conferences qui tendoient toutes à la paix ; que tout ce qui étoit de plus criminel contre Meſſieurs d'Amſterdam n'aboutiſſoit qu'à la diſcuſſion dans laquelle ils étoient entrés avec moi des expédiens que je pourrois prendre pour faire déliberer les Etats-Généraux ſur les moyens de procurer la paix aux Eſpagnols, & de maintenir la tranquillité dans leur voiſinage, malgré le Prince d'Orange qui vouloit la

Autre Lettre du 28 Fevrier 1684.

guerre ; que je mandois de mon côté que les Hollandois étoient de bonne-foi ; qu'il falloit en uſer avec eux avec une entiere franchiſe, & ne les pas tromper ; le commun peuple qu'on avoit cru ſoulever contre Meſſieurs d'Amſterdam & contre moi, voyant les bonnes intentions de Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'on ne leur pouvoit rien imputer que quelque deffaut de formalité contre le Gouvernement, commença à s'appaiſer, & parla avec moins de chaleur. Pour ce qui eſt des honnêtes-gens, ils eurent bien-tôt démêlé la vérité, & demeurerent plus convaincus qu'ils n'avoient jamais été que le Prince d'Orange étoit capable de ſe ſervir de tous les moyens légitimes & illégitimes pour venir à bout de ſes deſſeins.

3 Mars 1683.

Cependant comme il y avoit quelques endroits de ma Lettre qui étoient malicieuſement déchiffrés, & qui par l'addition de certains mots, par l'omiſſion des négations ou des prépoſitions, étoient rendus dans un ſens

tout contraire à celui dont j'avois écrit, je préſentai un memoire dans lequel j'éclaircis tous ces endroits qui étoient corrompus, & fis voir la mauvaiſe foi des Déchiffreurs, qui vouloient par ces altérations faire entrevoir des choſes dont on pouvoit tirer des conſéquences criminelles contre Meſſieurs d'Amſterdam, & contre d'autres perſonnes de l'Etat; au lieu qu'en expoſant le véritable ſens de mes Lettres, on voyoit clairement que l'unique ſujet de ces dépêches étoit de faire connoître au Roi le déſir que Meſſieurs d'Amſterdam avoient de conſerver la République en paix, & les voies dont ils croyoient qu'il falloit ſe ſervir pour engager les Etats-Généraux à déliberer ſur les offres de Sa Majeſté, dont ils vouloint ſeconder les bonnes intentions.

Je me gardai bien de me plaindre dans ce mémoire de ce qu'on violoit le droit des gens en faiſant vendre publiquement une lettre ſecrete que j'écrivois au Roi mon maître qu'on

avoit enlevée à mon Courrier, parce que je trouvois l'affaire trop forte pour en parler à demi ; & je n'oſois m'en expliquer dans les termes qu'elle le meritoit, ſans en avoir reçû l'ordre de Sa Majeſté, d'autant plus qu'on voyoit aſſez que le Prince d'Orange ne cherchoit qu'à attirer l'indignation du Roi contre la République dont la meilleure & la plus ſaine partie étoit d'un autre ſentiment que lui ; de ſorte que bien loing de faire de pareilles démarches qui auroient pû engager Sa Majeſté, je pris la liberté de lui mander que tout ce qu'il y avoit d'honnêtes-gens eſpéroient qu'elle voudroit bien conſidérer que ce n'étoit que le Prince d'Orange ſeul & quelque peu de ſes créatures qui trempoient dans cette affaire, & que ſi Sa Majeſté vouloit s'en reſſentir contre toute la République, l'Etat ſeroit bientôt renverſé, & le Prince d'Orange plus puiſſant que jamais.

3. Mars 1684. Meſſieurs d'Amſterdam furent auſſi contens de cette explication, que le

Prince d'Orange le fut peu. Il fut fâché que je les euſſe juſtifiés juſques à prendre beaucoup de choſes ſur moi, & que cet incident qu'il croyoit nous devoir déſunir, nous liât au contraire encore plus étroitement.

Une des choſes que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel reprochoient le plus vivement à Meſſieurs d'Amſterdam, étoit que leur conduite étoit cauſe que le Roi s'étoit déclaré qu'il ne vouloit entendre à aucune autre condition de paix, qu'à l'acceptation d'un des équivalens propoſé par mon mémoire du 5. de Novembre 1683. Ils aſſûroient qu'ils ſavoient fort-bien qu'avant cela Sa Majeſté ſe ſeroit relâchée de ſes prétentions; & que par ce moyen on auroit pû travailler utilement à l'accommodement entre la France & l'Eſpagne; que non-ſeulement les affaires ne ſe trouvoient plus dans cette diſpoſition par la faute de Meſſieurs d'Amſterdam; mais encore que c'étoit à eux qu'il falloit attribuer tous les malheurs dont l'Etat 24. Fevrier 1684.

étoit menacé pour s'être oppoſés à une levée qui pouvoit ſeule faire changer la face des affaires, & procurer le rétabliſſement de la paix à des conditions équitables.

3. Mars 1684. Meſſieurs d'Amſterdam ſe voyant donc attaqués de tous côtés par le Prince d'Orange & par le Penſionnaire Fagel, firent imprimer une relation de tout ce qui s'étoit paſſé entr'eux & moi, & ne ſe juſtifierent pas ſeulement par-là, mais encore ils donnerent à connoître aux autres Membres de la République & à tous leurs Alliés, leurs ſentimens ſur l'accommodement des différens qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne, ce qui ne fut pas d'un petit avantage pour ceux qui ſouhaitoient le repos dans la Chrétienneté.

9. Mars 1684. Ils firent auſſi courir une lettre dans laquelle ils faiſoient voir que les Eſpagnols ne s'étoient éloignés des voies d'accommodement qu'à cauſe des eſperances qu'on leur avoit données de la part des Etats-Généraux d'un prompt & d'un puiſſant ſecours,

& expliquerent ce que j'ai écrit ci-deſſus, qu'on avoit réſolu dans le Conſeil d'Eſpagne de conſentir aux propoſitions du Roi, lorſqu'un Courrier du Marquis de Grana qui avoit été dépêché après une conference que ce Marquis avoit eu avec le Prince d'Orange, arriva à Madrid, & fit changer de réſolution au Conſeil d'Eſpagne. Meſſieurs d'Amſterdam firent dans la ſuite pluſieurs autres écrits contre le Prince d'Orange & contre les autres, & les commirent tellement qu'ils ſeroient encore à cette heure entierement déſunis ſans tous les incidens qui ſont arrivés après la treve, qui ont mis Meſſieurs d'Amſterdam, & avec eux toute la République de Hollande dans une ſi entiere dépendance du Prince d'Orange, qu'ils n'ont pû s'oppoſer à ſes deſſeins, & ſe ſont trouvés engagés malgré eux dans la guerre dont ils ne ſont pas maîtres à cette heure de ſortir quand même ils le voudroient.

Pendant que toutes choſes étoient en combuſtion en Hollande, elles

n'étoient gueres plus tranquilles en
21 Fevrier Zelande. Le Prince d'Orange y fai-
1684. ſoit agir fortement M. d'Odyck pour obliger cette Province à conſentir à la levée de ſeize mille hommes ; & les trois principales Villes ayant refuſé de le faire, M. d'Odick voulut obliger le Penſionnaire de Zelande de conclurre cette affaire à la pluralité de voix, ayant pour lui la voix des Nobles, & celle de trois autres petites Villes : mais le Penſionnaire de Zelande lui répondit qu'il ne pouvoit faire une choſe où il y alloit de ſa tête. M. d'Odyck voulant à quelque prix que ce fût emporter cette affaire, crut qu'il les falloit intimider par la nouvelle de l'arrivée du Prince d'Orange. Il déclara pour cet effet aux Bourguemeſtres de Midelbourg ou l'aſſemblée des Etats ſe tenoit, qu'ils euſſent à faire mettre la Bourgeoiſie ſous les armes, & que le Prince d'Orange devoit arriver dans deux jours. Il dit la même choſe aux Colonels des quartiers : mais les uns & les autres lui répondirent qu'ils n'o-

ſoient donner ces ordres aux Bourgeois, parce qu'ils n'en ſeroient pas les maîtres, & que la populace étoit tellement à craindre lorſqu'on la vouloit engager dans la guerre malgré elle, qu'ils prioient le Prince d'Orange de ne pas venir en Zelande dans ces conjonctures, & qu'aſſûrément il n'y auroit nulle ſatisfaction.

Le Roi me manda que ſi les Etats-Généraux me repréſentoient qu'étant obligés par le traité qu'ils avoient avec l'Eſpagne de ſecourir cette Couronne en quelque endroit qu'elle fût attaquée, ils ne pouvoient s'engager à ne lui donner aucune aſſiſtance ſoit en Catalogne, Italie, ou Navarre; il me permettoit encore en ce cas de leur en laiſſer la liberté, lorſque je le croirois néceſſaire, pour parvenir au traité qu'il m'avoit donné pouvoir de conclurre. Lettre du Roi du 14. Fevrier 1684.

Je fis réponſe à Sa Majeſté qu'il n'y avoit gueres lieu d'eſpérer qu'après le déſordre que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel avoient mis dans la Republique, les 21 Fevrier 1684.

Etats-Généraux ſe portaſſent à embraſſer les moyens qui pouvoient aiſément aſſûrer le repos, & donner la paix à l'Eſpagne ; mais que d'un autre côté, bien loin d'avoir intimidé Meſſieurs d'Amſterdam, comme ils le croyoient, ils les avoient aigris ; & que tant que les Etats-Généraux ſeroient dans la confuſion où ils étoient, leurs Alliés n'en pouvoient attendre de grands ſecours, & qu'on ne ſongeroit gueres à faire la nouvelle levée.

25 Février 1684. Cependant Meſſieurs d'Amſterdam ne renvoyerent pas leurs Députés à l'Aſſemblée de Hollande, mais ſeulement deux Sécretaires de leur Ville, par leſquels ils firent demander qu'on leur fît réparation de l'inſulte qu'on avoit faite à leurs Députés, & qu'on leur donnât ſûreté pour ceux qu'ils y envoyeroient. Le Prince d'Orange de ſon côté continua ſes inſtances à ce qu'on viſitât leurs papiers, & qu'on leur fît leur Procès. Cela fit naître de grandes diviſions dans les Etats de Hollande ; le Corps des

Nobles & la Ville de Harlem ayant adheré au ſentiment du Prince d'Orange.

Meſſieurs d'Amſterdam me firent alors témoigner qu'ils avoient grand beſoin que le Roi d'Angleterre s'expliquât préciſément & avec fermeté ſur ce qui regardoit les Pays-bas, & demanderent avec plus d'Inſtance qu'ils n'avoient encore fait, que Sa Majeſté Britannique déclarât à leur Ambaſſadeur & aux Etats-Généraux par ſon Miniſtre à la Haye, que puiſque les Eſpagnols ne vouloient point entendre à un accommodement, & ſembloient renoncer à leurs propres intérêts, il ne prétendoit pas abandonner pour cela les ſiens, ni ſouffrir que la guerre fût portée dans les Pays-Bas. Que ſi le Roi les attaquoit, il tacheroit de les défendre; mais que ſi le Roi ne les attaquoit point, & que les Eſpagnols vouluſſent ſe ſervir des troupes qu'ils y avoient pour entrer ſur les Terres de France, & que les Etats leur donnaſſent du ſecours, en ce cas Sa Majeſté Britan- 28 Février 1684.

nique ſe declareroit contre les Eſpagnols, & contre les Etats mêmes s'ils en uſoient de cette ſorte.

Lorſque des perſonnes qui connoiſſent auſſi-bien la conſtitution du dedans de la République, & qui appréhendent autant la guerre que le font les Régens d'Amſterdam, demandent néanmoins qu'on leur parle de cette maniere; il faut qu'ils ſoient perſuadés qu'il n'y a que la crainte ſeule qui puiſſe faire agir les Etats-Généraux contre le Prince d'Orange; & cela juſtifie bien le principe ſur lequel je me ſuis toûjours fondé, conformément à l'avis des bien-intentionnés.

ttre Fé- 84. Le Prince d'Orange qui ſe repentoit, à ce que l'on crut alors, de l'entrepriſe qu'il avoit faite contre Meſſieurs d'Amſterdam, parce qu'il n'en avoit tiré aucune utilité, & qu'il ne les trouvoit ni moins fermes, ni moins zélés pour le bien de la République, tenta les voies de la douceur pour tâcher de les regagner. Il fit nommer pour cet effet quatre

Commiſſaires qui devoient aller à Amſterdam de la part des Etats de Hollande pour accommoder cette affaire : mais les Régens d'Amſterdam refuſerent de les recevoir. Il y envoya donc Bewerning ſeul, qui y alla comme particulier, & qui y demeura huit jours ſans pouvoir rien obtenir, quoiqu'il eût des amis & des parens dans le Gouvernement de cette Ville.

Le Prince d'Orange ſe trouva alors très-embarraſſé ; car toutes choſes demeuroient en ſuſpens, & l'état de guerre qui devoit être réglé avant la fin du mois de Decembre 1683, ne l'étoit pas encore au commencement de Mars 1684. Cela l'obligea de faire propoſer deux jours de ſuite aux Etats de Hollande par le Penſionnaire Fagel de régler l'état de guerre pour l'année 1684, comme une choſe abſolument néceſſaire. Il fit pareillement propoſer de donner les commiſſions pour lever le (*) Verponding 2 Mars 1684.

(*) Les Etats de la Province de Hollande firent quelque tems après l'établiſſement de la

& les autres impoſitions ordinaires de l'année 1684, qui auroient dû

République un dénombrement de tous les biens immeubles dans l'étendue de leur Province, & du nom de ceux qui les poſſédoient. Ils firent enſuite une Taxe qu'ils appellerent Verponding, qui étoit proprement un deux-centiéme denier réel, puiſqu'elle montoit à peu près à la huitieme partie du bien, & que le revenu alloit à environ quatre pour cent.

Le Verponding ſe paye régulierement tous les ans aux Tréſoriers des Villes, où chacun eſt obligé de porter la ſomme à laquelle ſon bien eſt cottiſé ſuivant l'ancienne Taxe, ſur un billet qu'on lui délivre tous les ans, dans lequel ſa perſonne, ſa qualité, ſa demeure & le numero de la feuille ſur laquelle ſon bien eſt enregiſtré, ſont exactement marqués. Les Villages ont chacun un Collecteur qui a ſoin de porter l'argent qu'il a amaſſé au Tréſorier de la Ville dont ſon Village dépend.

Lorſque l'Etat leve un deux-centieme denier réel, les Propriétaires d'un bien immeuble peuvent rabattre ſur le payement du deux-centieme denier la ſomme qu'ils auront payée cette année-là pour le Verponding : mais ce n'eſt pas de même, lorſque l'Etat leve un deux-centieme denier perſonnel: car en ce cas on ne fait pas diminution ſur le deux-centieme denier perſonnel de ce qu'on a payé pour le Verponding.

Le bien immeuble eſt tellement diminué en

être

être réglées dans le mois de Janvier; mais les deux Secrétaires que la Ville d'Amſterdam avoit envoyés à la Haye pour être préſens à l'aſſemblée de Hollande de la part de leur Ville, déclarerent qu'on ne leur avoit donné aucun ordre là-deſſus, & que le ſeul qu'ils avoient étoit de demander qu'on levât le ſcellé, & qu'on leur rendît leurs papiers; ſi bien qu'on ne termina aucune affaire, car on ne pouvoit ſans Amſterdam régler les impoſitions ordinaires, puiſque cette Ville en paye elle ſeule plus de la moitié.

Le Prince d'Orange ne pouvant réuſſir de ce côté-là, preſſa les Solliciteurs d'avancer de l'argent pour les levées. Ces ſolliciteurs ſont des particuliers qui ont ſoin de demander le payement des gages qui ſont dûs aux

Hollande, qu'il ne vaut pas le quart de ce qu'il valoit, lorſque cette Taxe fût impoſée; la principale raiſon de cette décadence vient de ce que les Propriétaires de ce bien ont toûjours été obligés de payer le Verponding ſon ancienne valeur.

Colonels, Capitaines, & autres Officiers d'armée; & comme les Provinces après avoir délivré des ordonnances qu'on ne refuſe jamais, demeurent après cela long-tems ſans les payer, ces Solliciteurs avancent de l'argent aux Officiers ſur leurs ordonnances à gros intérêt. Il y a là-deſſus un gain très-conſidérable à faire, de ſorte que pluſieurs Bourguemeſtres ont leur argent entre les mains de ces Solliciteurs, pour le faire valoir à ſept & huit pour cent; au lieu qu'il ne vaut ordinairement que trois & demi, ou quatre au plus; & par cette raiſon ces Bourguemeſtres reculent ſouvent le payement des troupes pour tirer plus long-tems l'intérêt de leur argent: mais dans cette occaſion-ci tous ceux qui en avoient chez les Solliciteurs, bien loin de ſonger à le faire profiter le retirerent, voyant bien qu'il n'y avoit nulle ſûreté à le donner après les proteſtations de Meſſieurs d'Amſterdam. Le Prince d'Orange voulut auſſi faire négotier de l'argent

par Suaſſo fameux Juif d'Anvers, & depuis peu demeurant à la Haye, mais Suaſſo refuſa de le faire.

Cependant mes négociations avoient reuſſi en Friſe. J'avois mandé au Roi dans pluſieurs de mes lettres que les Etats de Friſe ne ſe relâcheroient point, & que j'étois informé des réſolutions qu'ils étoient ſur le point de prendre; car le Prince de Naſſau me faiſoit mander par tous les ordinaires ce qui ſe paſſoit dans cette Province là, & quelques perſonnes des Etats de Friſe m'avoient fait avertir qu'ils envoyoient un de leur corps à Amſterdam pour concerter avec cette Ville, la réſolution qu'il étoit à propos que la Province de Friſe prît dans cette importante conjoncture. Ils me firent même demander ſi la Province de Friſe & la Ville d'Amſterdam pouvoient s'aſſûrer d'une particuliere protection du Roi; & ſur l'aſſûrance que je leur en fis donner, ils prirent la réſolution que je eçûs le 28. de Fevrier, qui contenoit quatre chefs très-impor- 28 & 29 Fevrier 1684.

tans. Le premier de ne conſentir pour quelque raiſon que ce fût, à faire de nouvelles levées. Le ſecond de conſerver la paix, & ſur-tout l'amitié du Roi. Le troiſiéme d'entrer en négociation avec moi, pour terminer les différens que Sa Majeſté avoit avec l'Eſpagne. Et le quatrieme de faire rappeller ce qu'il y avoit de troupes des Etats-Généraux en Flandres au-deſſus de huit mille hommes.

Cette réſolution vint fort à propos, car le Prince d'Orange n'oſa après une pareille déclaration aller en Zelande comme il avoit réſolu de le faire pour preſſer cette Province de conſentir à la levée; & lorſqu'il fit aſſembler les Députés aux affaires ſecretes, & qu'il les voulut obliger à prendre une réſolution par laquelle ils l'authoriſeroient au nom des Etats-Généraux d'envoyer autant de troupes qu'il le jugeroit à propos pour la défenſe des Pays-Bas Eſpagnols, il n'y eut pas un des ſept Députés qui y oſât donner ſon conſentement, quoiqu'il y en eût quatre

entierement dépendans de lui. Ils lui dirent tous qu'ils ne pouvoient faire autre choſe que d'en écrire à leurs Provinces.

Le Prince d'Orange n'ayant pû obtenir cette permiſſion des Etats-Généraux, leur propoſa de faire une députation de trois ou quatre d'entr'eux pour aller exhorter ceux de Friſe à changer d'avis. J'en fus averti, & je mandai au Roi qu'il ne falloit pas craindre qu'ils y reuſſiſſent. Qu'au-contraire la Province de Friſe alloit être fortifiée par celle de Groningue, & que j'étois informé qu'on recevroit dans quatre jours la réſolution de la Province de Groningue, qui ſeroit conforme à celle de Friſe. Cependant le Prince d'Orange voulut abſolument que les Etats-Généraux envoyaſſent quatre Députés en Friſe; il y trouva de grandes difficultés: mais néantmoins il le fit réſoudre après huit jours d'inſtances & de ſollicitations. Auſſi-tôt que les Etats-Généraux eurent pris cette réſolution, ils en donnerent part aux Etats de

2 Mars 1684.

Seconde Lettre du 3. Mars 1684.

2 Mars 1684.

3 Mars 1684.

9 Mai 1684.

Friſe, & les prierent de demeurer aſſemblés, juſques à ce que leurs Députés qui alloient partir inceſſamment fuſſent arrivés en Friſe, où ils devoient leur faire voir la néceſſité de faire une levée de troupes. Les Etats de Friſe ayant reçû cette lettre, dépêcherent incontinent un Courier aux Etats-Généraux pour les prier de ne ſe point donner la peine d'aller en Friſe, qu'ils étoient déjà ſeparés, & que quand même ils ſe raſſembleroient, ils ne changeroient pas pour cela d'avis, puiſqu'ils avoient pris leur réſolution ſur de bonnes & de ſolides raiſons, & par un conſentement unanime de toute la Province: mais malgré cela le Prince d'Orange fit partir les Députés des Etats-Généraux.

L'Envoyé d'Angleterre eut enfin ordre de déclarer que le Roi ſon maître croyoit qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour terminer les différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne, que de faire accepter par les Eſpagnols un des équiva-

lens propoſés par Sa Majeſté, ou la treve de vingt années : mais comme on lui défendit en même-tems de donner un mémoire là-deſſus, & qu'on lui enjoignit d'aller ſeulement le témoigner de bouche au Préſident de ſemaine des Etats-Généraux ; cette déclaration ne fut d'aucun effet, car le Préſident refuſa de s'en charger, à moins qu'il ne la donnât par écrit ; & quelque inſtance que je fiſſe en Angleterre pour lui faire avoir permiſſion de délivrer un mémoire, jamais je ne le pus obtenir.

Et en vérité il falloit que le Prince d'Orange ſe mît peu en peine du Roi d'Angleterre, ou qu'il crût que Sa Majeſté Britannique ne ſouhaitoit pas effectivement qu'on accordât au Roi tout ce qu'il demandoit, & qu'elle ſeroit ſatisfaite, pourvû que la paix ſe fît à quelques conditions que ce fût ; car il fit alors une propoſition au Roi d'Angleterre de la part des Alliés, qui étoit ſi fort hors de raiſon, qu'il n'oſa la communiquer à la Province de Hollande que huit jours 6 Mars 1684.

après qu'elle fut partie, non-ſeulement parce qu'il eut peur qu'elle ne fût pas agréée; mais parce qu'il crut par-là m'en ôter la connoiſſance. Néantmoins j'en fus averti dans le moment, & je mandai au Roi que je n'aurois jamais pû croire que le Prince d'Orange & les Miniſtres des Alliés qui étoient à la Haye, puſſent porter ſi loin leurs extravagances. Que j'avois découvert qu'il avoit donné ordre à l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux de déclarer de la part de tous les Alliés au Roi d'Angleterre, qu'ils acceptoient la treve générale, dont on regleroit la durée ſelon qu'il ſeroit jugé à propos; mais que les Alliés vouloient avant que de conſentir à cette treve, que le Roi reſtituât à l'Empire ou Straſbourg, & tout ce dont il s'étoit mis en poſſeſſion depuis le traité de Nimegue; ou ſi le Roi aimoit mieux garder Straſbourg & tout ce qu'il avoit occupé depuis la paix de Nimegue, qu'il rendît Fribourg, Briſack & le Fort de Kell; en un mot

tout ce qu'il poſſedoit au-delà du Rhin.

Et à l'égard de l'Eſpagne le Penſionnaire Fagel avoit fait faire une carte où il avoit marqué une ligne de ſeparation ; & l'Ambaſſadeur avoit ordre ſeulement de dire au Roi d'Angleterre, que les Etats-Généraux eſpéroient la faire agréer à l'Eſpagne ; mais qu'en ce cas cette Couronne Stipuleroit avant que d'accepter la treve, que Sa Majeſté conſentît à cette ligne de ſeparation. Ils demandoient auſſi une ceſſation de tous Actes d'hoſtilité pendant trois mois, pour pouvoir convenir de ces conditions.

Le Roi me manda que ſi l'on m'apportoit ces propoſitions, je répondiſſe ſans attendre de nouveaux ordres, qu'elles étoient tellement extravagantes, que quand on auroit pû douter juſques là que le deſſein de la maiſon d'Autriche ne fût de continuer la guerre, des propoſitions ſi déraiſonnables acheveroient d'en perſuader tout le monde ; que la

Lettre du Roi du 13 Mars 1684.

paix ne ſe pouvoit faire que ſur le pié d'un des équivalens que Sa Majeſté avoit propoſés, ou la treve de vingt années; & qu'à l'égard de ce dernier parti on ſavoit aſſez qu'il ne pouvoit admettre aucunes conditions, & que, qui diſoit ſuſpenſion ou treve, devoit tomber d'accord que toutes choſes demeuroient de part d'autre en l'état qu'elles étoient, ſans aucun accroiſſement ni diminution de droits. Qu'à l'égard de la ſuſpenſion de tous Actes d'hoſtilité pendant trois mois, comme il faudroit au moins autant de tems pour en convenir, que pour l'acceptation de la treve de vingt années, il ne falloit pas attendre que Sa Majeſté donnât les mains à une propoſition ſi contraire à ſes intérêts, & au bien général de toute l'Europe. Qu'ainſi on ne devoit point eſperer d'autre explication ni relâchement de ſa part; & qu'après avoir épuiſé toutes les facilités qu'on pouvoit raiſonnablement deſirer d'elle pour l'affermiſſement du repos public, on ne pour-

roit imputer qu'à ceux qui le voudroient encore troubler par un plus long refus de ſes offres, tous les malheurs qui en pourroient arriver.

L'avis que j'avois donné au Roi en diligence, de la propoſition des Alliés ne lui fut pas inutile, car il eut le tems de prévenir le Roi d'Angleterre qui avoit reçû ce projet des Alliés par l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux, & qui s'étoit chargé de le communiquer à M. de Barillon. 16 Mars 1684.

Je ne me contentai pas d'en écrire à Sa Majeſté, & je crus qu'il étoit de ſon ſervice de faire connoître à Meſſieurs d'Amſterdam, & à quelques autres perſonnes de l'Etat la malignité de ces propoſitions. Je leur fis obſerver que les Alliés en faiſoient deux. Une qui regardoit l'Empire, & qui étoit ſi fort contre toute ſorte de raiſon, qu'elle ne pouvoit être acceptée, pas même après la perte de quatre batailles. L'autre qui touchoit l'Eſpagne étoit moins éloignée des conditions auxquelles on auroit pû faire la paix : mais de peur que cet- 9 Mars 1684.

te propoſition toute déraiſonnable qu'elle étoit ne fût acceptée, on la joignoit inſéparablement à la propoſition de l'Empire. Et en cas que les Parties intéreſſées jugeaſſent à propos de les ſéparer, on prenoit encore une autre précaution pour demeurer toûjours maîtres de la paix ou de la guerre ; c'étoit de n'offrir autre choſe à l'égard de l'Eſpagne que de s'employer auprès des Eſpagnols pour les faire convenir de la propoſition faite par les Alliés. Quoi qu'il fût hors de doute que le Marquis de Grana & par conſéquent le Prince d'Orange, ne fuſſent parfaitement informés des intentions de la Cour de Madrid, pendant qu'on offroit abſolument les conditions qui regardoient l'Empire, quoique le Sieur Cramprick & les autres Miniſtres qui étoient à la Haye, ne fuſſent ni inſtruits des ſentimens des Etats de l'Empire, ni authoriſés par eux en façon quelconque.

Les Miniſtres des Alliés ne s'étoient pas arrêtés dans leurs conſé-

rences secretes à faire ces projets de paix, ils en avoient fait pour la guerre, & avoient reglé les armées que leurs maîtres mettroient en campagne en cas que le Roi n'acceptât pas leurs propositions, & qu'il les attaquât. Ce second projet étoit fort beau sur le papier, mais fort imaginaire. L'Espagne s'étoit engagée à avoir trente Vaisseaux en mer, & avoit promis de faire tous ses efforts par terre, & de mettre sur pié le plus de troupes qu'il lui seroit possible. La Suede s'étoit engagée de faire passer douze mille hommes en Allemagne, & de fournir trente Vaisseaux de guerre, ou vingt tout au moins. Les cinq Députés des Etats-Généraux (car ceux de Frise & de Groningue n'étoient pas admis dans ces conférences) promirent que leurs maîtres feroient la levée de seize mille hommes, & qu'ils mettroient trente Vaisseaux en mer; & les Alliés se promirent réciproquement d'avoir ce secours prêt dans le 15 d'Avril. La maison de Lunebourg ne déclara pas 9 Mars 1684.

le ſecours qu'elle donneroit, non plus que l'Empereur, l'Electeur de Baviere, & le Cercle de Franconie.

Auſſi le Prince d'Orange ne voulut point qu'on entrât dans le détail des troupes que les Alliés devoient fournir, lorſqu'il fit communiquer aux Etats de Hollande les propoſitions que les Alliés avoient réſolu de faire au Roi d'Angleterre, pour une treve générale. Il ſe contenta d'énoncer ces Alliés, & mit dans le nombre des Princes dont les Miniſtres avoient conſenti à ces propoſitions, & qui étoient prêts en cas de refus d'envoyer toutes leurs forces, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, le Roi de Suede, l'Electeur de Baviere, un Prince de l'empire, le nom en blanc, qui étoit extrêmement armé, le Cercle de Franconie, le Duc de Saxe Lawembourg. J'écrivis au Roi que ce Prince qui étoit armé & dont le nom étoit en blanc, ne pouvoit être autre que le Duc d'Hanover, dont le Prince d'Orange étoit d'autant plus aſſûré, qu'il n'exigeoit

point que ſon Miniſtre ſignât le traité d'aſſociation, quoiqu'il aſſiſtât & conſentît par conſéquent à toutes les délibérations des Aſſociés ; & que j'étois perſuadé que ce Prince ne vouloit point ſe déclarer que les Etats-Généraux n'euſſent fait les levées, & que les Suédois ne fuſſent paſſés en Allemagne. Que j'étois informé de bonne part que le Duc d'Hanover étoit uni d'intérêt avec le Prince d'Orange, & que toutes les belles paroles que donnoit la Maiſon de Lunebourg n'étoient que pour gagner du temps juſqu'à ce que le Prince d'Orange eût pris ſes meſures. En effet je découvris trois jours après que le Duc d'Hanover avoit fait, il y avoit plus de deux mois, un traité avec l'Eſpagne, par lequel ce Prince s'étoit engagé à avoir douze mille hommes ſous Luxembourg dans le 15 d'Avril, & les Eſpagnols lui devoient donner 500000 liv. dans le mois de Fevrier. Comme ces 500000 liv. n'étoient point arrivés dans le mois de Fevrier qui étoit déja

9 Mars 1684.

écoulé, & qu'ils ne vinrent d'Eſpagne que dans la fin de Juin, après la priſe de Luxembourg, les troupes d'Hanover ne partirent pas de leurs quartiers. Le Roi reçut cette Lettre dans le tems qu'il m'écrivoit que comme les Princes de la Maiſon de Lunebourg lui proteſtoient qu'ils vouloient concourir à l'établiſſement de la paix, il étoit bien-aiſe que je continuaſſe à l'informer de la conduite que leurs Miniſtres tenoient à la Haye.

Lettre du Roi du 9 Mars 1684.

Les Sécretaires de la Ville d'Amſterdam ne faiſoient autre choſe dans toutes les ſéances des Etats de Hollande, que réiterer leurs inſtances, afin qu'on leur délivrât leurs papiers. Le Penſionnaire Fagel au contraire demandoit toûjours que le ſcellé fût levé & les papiers examinés, & parloit avec un emportement terrible contre Meſſieurs d'Amſterdam: mais quelque effort qu'il pût faire, après avoir fait mettre cette affaire en délibération, il y eut douze Villes qui refuſerent de laiſſer viſiter les papiers de

6 Mars 1684.

de Meſſieurs d'Amſterdam.

Ce refus qui fâcha le Prince d'Orange ne me parut pas ſuffiſant pour mettre Meſſieurs d'Amſterdam à couvert des inſultes de ce Prince, ſur tout ſi on faiſoit quelque demarche du côté de la France qui lui en facilitât les moyens. Cela m'obligea de mander au Roi qu'il y avoit deux choſes qui pourroient ſervir extrêmement au Prince d'Orange dans le deſſein qu'il avoit d'accabler Meſſieurs d'Amſterdam, & d'opprimer la liberté de la République. L'une étoit ſi Sa Majeſté dans ces conjonctures ſe relâchoit ſur quelqu'une des conditions offertes à l'Empire ou à l'Eſpagne. L'autre ſi Sa Majeſté atquoit des Places conſidérables en Flandre ou en Brabant ; enſorte que le Prince d'Orange pût faire voir que Meſſieurs d'Amſterdam s'étoient trompés, & que le Roi ne vouloit que les amuſer pour pouvoir faire plus facilement la conquête des Pays-Bas Eſpagnols. 9 Mars 1684.

Et aſſûrément on ne pouvoit alors 13 Mars 1684.

agir avec trop de prudence, car le Prince d'Orange ne ſongeoit qu'à profiter de l'abſence de Meſſieurs d'Amſterdam, & du deſordre qu'il avoit mis dans la Province de Hollande; pour engager les Etats-Généraux dans la guerre. Il prit donc ſes meſures le mieux qu'il lui fut poſſible auprès des principales Villes de Hollande pour en obtenir la permiſſion qu'il n'avoit pu avoir des Etats-Généraux de faire paſſer tout autant de troupes qu'il le jugeroit à propos ſur les Etats du Roi d'Eſpagne; & croyant que tout étoit bien concerté, il le fit propoſer par le Penſionnaire Fagel: mais cela lui fut refuſé par les Etats de Hollande, comme il l'avoit été trois ſemaines auparavant par les
14 Mars 1684. Etats-Généraux. Il ne fut pas plus heureux en Zelande: car quoiqu'il y envoyât trois fois de ſuite pour avoir le conſentement de la Ville de Midelbourg à la levée, il ne put jamais l'obtenir.

Toutes ces oppoſitions ne le rebuterent pas, & quoique les Provin-

ces de Zelande, de Friſe, & de Groningue refuſaſſent la levée, & que dans celle de Hollande la Ville d'Amſterdam n'y voulût point conſentir, il agît néantmoins comme s'il en avoit une réſolution formelle des Etats-Généraux. Auſſi j'écrivis alors qu'il falloit que ce Prince fût perſuadé qu'il viendroit enfin à bout de ces Provinces, (ce que je ne croyois pourtant pas) ou qu'il eût abſolument réſolu de faire la levée à quelque prix que ce fût, puiſque j'étois averti de très-bon endroit qu'il faiſoit délivrer ſous-main des Commiſſions, & qu'il avoit donné des Régimens à des perſonnes de ſervice, & même au Prince d'Ooſt-Friſe, à la charge qu'il leveroit ſon Régiment dans ſes Etats. Mais j'aſſûrai le Roi que tant que la Ville d'Amſterdam, & les Provinces de Friſe & de Groningue tiendroient ferme (ce que je ſavois qu'elles feroient infailliblement) tous les efforts du Prince d'Orange ſeroient inutiles, & qu'il ne pourroit tirer aſſez d'argent des au-

tres Provinces pour faire cette levée ni pour l'entretenir. Auſſi ce Prince qui connoiſſoit mieux que je ne pouvois faire ces difficultés, pour ne pas dire cette impoſſibilité, empêcha qu'on ne payât les troupes qui étoient ſur pié, quoiqu'il y en eût qui fuſſent en arriere de quinze ou vingt mois: il retint tout l'argent que les Villes donnerent pour cet effet, & l'amaſſa dans la vûe de l'employer à faire ces nouvelles levées. Et quoiqu'il vît que ces nouvelles troupes ſe faiſant de cet argent ne pourroient ſubſiſter long-tems, & que les Vieilles troupes qui ne toucheroient rien de l'Etat ſeroient fort incommodées, il n'en pourſuivoit pas moins vivement ſon entrepriſe, étant perſuadé qu'il lui ſuffiſoit de faire ces démonſtrations extérieures pour obliger l'Eſpagne à continuer la guerre; qu'il engageroit par-là le Roi de Suede à y entrer, & bien qu'il trompât le Roi d'Eſpagne & le Roi de Suede, en leur donnant l'eſpérance des grands ſecours qu'il ne leur pouvoit

donner, il ne s'en mettoit pas toutefois beaucoup en peine, pourvû qu'il empêchât le premier d'entrer en négociation de paix, juſqu'à ce que la guerre fût entierement allumée; & il ne doutoit point qu'elle ne le fût, s'il pouvoit (en faiſant paroître une réſolution des Etats-Généraux telle qu'elle fût de faire la levée de ſeize mille hommes) obliger Sa Majeſté à porter ſes armes dans les Pays-Bas Eſpagnols. Il eſpéroit alors que Meſſieurs d'Amſterdam & le Roi d'Angleterre ne pourroient s'empêcher d'y entrer malgré qu'ils en euſſent. Là-deſſus il haſardoit toutes choſes, & tâchoit cependant par de vaines propoſitions de gagner deux ou trois mois de tems.

Ce fut ſans doute dans cette vûe que n'eſpérant plus pouvoir obtenir de réſolution de la Province de Hollande, ſelon les lois du Gouvernement, qui l'autoriſât à envoyer un plus grand ſecours aux Eſpagnols, il ne garda plus de meſures, & ſe prévalant de ſon pouvoir, il y fit 16 Mars 1684.

prendre réſolution à la pluralité de voix, qu'on envoyeroit un nouveau ſecours aux Eſpagnols, de douze Régimens d'Infanterie, & de quinze cens Chevaux, malgré l'oppoſition d'Amſterdam, & de deux ou trois autres Villes qui proteſterent contre cette réſolution, comme étant priſe contre les lois fondamentales de la République. Pour avoir plus facilement le conſentement de ceux qui donnerent les mains à cet envoi, il fit mettre dans la réſolution que ces troupes ne pourroient être employées qu'à la défenſe des Places des Eſpagnols les plus expoſées, dans leſquelles elles ſeroient miſes en garniſon, & il conſentit que cette Province déclarât par le même Acte qu'elle ne prétendoit point par cette démarche rompre avec Sa Majeſté.

17 Mars 1684. Il fit paſſer le lendemain cette réſolution aux Etats-Généraux, malgré l'oppoſition des Provinces de Friſe & de Groningue, c'eſt-à-dire auſſi irrégulierement dans les Etats-Généraux, qu'il l'avoit fait dans les Etats

de Hollande ; & donna le même jour ſes ordres pour faire marcher inceſſamment ces troupes, parmi leſquelles il y avoit deux bataillons de ſon Régiment des Gardes, ſon Régiment des Gardes à cheval, & ſa Compagnie des Gardes du corps, qui étoit de cent quatre-vingts maîtres. Il partit auſſi-tôt pour la Zelande, ne doutant plus qu'il ne vînt à bout de ſes deſſeins, & que ſa préſence n'obligeât la Ville de Midelbourg de conſentir à la levée.

Quoique j'euſſe déja pris la liberté de repréſenter plus d'une fois au Roi que toutes les démarches du Prince d'Orange ne tendoient qu'à engager la guerre dans les Pays-Bas, je ne pus m'empêcher de mander encore dans cette occaſion à Sa Majeſté, que j'étois perſuadé, & avec beaucoup de fondement, que le Prince d'Orange ne faiſoit tous ces efforts pour avoir permiſſion d'envoyer des troupes en Flandre, que par l'appréhenſion qu'il avoit que Sa Majeſté ne portât ſes armes ailleurs ; qu'il vou- 16 Mars 1684.

loit s'il lui étoit poſſible les arrêter dans les Pays-Bas, & y donner d'aſſez puiſſans ſecours aux Eſpagnols pour allumer en Flandre une guerre qui intéreſſât, & qui engageât le Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux.

16 Mars 1684. L'Envoyé de Brandebourg voulut alors ſelon l'ordre qu'il en reçut de l'Electeur ſon maître, inſpirer au Prince d'Orange un eſprit d'accommodement : mais ce Prince lui déclara que de la maniere qu'on agiſſoit en France il ne voyoit point de milieu pour lui, & qu'il falloit ſe ſoûmettre aveuglément aux volontés du Roi, ou avoir la guerre contre S. M.

Il ſeroit ennuyeux de répéter ſi ſouvent tout ce que le Penſionnaire Fagel faiſoit pour obliger la Province de Hollande de conſentir à la levée du ſcellé des papiers de Meſſieurs d'Amſterdam : il ſuffit de dire que dans mes lettres du 10, 13 & 17 Mars, je rendis compte des tentatives qu'il fit encore pour ce ſujet, mais toutes inutilement.

10, 13 & 17 Mars 1684.

Le Roi me manda que Mr. le Maréchal d'Humieres étoit en marche pour aller faire jetter des bombes dans quelques-unes des Villes de la domination Eſpagnole; que j'en pouvois faire avertir les Députés d'Amſterdam, & les aſſûrer en même-temps qu'auſſi-tôt que cette expédition ſeroit achevée, le Maréchal d'Humieres ſe retireroit ſur les Etats du Roi. Je fus très-fâché d'avoir à leur apprendre cette nouvelle, d'autant plus que je n'avois pas pouvoir de les raſſûrer ſur aucune Ville, & qu'il y en avoit pluſieurs qu'ils euſſent été très-fâchés qu'on eût bombardé: néanmoins je fus aſſez heureux pour les porter à conſentir à un bombardement, ſans en ſavoir davantage. 2 Mars 1684. 16 Mars 1684.

Sa Majeſté m'écrivit auſſi que le ſieur Fucks Miniſtre de Brandebourg portoit de bons ordres & de bonnes intentions à la Haye, & qu'Elle s'aſſûroit que ſes ſoins & ſes remontrances pourroient contribuer à détourner les Etats-Généraux du précipice Lettre du Roi du 13 Mars 1684.

dans lequel on les vouloit jetter. Cependant il ſe trouva que Fucks étoit une créature du Prince d'Orange, & il ne tint pas à lui que les choſes ne tournaſſent de la maniere que ce Prince le ſouhaitoit : mais il me trouva ſcrupuleuſement attaché à mes ordres, ſans vouloir entrer dans aucun expédient ; & Meſſieurs d'Amſterdam trop fermes, ou pour mieux dire, trop engagés, pour leur pouvoir faire faire un pas en arriere. Auſſi je mandai au Roi le 17 Mars que ce Miniſtre après avoir paſſé à Amſterdam, étoit arrivé à la Haye ; que j'étois fort étonné qu'au lieu de s'employer comme je m'y étois attendu à porter les Etats-Généraux à entrer dans les accommodemens propoſés par le Roi, il voulût me perſuader que les propoſitions faites par les Alliés au Roi d'Angleterre étoient raiſonnables, & que le Roi d'Angleterre les avoit approuvées du moins en ce qui regardoit l'Eſpagne. Que je lui avois témoigné que Sa Majeſté ne pouvoit ſe

17 Mars 1684.

relâcher de ſes prétentions ; premierement, parce que le faiſant dans un tems où le Prince d'Orange avoit fait réſoudre la levée, & envoyé un nouveau ſecours à l'Eſpagne, ce ſeroit l'accréditer plus que jamais dans la République, & abyſmer ſans reſſource Meſſieurs d'Amſterdam. Que je lui avois auſſi repréſenté que par les propoſitions que faiſoit le Prince d'Orange on ne cédoit rien au Roi dans la Châtellenie de Courtrai dont il ne fût en poſſeſſion, & que ce qu'on vouloit lui ôter dans le Luxembourg ſurpaſſoit de beaucoup cette Châtellenie ; mais que ſans parler de ce détail, dans lequel il ne me convenoit pas d'entrer, je le priois d'examiner bien ſérieuſement avec quel eſprit ces propoſitions étoient faites au Roi, & ſi le Prince d'Orange vouloit de bonne foi un accommodement : ſi la demande d'une ceſſation d'hoſtilités pendant trois mois, (ſans s'engager à aucune choſe envers le Roi en cas que les Eſpagnols n'euſſent rien réſolu au bout

de ces trois mois) n'étoit pas une demande captieuſe. J'ajoûtai à cela que tout ce qui ſe paſſoit à la Haye faiſoit aſſez voir les intentions & les
23 Mars 1684. deſſeins du Prince d'Orange. Et comme je m'apperçus à quelques mots qui échapperent au ſieur Fucks, que le Prince d'Orange lui avoit fait comprendre qu'il n'étoit pas de l'intérêt du Prince Electoral de Brandebourg que les Terres que lui Prince d'Orange avoit autour de la Ville de Luxembourg, demeuraſſent ſous la domination du Roi, je lui demandai ſi Mr. l'Electeur de Brandebourg n'étoit pas perſuadé de l'affection de Sa Majeſté, & s'il ne croyoit pas recevoir pour le moins d'auſſi bons traitemens d'Elle, que du Roi d'Eſpagne. Le ſieur Fucks comprit bien ce que je voulois dire, & fut obligé de m'avouer que tous les efforts qu'on faiſoit à la Haye pour avoir ce qui étoit autour de Luxembourg, ne procédoient que de ce que le Prince d'Orange y avoit toutes ſes Terres. C'eſt pourquoi je lui dis que s'il étoit

vrai que Mr. le Prince d'Orange n'eût d'autres vûes que celles de mettre Luxembourg en état de pouvoir ſubſiſter pendant la Treve, & qu'à cela près il voulût ſincerement la paix, il propoſeroit des expédiens convenables à ce deſſein-la : par exemple, que le Roi conſentît que les Eſpagnols tiraſſent de gré à gré, & de la maniere qui ſe pratique entre des Etats voiſins & amis, les commodités néceſſaires pour la ſubſiſtance des Habitans & de la Garniſon : qu'on pût y faire paſſer des munitions de guerre & de bouche, après en avoir demandé la permiſſion aux Officiers de Sa Majeſté, & autres conditions ſemblables : Que ſi le Prince d'Orange propoſoit de pareilles choſes, il n'y avoit pas lieu de douter que le Roi d'Angleterre ne s'entremît pour tâcher de les obtenir, & que Sa Majeſté ne les accordât.

Ce Miniſtre après avoir été deux jours à la Haye, retourna à Amſterdam, s'appliquant uniquement à raccommoder les Régens de cette Ville-

là avec le Prince d'Orange, en quoi il ne réuſſit pas; & ſongeant ſi peu à faire accepter les propoſitions de Sa Majeſté, qu'il promit au Penſionnaire Fagel de faire tous ſes efforts pour porter l'Electeur ſon Maître à appuyer auprès du Roi celles des Alliés, qu'il declara en ſon particulier avoir trouvé raiſonnables.

23 Mars 1684. Le Penſionnaire Fagel en rendit compte aux Etats Généraux, qui ordonnerent en même-tems à leur Envoyé à la Cour de Brandebourg, de faire tous ſes efforts pour tâcher de profiter des bons offices que le ſieur Fucks leur avoit rendu auprès de cet Electeur.

20 Mars 1684. Les Députés de l'Electeur de Cologne qui arriverent alors à la Haye, me dirent qu'ils avoient trouvé Mr. Fucks à une journée d'Amſterdam qui s'en retournoit; qu'il n'avoit pû s'empêcher de s'échapper quelquefois dans les converſations qu'ils avoient eues enſemble, & de leur faire paroître des ſentimens qui n'étoient pas favorables aux intérêts de Sa Ma-

jeſté, ne diſſimulant point le chagrin qu'il avoit de la commiſſion qu'on lui avoit donnée auprès des Etats-Généraux.

Le démêlé du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel avec les Regens d'Amſterdam, fut pouſſé dans ce temps-là à un tel point, que je mandai au Roi que je les croyois irréconciliables; qu'il n'y avoit que la néceſſité d'une deffenſe commune qui les pût réunir, ou qui pût au moins donner avantage au Prince d'Orange ſur Meſſieurs d'Amſterdam, ce qui me faiſoit prendre la liberté de repréſenter encore une fois à Sa Majeſté, que ſi Elle vouloit, avec les Troupes de ſes Alliés auſſi-bien qu'avec les ſiennes, ſe contenter de tenir en bride les Eſpagnols ſans les attaquer en Flandre, Elle pourroit faire agir ſes armes en Catalogne & en Italie de la maniere qu'il lui plairoit, ſans que le Prince d'Orange pût faire entrer en rupture les Etats-Généraux; mais que ſi Sa Majeſté avoit des raiſons qui l'engageaſſent à faire aſſiéger des 22 Mars 1684.

Places de la Barriere, il ſeroit fort à craindre que le Prince d'Orange ne s'en prévalût pour opprimer Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'il n'engageât les Etats dans la guerre, à moins que Sa Majeſté ne tournât toutes ſes forces du côté des Pays-bas, & qu'Elle n'entrât en même-tems ſur les Terres des Etats-Généraux; & ſi Sa Majeſté trouvoit en ce cas à propos de déclarer qu'Elle ne vouloit rien entreprendre contre la liberté de la Republique, ni contre la Religion du Pays, & qu'Elle demandoit ſeulement le rétabliſſement de l'ancien Gouvernement; je voyois évidemment que les choſes n'avoient jamais été mieux diſpoſées qu'elles l'étoient alors pour faire que d'un côté l'amour de la liberté, & de l'autre le reſſentiment particulier qu'on avoit contre le Prince d'Orange, portaſſent les Hollandois à ſecoüer un joug qu'ils ne pouvoient plus deſormais ſupporter ſans en être entierement opprimés. Qu'il ne m'appartenoit pas d'entrer dans les grands deſſeins de Sa Majeſté; que je

ſavois

ſavois même que ce ſeroit trop de témérité à moi de repondre de l'événement d'une pareille entrepriſe; mais je ſavois au moins que ſi elle avoit à réuſſir, ce ne ſeroit qu'en s'y prenant de cette maniere, & que rien ne ſeroit au contraire plus avantageux au Prince d'Orange que ſi le Roi partageoit ſes armées, les faiſant agir en même-tems du côté de l'Italie ou de l'Eſpagne, & de celui de Flandres; car il me paroiſſoit par la ſituation des affaires & par la diſpoſition des eſprits, qu'il ne falloit point du tout attaquer les Pays-Bas, ou ne les pas attaquer à demi.

Je reçus dans ce tems-là une Lettre écrite (*) par un des Confidens du Prince de Naſſau à un homme qu'il avoit envoyé à Amſterdam, conjointement avec les Etats de Friſe, pour concerter avec les Régens de cette Ville-là ce qu'il y avoit à faire. Cette Lettre portoit qu'il y avoit une ſi

(*) Lettre d'un Homme des Etats de Friſe, à celui qui étoit de la part du Prince de Naſſau à Amſterdam, envoyée à la Cour le 22 Mars 1684.

grande union dans la Province de Friſe, qu'il n'y avoit aucun changement à craindre; que les Députés des Etats Généraux étoient arrivés, & que l'on avoit convoqué extraordinairement une aſſemblée générale, au ſujet de la députation des Etats Généraux; mais que ce ſeroit une occaſion de faire paroître la grande unanimité de ſentimens ſur les affaires préſentes.

Qu'un des principaux Officiers de l'Armée dévoué au Prince d'Orange, étoit venu trouver le Prince de Naſſau, & lui avoit promis entr'autres choſes de la part de ce Prince, de le faire dans peu Maréchal de Camp Général & Vice-Gouverneur des cinq Provinces, dont le Prince d'Orange étoit Gouverneur, avec aſſûrance de toute ſorte d'appui dans les Provinces de Friſe & de Groningue pour les charges qu'il y poſſédoit, pourvû qu'il entrât dans les ſentimens du Prince d'Orange, qui autrement prendroit d'autres meſures, & ſongeroit aux moyens de forcer non-ſeule-

ment la Ville d'Amſterdam, mais encore ces deux Provinces à faire leur devoir; aſſûrant que les troupes de Lunebourg & d'autres ſeroient employées pour cette fin & dans peu de tems. Que le Prince d'Orange vouloit bien faire tout ſon poſſible pour vivre avec le Prince de Naſſau, comme avec ſon frere; mais que s'il ne répondoit à cela, il répandroit juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang, avant que de ne pas exécuter ce qu'il avoit entrepris.

Celui qui étoit de la part du Prince de Naſſau & des Etats de Friſe à Amſterdam, en m'envoyant cette Lettre, * m'écrivit que les Regens d'Amſterdam avoient eu des nouvelles de leurs amis à la Haye, qui leur mandoient qu'on y travailloit fort à chercher les moyens d'attaquer Amſterdam, d'y jetter des bombes, d'y mettre le feu de tous côtés, & de ſoulever la populace, & qu'on leur fe-

* Lettre de celui qui étoit de la part du Prince de Naſſau & des Etats de Friſe à Amſterdam, envoyée à la Cour le 22 Mars 1684.

roit bien du mal, ou que le pouvoir manqueroit au Prince d'Orange & au Penſionnaire Fagel.

Cet homme qui agiſſoit auſſi pour moi auprès de Mrs. d'Amſterdam, me manda qu'ils étoient fort reconnoiſſans de ce qui leur avoit été dit de ma part, & que pour y répondre il avoit ordre de me faire ſçavoir.

Que les troupes envoyées dans les Pays-bas Eſpagnols, ne ſerviroient que pour la défenſe de la barriere, mais auſſi qu'ils comptoient que le Roi n'entreprendroit rien contre les Etats Généraux, ni contre les Eſpagnols dans les Pays-bas.

Qu'ils eſpéroient que la priere que les cinq Provinces avoient faite aux Alliés, de faire approcher leurs troupes des Pays-bas, n'auroit aucun effet, puiſque les Provinces de Friſe & de Groningue, & d'autres Membres conſidérables de la République n'y avoient point conſenti.

Que ſi le Roi ſouhaittoit la paix, il étoit plus tems que jamais de faire paroître la continuation de ſa politi-

que en faveur des bien intentionnés.

Que la députation des Etats Généraux en Friſe ſeroit inutile, & qu'on y avoit réſolu de déclarer dans l'Aſſemblée extraordinaire qu'on y tiendroit à ce ſujet, que les Etats de Friſe perſiſtoient toûjours dans leurs ſentimens.

Qu'il avoit ordre de m'aſſûrer poſitivement de la conſtante réſolution des Provinces de Friſe & de Groningue à procurer la paix, & qu'il me prioit de lui faire réponſe ſur tous ces articles.

Je lui écrivis que j'étois très-aiſe de voir Mr. le Prince de Naſſau dans de ſi bons ſentimens; qu'il avoit véritablement hérité de l'amour que ſes Prédéceſſeurs avoient eu pour la République, & qu'il auroit l'honneur de la ſoûtenir; que je pouvois l'aſſûrer que le Roi le ſeconderoit, & que l'intention de Sa Majeſté n'étoit autre, que de maintenir les Provinces-Unies dans un état floriſſant, & de les remettre même s'il le pouvoit, dans leur ancienne liberté; que pour

y parvenir il étoit néceſſaire que le Prince de Naſſau fît paroître de la fermeté & de l'intrépidité en cette occaſion. Je répondis enſuite article par article.

Que l'envoi des troupes des Etats Généraux dans les Pays-bas étoit fort ſurprenant, & changeoit bien la face des affaires; que je ne doutois pas néantmoins que le Roi ne demeurât conſtant dans les meſures qu'il avoit priſes de ne rien faire qui pût donner lieu au Prince d'Orange de faire tort à M^rs^ d'Amſterdam, & d'opprimer la liberté de la République; & que pour y confirmer Sa Majeſté, je lui envoyois la copie de la réſolution des Etats Généraux, par laquelle ils avoient arrêté que leurs troupes ne ſerviroient qu'à la conſervation de la barriere.

Que je devois cependant lui dire qu'on alloit exécuter les ordres que le Roi avoit donnés, (que j'avois communiqués à Mrs. d'Amſterdam) de jetter des bombes dans quelques-unes des Places de Flandres, pour

preſſer les Eſpagnols à faire la paix, après quoi les troupes de Sa Majeſté ſe retireroient; de ſorte que ceux qui ſouhaittoient la paix n'avoient rien à appréhender.

Qu'ils devoient attendre & de la prudence du Roi, & de ſon affection pour eux, qu'il continueroit en cette occaſion à leur donner des marques de la bonté qu'il leur avoit déja témoignée en tant de rencontres, & ſurtout dans la maniere dont il avoit traité le vol de mes Lettres, n'ayant pas voulu s'en reſſentir contre ceux qui étoient les Auteurs d'un ſemblable violement du droit des gens, puiſqu'il n'auroit pû le faire, ſans envelopper toute la République.

Que j'étois bien-aiſe d'apprendre que la députation des Etats-Généraux en Friſe ne ſeroit d'aucun effet, & que Mrs. d'Amſterdam demeureroient dans de bons ſentimens; qu'il étoit d'autant plus néceſſaire que le Roi en fût informé, qu'il n'ignoroit pas l'invitation que les Etats-Généraux avoient faite à leurs Alliés, de

faire approcher leurs troupes des Pays-bas Eſpagnols, & que j'avois beſoin de pareilles aſſûrances, pour empêcher que le Roi ne prévînt la mauvaiſe volonté des Aſſociés, & qu'il pouvoit bien croire qu'il y avoit long-tems que l'Etat ſeroit plongé dans la guerre, ſi Sa Majeſté n'avoit été informée de la maniere dont les choſes ſe paſſoient au-dedans de la République, puiſqu'on ne pouvoit diſconvenir que quand le Roi ne verroit que ce qui ſe faiſoit au-dehors, & ce qui paroiſſoit ſous le nom des Etats-Généraux, il ne devroit s'attendre qu'à une Déclaration de guerre de leur part.

Que j'avois ſçû par d'autres endroits les projets de bombes & d'autres exécutions militaires qu'on faiſoit dans le cabinet du Prince d'Orange contre la Ville d'Amſterdam, & contre tous ceux qui s'oppoſoient à l'ambition démeſurée de ce Prince qui ne pouvoit ſouffrir aucun obſtacle. Qu'à tout cela une fermeté inébranlable étoit le meilleur remede

qu'on pût apporter, lorſque cette conduite ſeroit ſecondée au-dehors, comme je les pouvois aſſûrer qu'elle le ſeroit, le Roi ne voulant faire agir ſes troupes que dans la vûe de favoriſer les deſſeins de Meſſieurs d'Amſterdam, & des Provinces de Friſe & de Groningue.

Le Roi m'écrivît qu'il ne croyoit pas que les mauvais traitemens que le Prince d'Orange continuoit de faire à la Ville d'Amſterdam, la réduiſiſſent à la néceſſité de faire ce qu'il déſiroit, & que les principales Villes des Provinces avoient un ſi grand intérêt d'empêcher que la liberté de celle-là ne fût opprimée, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'elles vouluſſent toûjours ſeconder les intentions du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel; en effet, il doit paroître ſurprenant à ceux qui liront ceci, que la Ville d'Amſterdam demeurât toûjours ſeule, & fût abandonnée de toutes les autres, quand elle n'agiſſoit que pour la conſervation de la paix, & pour le maintien

Lettre du Roi du 16 Mars 1684.

de la liberté de la République ; mais il faut ſçavoir que depuis la mort des ſieurs Ooſt & Valkenir, ces deux fameux Bourguemeſtres d'Amſterdam qui avoient obligé le Prince d'Orange de conſentir à la Paix de Nimegue, la Régence de cette Ville-là étoit tombée en de ſi foibles mains, que toutes les fois que d'autres Villes s'étoient unies à celles d'Amſterdam, pour ſoûtenir quelque affaire contre le Prince d'Orange, elles en avoient été abandonnées, les Régens d'Amſterdam n'ayant pas la force de réſiſter long-tems aux volontés de ce Prince ; c'eſt pourquoi les autres Villes n'oſoient plus s'y fier, dans la crainte de ne pas trouver les Bourguemeſtres plus fermes qu'ils n'avoient été juſqu'alors, & ayant peur de demeurer expoſés au reſſentiment du Prince d'Orange, ceux d'Amſterdam trouvant toûjours bien moyen de ſe racommoder par le beſoin que ce Prince avoit d'une ſi puiſſante Ville.

Sa Majeſté ajoûta dans cette Lettre,

que les ordres qu'Elle avoit donnés au Maréchal d'Humieres, de faire jetter des bombes dans une des Villes de Flandres, ayant été retardés par le mauvais tems, devoient être exécutés inceſſamment, après quoi les troupes qui étoient deſtinées pour cette exécution, ſe retireroient dans leurs quartiers.

Je fis réponſe à Sa Majeſté qu'il n'y avoit nulle apparence que la Ville d'Amſterdam qui voyoit ſa perte aſſûrée dans la continuation de la guerre (les choſes étant diſpoſées comme elles étoient) voulût adhérer aux ſentimens du Prince d'Orange; qu'il ne s'agiſſoit plus que de voir ſi ce Prince malgré Amſterdam, & malgré les Provinces de Friſe & de Groningue, pourroit porter les autres Provinces à faire des démarches qui les engageaſſent entierement dans la guerre, ou au moins qui obligeaſſent Sa Majeſté à la leur faire. 23 Mars 1684.

Que j'avois donné part à Meſſieurs d'Amſterdam, de ce que Sa Majeſté m'avoit mandé touchant le bombar-

dement d'une Place en Flandres, & que bien loin d'en être effrayés, j'avois trouvé moyen de les porter à s'en ſervir pour faire des reproches aux Etats-Généraux de l'envoi de leurs troupes dans les Pays-bas Eſpagnols, & pour les convier à faire ce que Sa Majeſté déſiroit d'eux; qu'ils avoient fait déclarer par leur Secretaire dans les Etats de Hollande, qu'ils ne doutoient point que Sa Majeſté ne fît agir ſes troupes en Flandres, & que les démarches que les Etats-Généraux venoient de faire devoient l'y obliger, quand elle n'en auroit pas eu le deſſein: qu'ainſi ils demandoient que puiſqu'on ne vouloit accepter ni la Paix aux conditions offertes par Sa Majeſté, ni la Treve de vingt années, on tînt au moins une Conférence ſecrette de quelques Députés de la Province de Hollande, pour aviſer aux moyens de garantir les Pays-bas Eſpagnols de la guerre, & de leur totale ruine; mais le Penſionnaire Fagel ne voulut pas prendre l'avis des Etats de Hol-

lande ſur cette propoſition, ayant vû de quelle conſéquence elle étoit.

Les Envoyés de Cologne eurent leur premiere Audience des Etats-Généraux le 23 de Mars, & le Baron Youl préſenta ce même jour les Lettres de créance du Roi de Dannemark, dans leſquelles ce Prince ne lui donnoit d'autre qualité que celle de ſon Conſeiller, voulant éviter d'avoir un Ambaſſadeur à la Haye, & le Baron Youl qui a toute la mauvaiſe gloire des Danois, ayant peine à prendre le titre d'Envoyé; mais les Etats-Généraux refuſerent de le reconnoître, à moins qu'il ne fût revêtu de quelque caractere, il prit celui d'Ambaſſadeur. 23 1684.

On reçût dans ce même-tems des Lettres de Zelande qui portoient que le Prince d'Orange étant arrivé à Midelbourg, quelques Capitaines de la Bourgeoiſie avoient voulu faire mettre leurs Compagnies ſous les armes pour lui faire honneur, mais qu'ils n'avoient pû aſſembler vingt-cinq perſonnes, tant les Bourgeois étoient 24 1684.

animés contre lui de ce qu'il les vouloit engager dans la guerre, qu'il avoit fait convoquer trois jours de ſuite le Conſeil de Ville où il avoit employé le reſte du tems à ſolliciter & à faire ſes brigues, mais qu'il y avoit toûjours quatorze voix contre neuf à refuſer la levée, bien qu'il eût fait menacer les principaux de ceux qui s'oppoſoient à ſes volontés, & que Mr. d'Hodick avant l'arrivée de ce Prince, eût fait aſſembler juſqu'à vingt-deux fois le Conſeil de cette Ville, pour la même affaire.

On apprit trois jours après que le Prince d'Orange voyant qu'il ne pouvoit rien gagner ſur les Régens de Midelbourg prit le parti d'en uſer en Zelande de la même maniere qu'il avoit fait en Hollande, & voulut avoir une réſolution de cette Province de quelque maniere que ce fût; il la fit aſſembler pour ce ſujet, & comme de ſept voix qui la compoſent, il avoit celles d'une des petites Villes, & de deux autres dont il eſt Seigneur, avec la voix des Nobles il ſomma le

Penſionnaire de Zelande de former une concluſion à la pluralité; mais ce Penſionnaire ayant refuſé de faire une choſe qui étoit contre ſon ſerment, le Prince d'Orange dit qu'il le feroit lui-même, il prit la plume & dreſſa un réſultat; ſurquoi les Villes qui étoient d'avis de faire la levée, déclarerent qu'elles n'avoient point d'ordre de conſentir à une réſolution qui ſe prendroit à la pluralité de voix; & celle de Tergoes proteſta fortement contre une telle conduite: mais le Prince d'Orange paſſa outre, & remporta la réſolution qu'il avoit dreſſée lui-même; c'eſt toute la ſatisfaction qu'il eut en Zelande, d'où il revint inceſſamment à la Haye.

Les Députés des Etats-Généraux qu'il avoit envoyés en Friſe, furent encore plus mal traités. Ils ne purent rien obtenir en faveur de la levée; bien loin de cela on prit en leur préſence d'une commune voix, une réſolution qui confirmoit la premiere de refuſer abſolument la levée, & de preſſer les Etats-Généraux de tra-

vailler ſans perte de tems à l'accommodement des différends qui étoient
30. Mars 1684. entre le Roi & l'Eſpagne. Outre cela cette Province réſolut de rappeller toutes les troupes de ſa répartition, tant celles qui étoient dans les Places de la Généralité, que celles qui avoient paſſé dans les Pays-bas Eſpagnols. Ils ordonnerent pour cet effet au Député qu'ils avoient dans les Etats-Généraux, d'en faire la demande au Prince d'Orange, & en cas qu'il le refuſât comme on n'en doutoit point, de déclarer aux Etats-Généraux, que les Etats de Friſe avoient réſolu d'ordonner à tous les Officiers de leur répartition, de ſe rendre inceſſamment avec leurs troupes, dans la Province de Friſe.

Tous ces obſtacles n'arrêtoient point le P. d'Orange, il faiſoit toûjours toutes les démarches qui dépendoient de lui, pour engager les Etats-Généraux dans la guerre; ſes Régimens des Gardes d'Infanterie & de Cavalerie devoient partir au premier jour, & il avoit fait marquer un camp

camp à Willebrouck, & ſon quartier à Vilvorden, comme s'il devoit ſuivre les troupes Auxiliaires. Je mandai au Roi que ce Prince agiſſoit avec tant d'ardeur & d'emportement, que les plus honnêtes-gens croyoient qu'il haſarderoit un combat avec le peu de troupes qu'il avoit, ne ſe ſouciant pas de le perdre, pourvû qu'il allumât la guerre. Les Républiquains au contraire ne s'appliquoient qu'à lui en retrancher tous les moyens. Les Commiſſaires de l'Amirauté d'Amſterdam firent ceſſer les Ouvriers qui travailloient à réparer leurs Vaiſſeaux, aimant mieux laiſſer la Flotte des Etats-Généraux dans le déplorable état où elle étoit, quelque néceſſaires que leur fuſſent leurs Vaiſſeaux pour la ſûreté de leur commerce, que de faire des diligences dont le Prince d'Orange auroit pû encore abuſer.

Les Etats de Hollande s'étant raſſemblés, le Penſionnaire Fagel fit un nouvel effort pour leur faire prendre la réſolution de viſiter les papiers de 30 Mars 1684.

Mr. d'Amſterdam ; mais n'en ayant pû venir à bout, & voyant au contraire que la pluralité de voix alloit à les leur rendre, il ne voulut point former de concluſion, & fit trois autres propoſitions ſur leſquelles il les pria de délibérer.

La premiere, quelles meſures on devoit prendre ſur l'avis que Mr. de Starembourg leur avoit donné, * que le Roi devoit partir le 7 du mois d'Avril pour faire un Siege en Flandre, avec la liſte qu'il avoit envoyée des Officiers Généraux qui devoient ſervir ſous Sa Majeſté.

La ſeconde, s'ils ne croyoient pas qu'on pouvoit prendre dans les Etats-Généraux, la réſolution de faire la levée de ſeize mille hommes, avec le conſentement ſeulement de cinq Provinces.

La troiſieme propoſition, fut de faire un armement de Mer de cinquante Vaiſſeaux. Comme les Dépu-

* Je fus fort ſurpris de n'apprendre cette nouvelle que par les Lettres que l'Ambaſſadeur des Etats en France écrivoit à ſes Maîtres.

tés ne voulurent point s'expliquer là-deſſus, on les renvoya dans leurs Villes pour ſavoir les ſentimens de leurs Supérieurs; mais à leur retour le Penſionnaire Fagel n'oſa le leur demander, ayant été informé peu de tems avant que d'entrer dans l'Aſſemblé, que pluſieurs Députés avoient des ordres très-contraires aux intentions du Prince d'Orange. Ce Prince & le Penſionnaire Fagel furent étonnés de voir que les Principales Villes de Hollande commençoient à prendre confiance en Meſſieurs d'Amſterdam, & qu'elles ſe conformoient à leurs ſentimens. Auſſi eſt-il vrai que depuis les liaiſons que j'avois fait prendre entre le Prince de Naſſau, les Provinces de Friſe & de Groningue, & les Regens d'Amſterdam; ces derniers avoient repris courage, ſe voyant tout autrement en état de ſe ſoûtenir, qu'ils n'avoient été juſqu'alors.

10 Avril 1684.

10 Avril 1684.

Il étoit du ſervice du Roi de lui faire remarquer un changement ſi avantageux pour les Républiquains,

30 Mars 1684.

& de lui donner connoiſſance de la diſpoſition dans laquelle étoient les Provinces. Je lui repréſentai que lorſqu'on voyoit que le Prince d'Orange entreprenoit de faire réſoudre dans les Etats-Généraux une levée de ſeize mille hommes contre les Lois fondamentales du Gouvernement, & qu'il envoyoit de ſon autorité privée un nouveau ſecours aux Eſpagnols, on avoit raiſon de croire qu'il entraîneroit de gré ou de force les Etats-Généraux dans ſes ſentimens, & qu'il les engageroit dans la guerre; mais que quand on examinoit de quelle maniere les choſes ſe paſſoient au-dedans de la République, on pouvoit aiſément juger que ce Prince ne pourroit longtems ſoûtenir de pareilles entrepriſes, & qu'il falloit qu'il ſuccombât, s'il n'arrivoit rien dans les Pays-bas Eſpagnols qui autoriſât ſa conduite.

Qu'en Hollande la Ville d'Amſterdam qui en fait la plus conſidérable partie, étoit non-ſeulement oppoſée à la levée de ſeize mille hommes,

mais qu'elle avoit déclaré qu'elle ne contribueroit à aucun des frais qui étoient néceſſaires pour cette levée. Je repréſentai à Sa Majeſté comment les choſes s'étoient paſſées en Zelande ſur ce ſujet ; que la Province de Friſe qui eſt une des plus conſidérables, avoit pris des réſolutions qui ne laiſſoient aucun ſujet de craindre qu'elle ſe relâchât ; que Groningue ſuivroit ſans doute cet exemple, & que Gueldres, Utrecht & Overiſſel, qui n'avoient conſenti à cette levée que par crainte, n'étoient pas en état d'en ſupporter les frais.

Je crus néceſſaire trois jours après, d'ajoûter à ces réflexions là un état en détail de toutes les Provinces, afin que Sa Majeſté jugeât elle-même, ce qu'on en devoit attendre dans la ſuite pour la paix ou pour la guerre, & de quelle conſidération devoient être les démarches que le Prince d'Orange leur avoit fait faire. 3 d'Avril 1684.

Je mandai que la Province de Gueldres, quoique dépendante de ce Prince, avoit envoyé des Députés

extraordinaires aux Etats-Généraux ; avec ordre de déſavoüer le conſentement que leurs Députés ordinaires avoient donné au nouvel envoi de troupes en Flandre, déclarant que cette Province n'en avoit eu aucune connoiſſance, & que bien loin d'y conſentir, elle demandoit des troupes pour ſa propre ſûreté, vû le danger où elle étoit expoſée, n'y ayant pas un ſoldat dans toute la Province.

Que celle d'Overiſſel n'avoit pas moins d'inquiétude & de peur (mais que cela ne paroiſſoit pas ſi ouvertement, n'y ayant que des parens de Benting dans le Gouvernement) & qu'elle étoit réduite dans un ſi mauvais état, qu'ayant cherché de l'argent pour payer ſa quotepart de la levée de ſeize mille hommes, on n'en avoit pû trouver, bien qu'on eût offert au nom de la Province huit pour cent d'intérêt. Que cependant c'étoient les deux ſeules Provinces dont les Députés euſſent donné un conſentement pur & ſimple à la levée.

Qu'à l'égard de celle d'Utrecht, les Villes qui en compoſent la principale voix, avoient abſolument refuſé la levée, & que la commune d'Utrecht étoit tellement mal ſatisfaite, qu'il y auroit à craindre un ſoulevement ſi cela continuoit; que le Clergé & les Nobles qui forment les deux autres voix, mais qui ne fourniſſent preſque rien aux frais, n'y auroient néantmoins conſenti qu'à de certaines conditions qu'on ne pouvoit exécuter.

Que le Roi ſavoit de quelle maniere on avoit extorqué le conſentement de la Zelande, que les trois plus puiſſantes Villes de cette Province; ſavoir, Middelbourg, Tergoes, & Ziriczée, avoient proteſté contre la réſolution que le Prince d'Orange avoit dreſſée lui-même; qu'ainſi il n'avoit pour lui que Tertolen qui n'étoit pas plus conſidérable qu'un Village, Fleſſingue & Terveer dont il eſt Seigneur (encore ces trois Villes avoient-elles déclaré qu'elles pouvoient bien donner leur

conſentement à la levée, mais qu'elles ne pouvoient fournir leur quote-part pour la faire) & la voix des Nobles dont il compoſe tout ſeul le corps.

Que la Province de Friſe avoit non-ſeulement refuſé la levée, mais qu'elle ne vouloit point laiſſer les troupes de ſa répartition à la diſpoſition du Prince d'Orange; que j'étois aſſûré que celle de Groningue feroit la même choſe.

Pour ce qui étoit de celle de Hollande, non-ſeulement la Ville d'Amſterdam perſiſtoit à refuſer la levée; mais les Bourgeois & le Peuple de toutes les autres Villes commençoient à être ſi fort perſuadés des bonnes intentions de Meſſieurs d'Amſterdam, & du deſſein formel du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, de les engager dans la guerre, que nonobſtant l'ordre qu'ils avoient fait donner dans toute la Province, d'informer contre ceux qui diroient que le Prince d'Orange ſouhaitoit la Guerre, on n'entendoit toutefois au-

tre choſe dans les rues, dans les places & dans les barques publiques, & même avec aſſez de liberté. Que les Députés des ſept Villes de Nort-Hollande, avoient unanimement déclaré dans l'Aſſemblée de Hollande, que leurs Supérieurs n'avoient pas beſoin d'y envoyer des Députés, tant qu'on ne s'amuſeroit qu'à des choſes de peu de conſéquence, & qu'on ne travailleroit pas ſérieuſement aux affaires qui regardoient le bien de l'Etat: qu'ils s'étoient retirés après cette Déclaration dans leurs Villes, n'ayant laiſſé à la Haye que deux perſonnes d'entr'eux ſeulement, pour avertir les Villes de Nort-Hollande de ce qui ſe paſſeroit dans les Etats de Hollande. Qu'enfin le mécontentement qu'on avoit généralement dans toute la Province de Hollande de la conduite du Prince d'Orange, alloit à un tel point, que les deux bataillons des Gardes étoient depuis huit jours à Delft ſans pouvoir partir, parce qu'on n'avoit pû trouver des Bâtimens pour les tranſporter; que

7 Avril 1684.

le Prince d'Orange avoit fait donner ordre quinze jours auparavant dans les Villes de Dort, de Roterdam & autres, d'envoyer à Delft le plus de batteaux qu'on pourroit : qu'il y en étoit déja venu un aſſez bon nombre ; mais que quand les Bateliers eurent appris que c'étoit pour tranſporter des troupes en Flandre, ils eurent la hardieſſe de dire qu'ils ne vouloient pas ſervir, qu'on ne les eût payé de pareils voyages qu'ils avoient faits pendant la derniere guerre. Ils ſe retirerent la nuit, les uns en Zelande, les autres en d'autres endroits ; & en s'en retournant, ils avertirent leurs camarades qu'ils rencontrerent, du ſujet pour lequel on les faiſoit aller à Delft, & leur firent rebrouſſer chemin.

Que Sa Majeſté pouvoit bien voir par tout ce que j'avois l'honneur de lui mander, que la réſolution que le Prince d'Orange avoit obtenue de cinq Députés aux Etats-Généraux, d'envoyer un nouveau renfort aux Eſpagnols, n'étoit pas proprement

une réſolution de l'Etat, mais une entrepriſe de ce Prince, qui le feroit parvenir à ſon but, s'il pouvoit par-là obliger Sa Majeſté d'envelopper les Etats-Généraux dans la guerre; mais qui le perdroit ſans reſſource ſi Sa Majeſté n'attaquoit point de Places de la barriere, & laiſſoit conſumer inutilement les troupes des Provinces-Unies dans les Pays-Bas. Que je lui avois donné une parfaite connoiſſance des ſecours que les Etats-Généraux étoient en état de donner aux Eſpagnols; qu'Elle ſavoit la reſſource que le Prince d'Orange pouvoit avoir pour ſoûtenir la nouvelle levée, lorſqu'elle ne ſeroit accordée que par cinq Députés des Etats-Généraux. Qu'elle voyoit de quelle maniere les deſſeins de ce Prince étoient traverſés; que je l'aſſûrois qu'ils le ſeroient encore davantage par la plus grande & par la plus puiſſante partie de l'Etat, quand on verroit qu'il tenteroit des choſes qui tendoient uniquement à la ruine du Pays.

Qu'il ne m'appartenoit pas d'en

dire davantage à Sa Majeſté ; mais qu'il étoit de mon devoir, après l'honneur qu'Elle m'avoit fait de m'employer auprès des Etats-Généraux, de prendre la liberté de l'aſſûrer que quelque progrès que pûſſent avoir ſes armes, ſoit en Italie, ſoit du côté d'Eſpagne, les Etats-Généraux ne feroient point la guerre pour cela à Sa Majeſté : qu'il y avoit même beaucoup de gens qui croyoient que le Prince d'Orange, quelque envie qu'il eût d'entrer en rupture, n'oſeroit en ce cas rien entreprendre en Flandre, n'ayant obtenu de ſes créatures le conſentement d'y envoyer des troupes qu'à la charge qu'elles demeureroient dans les Places fortes, ſous le prétexte qu'il avoit pris que Sa Majeſté alloit en attaquer quelqu'une.

Que ſi malgré tout cela le Prince d'Orange permettoit au Marquis de Grana de ſe ſervir des troupes des Etats-Généraux pour engager la guerre dans les Pays-bas, en ce cas ou Sa Majeſté connoiſſant la foibleſſe des Eſpagnols, & le peu de ſecours

qu'ils pouvoient tirer du Prince d'Orange, demeureroit de ce côté-là ſur la deffenſive, & acheveroit par cette conduite de relever le parti des Republiquains & de perdre le Prince d'Orange; ou elle ne jugeroit pas qu'il fût de ſon ſervice, ni de ſa dignité d'agir deffenſivement dans les Pays-bas, lorſque les troupes des Etats-Généraux feroient des actes d'hoſtilité; en ce cas elle auroit l'avantage de n'y avoir pas commencé la guerre, & tout ce qu'Elle y entreprendroit ne pourroit être imputé qu'au Prince d'Orange, & que je pouvois bien répondre que les Etats, bien loin de fournir de nouveaux moyens au Prince d'Orange de ſoûtenir la guerre, ſeroient au contraire plus portés que jamais à obliger les Eſpagnols de s'accommoder avec Sa Majeſté.

Que ſi le Roi faiſoit de ſi grandes conquêtes dans les Pays-bas, qu'elles obligeaſſent enfin les Etats de ſe réunir pour la deffenſe des Places de leur voiſinage, il y avoit en ce

cas deux reflexions à faire : la premiere, que cette réunion ne ſe faiſant qu'à la derniere extrémité, & à contre-cœur, pourroit bien ſe faire un peu trop tard pour ſauver ce qui reſteroit des Pays-bas Eſpagnols ; la ſeconde, que je croyois très-importante, étoit que bien que ces progrès obligeaſſent les Etats-Généraux à entrer en guerre, le Roi auroit cependant conſervé auprès d'eux une entiere confiance, & ils ſeroient demeurés perſuadés que Sa Majeſté n'avoit point eu deſſein d'attaquer les Pays-bas, & qu'Elle y avoit été contrainte ; de ſorte qu'à la premiere occaſion ils feroient la paix avec Sa Majeſté, & s'attacheroient plus fortement que jamais à ſes intérêts.

J'ajoûtai à cela qu'il ne m'étoit pas permis de pénétrer dans les deſſeins de Sa Majeſté ; que je ſavois que le Prince d'Orange ne lui avoit donné que trop de ſujet de faire agir ſes troupes dans les Pays-bas, ſans attendre davantage ſi Elle le jugeoit à propos, & que les gens les plus ſenſés n'en

diſconviendroient pas : mais outre que le peuple n'en ſeroit pas perſuadé, (ce qui étoit bien conſidérable en Hollande, Meſſieurs d'Amſterdam pourroient en concevoir quelque défiance, & ſe croire entierement abandonnés, & que je la ſupplios de conſidérer, (ſuppoſé qu'il fût inévitable que la guerre s'allumât contre les Etats-Généraux) s'il n'étoit pas avantageux que ce fût d'une maniere qui ne détruiſît point la confiance que tous les honnêtes-gens avoient, & qu'une grande partie de peuple commençoit à prendre en Sa Majeſté. Que ſi cela ſe faiſoit de la ſorte, il n'y auroit nul doute qu'on ne ſeroit pas ſi-tôt en guerre, qu'on ſouhaiteroit d'en ſortir, & qu'on embraſſeroit la premiere occaſion qui ſe préſenteroit de faire une paix qui pût parfaitement rétablir cette confiance; au lieu qu'on devoit tenir pour certain que ſi la maniere dont on commenceroit la guerre contr'eux détruiſoit entierement cette confiance, non-ſeulement le Prince d'Orange feroit

naître des difficultés preſque inſurmontables à la concluſion de la paix; mais il ne lui ſeroit pas difficile, même après la paix, d'empêcher que les eſprits n'entraſſent dans de meilleures diſpoſitions pour Sa Majeſté, connoiſſant aſſez qu'il étoit de ſon intérêt de s'y oppoſer de tout ſon pouvoir, & de faire régner après la Paix, entre Sa Majeſté & les Etats-Généraux, cette même défiance, de laquelle il voyoit bien que dépendoit abſolument le maintien de ſon autorité.

Cependant les bataillons des Gardes demeuroient toûjours à Delft faute de bâtimens pour les tranſporter: cela obligea le Prince d'Orange d'envoyer des Soldats pour y amener des batteaux. Ils contraignirent quelques Bateliers de ſe préparer pour ſe rendre à Delft; mais quand ils allerent le lendemain pour les faire partir, ils trouverent que les Bateliers avoient abandonné leurs batteaux, & s'étoient enfuis la nuit; de ſorte que le Prince d'Orange ſe vit contraint

6 Avril 1684.

10 Avril 1684.

de

de les renvoyer prendre de force & de les faire conduire par des Soldats, & par des Garçons Bateliers, les Maîtres aimant mieux courir le riſque de les perdre que de ſervir eux-mêmes au tranſport des Troupes.

J'écrivis au Roi que je ne pouvois pénétrer la raiſon que le Prince d'Orange avoit d'eſpérer que l'Electeur de Brandebourg changeroit de ſentimens; qu'il s'en flattoit depuis quelques jours; & je ſuppliai Sa Majeſté de vouloir obſerver qu'il étoit bien vrai que le Prince d'Orange & ſes Créatures augmentoient toûjours les choſes, & que pour peu que M. l'Electeur de Brandebourg ne leur fût pas contraire, ils publioient auſſi-tôt qu'il étoit dans leurs intérêts; mais qu'ils n'avoient jamais parlé des ſentimens de l'Electeur de Brandebourg à leur avantage, qu'il n'y eût quelque fondement. 6 Avril 1684.

Le Penſionnaire Fagel avoit fait paroître dès le 10 de Mars un imprimé de plus de ſoixante feuillets qui étoit une eſpece de procès verbal de 10. Mars 1684.

ce qui s'étoit traité dans l'Aſſemblée de Hollande le 16 de Février au ſujet des Députés d'Amſterdam. Il fit imprimer le 6 d'Avril un volume épais d'un doigt ſous un nom ſuppoſé, contre Meſſieurs d'Amſterdam, prétendant ſur des conſéquences fauſſement & malicieuſement tirées de ma lettre, les convaincre de crime de leſe-Majeſté. Il y avoit un *poſtſcript* contre le mémoire que j'avois fait pour leur juſtification. Ce Livre n'eut pas plutôt paru que Fagel ſe vit accablé de tous côtés de Livres qu'on écrivit contre lui. Les Régens d'Amſterdam en compoſerent un qu'ils firent ſigner par le Secretaire de leur Ville, pour montrer qu'ils ne ſe cachoient pas. Ils traiterent l'Auteur de ce libelle, d'homme qui méritoit d'être enfermé aux Petites-Maiſons, & dont toutefois ils trouvoient la folie accompagnée de tant de malice qu'ils remettoient à un autre tems à déterminer quelle punition méritoit un homme, qui, par de telles fauſſetés, & de ſi noires calomnies tâchoit de

6 Avril 1614.

mettre tout l'Etat dans le déſordre & dans la confuſion ; & prenant occaſion de ce qui venoit de ſe paſſer en Zelande, ils firent le parallele du Penſionnaire de cette Province-là avec le Penſionnaire Fagel, & dirent qu'il faudroit ſans doute faire le procès à celui de Zelande, parce qu'il avoit eu ſcrupule de violer ſon ſerment & d'agir contre les Lois fondamentales de l'Etat, au lieu d'imiter la conduite du Penſionnaire Fagel.

On réſolut auſſi dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam de faire brûler par l'Exécuteur de la Juſtice, ce Libelle du Penſionnaire Fagel : mais Van-Buning qui avoit toûjours en vûe, quand toutes ces affaires ſeroient terminées, de raccommoder la Ville d'Amſterdam avec le Prince d'Orange, en empêcha l'exécution. 27 Avril 1684.

La Province de Groningue envoya aux Etats-Généraux une réſolution conforme à celle de Friſe au ſujet de la levée : elle portoit entr'autres choſes, que la puiſſance du Roi étoit montée à un ſi haut point, que quand 6 Avril 1684.

les Etats-Généraux auroient augmenté leurs Troupes de seize mille hommes, & que leurs Alliés y auroient joint toutes leurs forces, ils ne seroient pas encore en état de balancer celles de Sa Majesté ; que voyant d'ailleurs, que si les Etats-Généraux portoient le Roi d'Espagne à accepter les offres du Roi, ils éviteroient la guerre, & conserveroient la barriere qui leur étoit d'une si grande importance ; & que s'ils faisoient cette levée, & laissoient concevoir par conséquent au Roi d'Espagne l'espérance d'un plus grand secours, ils le fortifieroient dans la résolution de ne rien faire pour avoir la paix ; que la guerre seroit infailliblement allumée, & la barriere emportée avant même que la résolution de cette levée pût être mise à exécution : ils s'opposoient formellement à la levée, & déclaroient en même-tems, qu'il étoit très-nécessaire de presser l'Espagne d'accepter une des propositions offertes par le Roi ; & que si l'Espagne n'en vouloit rien faire, on devoit bien se garder

de rompre avec Sa Majeſté pour ſecourir les Eſpagnols.

L'homme que j'avois envoyé ſecretement en Friſe & à Groningue me vint rapporter, que les Etats de ces deux Provinces avoient cru que pour ſe fortifier contre le Prince d'Orange, ils devoient s'unir enſemble; & que pour cet effet ils avoient nommé des Commiſſaires qui étoient actuellement aſſemblés dans un même lieu pour prendre de concert la réſolution de demander aux Etats-Généraux les Troupes de leur répartition. Trois jours après quelques-uns d'eux me donnerent avis qu'ils avoient réſolu d'envoyer ſix Députés aux Etats-Généraux pour demander au Prince d'Orange au nom des Provinces de Friſe & de Groningue, qu'il leur renvoyât les Troupes qui étoient ſur leur répartition. J'écrivis que cette demande mettroit le Prince d'Orange dans un grand embarras, parce qu'il ne pouvoit l'accorder ſans abandonner ſes deſſeins; & que s'il la refuſoit, je ſavois de bonne part, que ces deux Pro- 7 Avril 1684.

vinces rappelleroient leurs Troupes, & caſſeroient les Officiers qui ne voudroient pas leur obéir.

7 Avril 1684. Le Prince d'Orange voyant qu'il ne pouvoit trouver dans les Etats-Généraux le ſecours qu'il avoit eſpéré, en chercha chez les Etrangers, & envoya le Comte de Waldeck en Allemagne, pour raſſembler le plus de Troupes de leurs Alliés qu'il lui ſeroit poſſible. Cependant il fit tous ſes efforts pour ſe raccommoder avec

10 Avril 1684. Meſſieurs d'Amſterdam. Il envoya plus d'une fois dans cette Ville-là un très-honnête homme, & qui avoit été attaché particulierement au Penſionnaire de Witt, pour eſſayer de porter des amis conſidérables qu'il y avoit, à s'accommoder avec le Prince d'Orange. Il lui donna ordre de leur demander ce qu'ils vouloient : s'ils ſouhaitoient leurs papiers, qu'on les leur rendroit, s'ils deſiroient venir à l'Aſſemblée de Hollande, qu'ils y ſeroient fort bien reçûs : mais les Régens d'Amſterdam lui témoignerent qu'il étoit inutile qu'il s'employât auprès

d'eux pour ce ſujet, parce qu'ils ne vouloient pas s'accommoder, tant que le Penſionnaire Fagel demeureroit dans les ſentimens où il étoit à l'égard des affaires du dehors. Qu'il falloit commencer par l'acceptation d'une des propoſitions du Roi, que quand la paix ſeroit faite entre Sa Majeſté & le Roi d'Eſpagne, ils auroient bien-tôt terminé leurs démêlés domeſtiques; & que ſans cette condition il n'y auroit rien à faire. Cet homme fut ſurpris de cette réponſe & de l'union qu'il trouva dans le Conſeil de Ville d'Amſterdam; le Prince d'Orange ne le fut pas moins, & demeura très-mortifié.

Ce qui arriva aux Régens de la Ville de Leyde lui donna un nouveau ſujet de chagrin. Ils envoyerent emprunter de l'argent à Amſterdam ſous le nom de quelques-uns des plus riches Marchands de leur Ville. Ils en trouverent auſſi-tôt, mais ceux d'Amſterdam ayant reconnu que ce n'étoit pas pour des particuliers, mais pour la Ville de Leyde, qui le vouloit em-

ployer aux frais de la nouvelle levée, refuſerent de prêter de l'argent même à gros intérêt. On peut encore juger par-là de la fermeté des Régens d'Amſterdam, & des bonnes diſpoſitions de tous les Particuliers de cette Ville, auſſi-bien que du peu de reſſource qu'on pouvoit trouver dans les autres, puiſque celle de Leyde qui eſt une des plus puiſſantes, n'avoit pas de quoi payer ſa quote part ſans le ſecours d'Amſterdam.

Lettre du Roi du 6 Avril 1684.

Le Roi m'écrivit le 6 d'Avril qu'il avoit réſolu d'avancer ſon voyage (dont néantmoins, comme j'ai déja dit, il ne m'avoit encore rien mandé) & qu'il partiroit le 22 d'Avril pour attendre à Valenciennes le tems propre pour faire agir ſes Troupes; que cependant j'obſervaſſe le mouvement de celles des Etats-Généraux; & que je lui en rendiſſe un compte exact, auſſi-bien que des réſolutions qu'ils pourroient prendre pour la paix ou pour la guerre.

Avril. Les Députés des Etats-Généraux m'ayant demandé audience, me don-

nerent une réſolution qui portoit, qu'ils avoient vû avec beaucoup de déplaiſir naître des différends, entre Sa Majeſté d'un côté, & l'Empire & Sa Majeſté Catholique de l'autre, & que les différends entre les deux Couronnes fuſſent venus à de telles voies de fait, qu'elles étoient capables, ſelon toutes les apparences, d'embraſer toute l'Europe s'ils n'étoient terminés par un prompt accommodement ; qu'ils venoient d'apprendre par leur Ambaſſadeur à Londres, que Sa Majeſté Très-Chrétienne étoit diſpoſée à les faire ceſſer par un accommodement général ; qu'ils me déclaroient pour eux, & au nom de leurs Alliés (excepté l'Eſpagne) qu'ils étoient pareillement portés à faire une Treve générale de ſept à huit ans, ſans que le repos pût être troublé ſous quelque prétexte que ce pût être, ſoit de réunion, de payement de contributions, &c. mais comme ils avoient conſidéré qu'il n'étoit pas poſſible de rétablir la tranquillité par cette Treve, à cauſe des diſputes

qu'il y auroit au ſujet de la poſſeſſion que chacun prétendroit, ils s'étoient adreſſés à l'Empereur & aux principaux Membres de l'Empire, pour régler la poſſeſſion dans laquelle on demeureroit à l'égard de l'Empire; que l'Empire & les autres Princes leurs Alliés propoſoient que Sa Majeſté Très-Chrétienne retînt la Ville de Straſbourg, à condition qu'Elle rendît Briſack, Fribourg & le Fort de Kell, ou que les Villes de Straſbourg, Briſack, & le Fort de Kell ſeroient démolies, & les fortifications raſées; ou bien que les Villes de Straſbourg, Fribourg & Briſack, ſeroient miſes entre les mains d'un tiers. Que leurs Alliés avoient fondé leur propoſition ſur une déclaration que Sa Majeſté Très-Chrétienne avoit faite pluſieurs fois de vouloir conſerver les bornes naturelles que la Riviere du Rhin faiſoit à ſes Etats, qui confinent au Rhin.

Que les Etats-Généraux qui pouvoient mieux juger de la conſtitution des Pays-Bas, que de l'état des affai-

res d'Allemagne, puiſque cela les concernoit à l'égard de la barriere que Sa Majeſté avoit bien voulu leur accorder en 1678, avoient examiné avec ſoin ce qu'on pouvoit encore détacher de cette barriere, ſans la détruire entierement; & qu'ils avoient cru ne pouvoir prendre une meilleure méthode que celle ſur laquelle Sa Majeſté l'avoit réglée, à ſavoir, depuis la Mer juſqu'à la Meuſe, & de là juſqu'à la Moſelle; & qu'ainſi pour prevenir toutes les diſputes d'appendances & de dépendances, & tout ce qui pourroit être de cette nature, ils croyoient qu'il n'y avoit pas de meilleur expédient que de marquer une ligne, comme ils avoient fait, ſur une Carte qui alloit de la Mer à la Meuſe, & de-là à la Moſelle; qu'ils avoient placé cette ligne ſi avantageuſement pour la France, qu'ils avoient laiſſé à Sa Majeſté ce qu'Elle avoit témoigné autrefois, & ce qu'Elle témoignoit encore vouloir retenir, à ſavoir, Beaumont, Chimay, les Villages qui faiſoient alors partie de la

Châtellenie d'Ath, & qui avoient fait autrefois partie de Tournay, Virton, Chiny & les Villes de Courtray & de Dixmude, outre pluſieurs autres Places qui étant ſituées du côté de la France à l'égard de la ligne, demeureroient à Sa Majeſté durant ladite Treve; qu'ils n'avoient pas fait cette ligne dans la penſée que cela dût être exécuté, mais ſeulement pour ſervir de projet; & qu'Eux & leurs Alliés s'employeroient auprès du Roi d'Eſpagne pour le porter à accepter la Treve ſur ce pié-là.

Que le Roi d'Angleterre leur ayant fait témoigner ſouvent qu'Il demandoit ſeulement qu'on lui fournît quelqu'expédient pour le propoſer à Sa Majeſté Très-Chrétienne, ils lui avoient fait offrir ces propoſitions; mais que Sa Majeſté Britannique n'ayant pas voulu ſe charger de les faire à Sa Majeſté Très-Chrétienne, ils avoient jugé à propos eux & leurs Alliés de les lui préſenter; qu'ils les avoient envoyées à leur Ambaſſadeur en France, & qu'ils me prioient de

les appuyer de mes bons offices; que comme il étoit néceſſaire que l'on entrât en négociation ſur le reglement de cette ligne, & ſur l'ajuſtement des autres conditions, tant avec l'Empire qu'avec l'Eſpagne, & qu'ils avoient auſſi beſoin de quelque-tems pour pouvoir faire avec ſuccès conjointement avec leurs Alliés, leur devoir auprès de Sa Majeſté Catholique; ils prioient très-humblement Sa Majeſté de nommer une Place commode pour y traiter, & de leur accorder un terme de deux ou trois mois, & cependant une ceſſation d'hoſtilités.

Je n'avois garde d'accepter des conditions ſur leſquelles j'avois prevenu le Roi, lorſque les Etats-Généraux les avoient fait propoſer au Roi d'Angleterre : mais avant que de leur rendre la réponſe que Sa Majeſté m'avoit ordonné de leur faire, je jugeai à propos de leur dire,

Que ſi j'étois dans une aſſemblée de paix où l'on me voulût donner de pareilles propoſitions, je les rejetterois & me garderois bien de les rece-

voir; mais qu'ayant l'honneur d'être Ambaſſadeur auprès des Etats-Généraux, le reſpect que j'avois pour eux m'empêchoit de leur rendre leur réſolution; que je les priois ſeulement de trouver bon que je ne m'en chargeaſſe point; qu'ils devoient juger par le refus que Sa Majeſté Britannique avoit fait de les communiquer au Roi, combien Elle les avoit trouvé éloignées de ce qu'on devoit attendre de ceux qui diſoient ſouhaiter le rétabliſſement de la paix.

Que je les priois cependant de me dire ſi les Etats-Généraux avoient un pouvoir de l'Empire, ou ſi les Miniſtres des Alliés qui étoient à la Haye étoient autoriſés pour faire de pareilles propoſitions. Les Députés des Etats-Généraux me répondirent, qu'ils n'avoient point de pouvoir, & qu'ils ne faiſoient point non plus de propoſition au nom de l'Empire; mais que comme le Roi avoit témoigné qu'Il vouloit bien un accommodement général, ils avoient marqué ce que l'Empereur, l'Electeur de Baviere, &

quelques autres des principaux Princes de l'Empire avoient jugé raiſonnable. Je leur témoignai qu'il étoit extraordinaire que deux ou trois Envoyés à la Haye y décidaſſent du ſort de l'Empire ſans en avoir ni pouvoir ni ordre ; que le College Electoral qui connoiſſoit mieux que ne pouvoient faire ces particuliers le véritable intérêt de l'Empire avoit déja conclu le 24 du mois précédent, qu'il falloit accepter la Treve propoſée par Sa Majeſté ; & que quand on faiſoit à la Haye des propoſitions contraires à celle-là, ce ne pouvoit être que dans la vûe d'éloigner la paix. Que le College Electoral s'étoit plaint de cette procédure, que l'Empereur l'avoit déſavoüée ; que je m'étonnois après cela que les Etats-Généraux vouluſſent appuyer l'entrepriſe que deux ou trois Miniſtres faiſoient à la Haye contre les droits & contre les intérêts de l'Empire.

Que s'il étoit vrai que les Etats-Généraux n'avoient fait mention des affaires de l'Empire que parce qu'ils

ſouhaitoient un accommodement général, il leur étoit bien aiſé d'avoir promptement une entiere ſatisfaction : que s'ils vouloient dès ce même jour accepter une des alternatives qui regardoient l'Eſpagne, ou la Treve de vingt années, j'avois pouvoir d'en ſigner le Traité ; & que M. de Crecy ayant le même pouvoir à l'égard de l'Empire, l'accommodement général ſeroit bien-tôt fait. Qu'en un mot, s'ils ne vouloient pas effectivement ſe mêler des affaires de l'Empire comme ils m'en aſſûroient, il falloit retrancher tout ce qu'ils en avoient mis dans leur réſolution, & ne parler que des affaires d'Eſpagne. Je leur fis obſerver à cet égard une fauſſe ſuppoſition ſur laquelle ils fondoient leur propoſition, qui étoit, qu'ils avoient cru ne pouvoir prendre une meilleure méthode que celle ſelon laquelle Sa Majeſté avoit réglé la barriere, ſavoir depuis la Mer juſques à la Meuſe, & de-là juſques à la Moſelle. Je leur fis voir qu'on n'avoit parlé, & dans le Traité & dans toutes les négociations

négociations de Nimegue, que d'une ligne de la mer à la Meuſe, mais jamais de la Meuſe à la Moſelle, & qu'on ne pouvoit avoir gliſſé une ſemblable choſe, que pour en tirer cette conſéquence; que puiſque pour faciliter l'accommodement on faiſoit une nouvelle ligne de la mer à la Meuſe; il la falloit auſſi refaire de la Meuſe à la Moſelle, ſuppoſition qui donnoit encore à entendre que la Ville de Luxembourg étoit dans la barriere, quoiqu'elle n'y eût jamais été compriſe; de ſorte que le principe ſur lequel ces raiſonnemens étoient fondés ſe trouvant faux, toutes les conſéquences en étoient détruites.

Après avoir fait ces objections, & quelques autres aux Députés des Etats-Généraux ſur la forme de leur écrit, auxquelles ils n'eurent rien à me répondre, je m'expliquai conformément à ce que le Roi m'avoit ordonné, & leur témoignai que leurs propoſitions étoient ſi exorbitantes, que quand on auroit pû douter juſques-là ſi le deſſein de la Maiſon d'Au-

triche étoit de continuer la guerre; des propoſitions ſi déraiſonnables le perſuaderoient à tout le monde.

Que la paix ſe pouvoit encore faire ou par l'acceptation d'un des équivalens que j'avois propoſés, ou par l'acceptation de la Treve de vingt années: qu'à l'égard de ce dernier parti on ſavoit aſſez qu'il ne pouvoit admettre aucunes conditions, & que qui dit ſuſpenſion ou Treve doit tomber d'accord que toutes choſes demeurent de part & d'autre en l'état où elles ſont, ſans aucun accroiſſement ni diminution de droits. Qu'ainſi on ne devoit pas attendre d'autre explication ni d'autre relâchement de la part de Sa Majeſté, & qu'après avoir épuiſé toutes les facilités qu'on pouvoit raiſonnablement deſirer d'Elle pour l'affermiſſement du repos public, on ne devroit imputer qu'à ceux qui le voudroient encore troubler par un plus long refus de ſes offres tous les malheurs qui en pourroient arriver.

A l'égard de la ſuſpenſion des actes

d'hoſtilité pendant trois mois, je leur témoignai, que comme il faudroit autant de tems pour en convenir que pour l'acceptation de la Treve de vingt années, il ne falloit pas attendre que Sa Majeſté donnât les mains à une propoſition qui étoit bien moins avantageuſe au bien général de toute l'Europe, & qui d'ailleurs étoit ſi contraire aux intérêts de Sa Majeſté, ſurtout après qu'on avoit fait & qu'on faiſoit encore tous les jours au nom des Etats-Généraux des démarches qui étoient ſi oppoſées à l'avancement de la paix, & qui alloient bien au-delà de ce que les Traités permettoient.

Et comme je venois de recevoir la lettre du Roi qui m'apprenoit que Sa Majeſté viendroit inceſſamment à Valenciennes pour ſe mettre à la tête de ſes Troupes, je crus qu'il étoit à propos de profiter de cette occaſion pour leur déclarer que je doutois fort que Sa Majeſté voyant tout ce qui ſe pratiquoit tant à la Haye qu'ailleurs par les Partiſans de la Maiſon

d'Autriche, pour lui ſuſciter des ennemis, & pour allumer la guerre, me laiſſant long-tems le même pouvoir; qu'ainſi je prenois la liberté par le deſir que j'avois de conſerver la paix, & par le zele qui m'attachoit à leurs intérêts, de les prier de ne pas laiſſer écouler inutilement le tems dans lequel j'étois encore en état de conclurre un bon accommodement, & de conſidérer ſi pour quelques Villages de plus ou de moins dont il s'agiſſoit à l'égard de l'Eſpagne, ou pour mieux dire, pour la ſeule opiniâtreté des Eſpagnols, on devoit ſouffrir que cette Couronne engageât toute l'Europe dans une funeſte guerre. Je mis par écrit ma réponſe au ſortir de cette conférence, & je la fis imprimer pour la rendre publique.

13 Avril 1684. Je fus informé dès le même jour que les Députés des Etats-Généraux ayant rendu compte de cette conférence à Fagel; ce Penſionnaire leur avoit parlé avec beaucoup d'emportement, & leur avoit dit, qu'après s'être relâché à des propoſitionsqu'on

pouvoit dire, tant de leur part que de celle de leurs Alliés, aller juſques à la lâcheté ; il falloit plutôt verſer la derniere goûte de ſon ſang, que d'en faire d'autres : mais quelque effort qu'il fît, ils lui témoignerent qu'il ne détruiſoit pas les raiſons que je leur avois alléguées.

L'Envoyé d'Hanover me vint voir le lendemain pour tâcher de m'engager adroitement dans quelque négociation ſur ces mêmes propoſitions : mais je lui répondis d'une maniere qui lui en fit perdre toute eſpérance, ainſi les Alliés ſe raſſemblerent pour prendre d'autres meſures. 14 Avril 1684.

Cependant le Penſionnaire Fagel, conjointement avec le Prince d'Orange, travailloit depuis quinze jours dans les Etats de Hollande à y faire prendre des réſolutions ſur pluſieurs points, parmi leſquels il y en avoit deux qu'il leur avoit propoſés dès le 20 de Mars, ainſi que je l'ai marqué, & ſur leſquels il n'avoit oſé au retour de leurs Villes demander leur avis.

A ſavoir, de faire donner par les

Etats de Hollande pouvoir aux Députés de leur Province aux Etats-Généraux, d'y conclurre la levée de 16000 hommes, avec le conſentement de cinq Provinces ſeulement, & d'envoyer de l'argent aux Amirautés pour mettre leur Flote en état.

Les propoſitions que le Penſionnaire Fagel ajoûtoit à celles-là, étoient de ſavoir comment on devoit faire les impoſitions extraordinaires pour fournir à la levée de ſeize mille hommes.

Que puiſque les Etats de Hollande étoient obligés de faire bon à la généralité la quote qui eſt repartie ſur leur Province, il falloit convenir comment on en devoit uſer à l'égard d'Amſterdam & des autres Villes qui n'avoient pas conſenti à la levée, & ſi on ne devoit pas négocier de l'argent en leur nom, au payement duquel on les contraindroit par les voies de la rigueur.

Qu'il avoit des avis ſecrets que le Roi de Danemark ſe préparoit à incommoder la navigation des Sujets

des Etats-Généraux, & pour cela il demandoit s'il n'étoit pas néceſſaire de faire un placard, portant défenſe à tous Maîtres de Navires, & à tous Marchands Sujets de l'Etat, de charger ni de faire partir aucuns vaiſſeaux pour le Nord, & à tous Matelots de s'engager, juſqu'à ce que la Flote des Etats-Généraux fût fournie.

Et enfin, que l'on viſitât les papiers de Meſſieurs d'Amſterdam : & pour obtenir plus aiſément ce dernier article, il propoſa que ce ne fût point par voie de juſtice, comme il avoit toûjours demandé, mais ſeulement par des Commiſſaires pris entre les Députés des Villes de Hollande.

Mais malgré les intrigues du Prince d'Orange & du Penſionnaire Fagel, cette affaire tourna tout autrement dans l'Aſſemblée de Hollande, qu'ils ne ſe l'étoient imaginé. MM. d'Amſterdam qui avoient bien jugé que la propoſition de faire défenſe d'envoyer aucun Vaiſſeau dans le Nord, n'étoit faite que dans le deſſein de traverſer le Commerce de la Mer 14 Avril 1684.

Baltique, qui eſt le principal Commerce de leur Ville, la firent rejetter ; & à l'égard des autres articles, le Penſionnaire Fagel trouva la pluralité de voix contre lui. Il renvoya les Députés dans leurs Villes, pour tâcher encore une fois de leur faire donner de nouveaux ordres par leurs Supérieurs : mais ces Députés revinrent
18 Avril 1624. avec les mêmes inſtructions. Les Régens des Villes voyoient ſi clairement la faute qu'ils avoient faite d'avoir ſouffert que l'on eût conclu dans la Province de Hollande la levée à la pluralité des Villes, qu'ils refuſerent conſtamment de conſentir que le Député de leur Province conclût cette même levée dans les Etats-Généraux à la pluralité des Provinces.

14 Avril 1624. Cependant les quatre Députés de Friſe, & les deux de Groningue arriverent à la Haye, & prirent ſéance dans les Etats-Généraux ; ils y demanderent qu'on leur donnât les Troupes qui étoient payées par leurs Provinces. Les deux Députés de Groningue ajoûterent que leur Province

vouloit qu'on les lui rendît dans huit jours préciſément ; qu'ils trouvoient les propoſitions du Roi juſtes & raiſonnables ; qu'il falloit abſolument les accepter, & que ſi les Eſpagnols ne le vouloient pas, & que la guerre s'en enſuivît, leur Province ne prétendoit point entrer en guerre pour l'intérêt des Eſpagnols ; & que quand les ſix autres ſeroient toutes d'accord d'avoir la guerre contre la France, celle de Groningue demeureroit en repos & n'y entreroit point. Les uns & les autres délivrerent aux Etats-Généraux leurs demandes par écrit. Je les envoyai dès le même jour au Roi, qui prenoit les meſures qu'il jugeoit convenables à ſes intérêts, ſur les informations qu'il recevoit quatre & cinq fois la ſemaine de l'état où l'on étoit au dedans de la République.

Les Députés de ces deux Provinces allerent au ſortir des Etats-Généraux faire les mêmes demandes au Prince d'Orange, & lui firent les mêmes déclarations : mais ce Prince les 17 Avril 1684.

ayant refuſées ainſi que les Etats-Généraux avoient fait, ils retournerent dans leurs Provinces en rendre compte à leurs Supérieurs. Je mandai au Roi que j'avois parlé à quelques-uns d'eux avant leur départ, & que je pouvois l'aſſûrer que ces deux Provinces alloient mettre à exécution la réſolution qu'elles avoient priſe d'ordonner à tous les Officiers de leur répartition, de ſe rendre en Friſe & à Groningue, & qu'elles caſſeroient ceux qui ne leur obéiroient pas. On verra dans la ſuite que ces deux Provinces l'exécuterent avec beaucoup de vigueur.

18 Avril 1684. J'écrivis le lendemain au Roi, que le Prince d'Orange étoit dans un très-grand embarras, & que la nouvelle du départ de Sa Majeſté l'avois mis dans une perplexité qui ne ſe pouvoit dire ; que je voyois par des démarches ſecretes qu'il faiſoit auprès de moi, qu'il n'épargneroit rien pour gagner du tems, n'étant pas en état d'agir au-dehors, & ſans eſpérance de rien obtenir, qui pût faire changer

au-dedans la face des affaires : de ſorte que j'aſſûrai Sa Majeſté plus poſitivement que je n'avois encore fait, que ce Prince ne ſouhaitoit autre choſe que quelque relâchement ſur les propoſitions de paix, pour ſe relever avec avantage du mauvais état où il ſe voyoit, & que j'étois perſuadé que ce ſeroit une choſe ſi préjudiciable aux intérêts de Sa Majeſté, qu'une augmentation qu'Elle feroit à ſes propoſitions le feroit bien moins.

Que le bruit de l'approche de ſes armes, & de celles de l'Electeur de Cologne, avoit mis un tel déſordre dans l'Overiſſel qu'on avoit été ſur le point de piller les maiſons de ceux du Gouvernement qui avoient donné les mains à la levée de ſeize mille hommes, & que ce déſordre étoit d'autant plus à appréhender pour le Prince d'Orange, que la Nobleſſe n'étoit pas plus ſatisfaite de lui dans cette Province-là que le peuple.

Que ceux du Gouvernement d'Utrecht qui lui étoient entierement dévoüés, l'avoient prié de leur envoyer

quelques Compagnies pour empêcher qu'il n'y eût une ſédition dans leur Ville.

Que pluſieurs perſonnes de ces deux Provinces-là & auſſi de celle de Gueldres, cherchoient à mettre en ſûreté ce qu'ils avoient de meilleur, qu'il y avoit même des Habitans d'Utrecht qui avoient porté à Amſterdam une partie de leurs meubles, & qu'on murmuroit ſi fort dans ces Provinces-là contre la conduite que l'on tenoit, & ſur-tout contre le refus d'affermir le repos public par l'acceptation d'une Treve; que le Prince d'Orange qui en étoit averti faiſoit courir le bruit qu'il alloit faire un camp de huit ou dix mille hommes en Ovériſſel pour mettre ces Provinces en ſûreté.

18 Avril 1684. Le Prince d'Orange qui ne ſavoit plus où donner de la tête fit ſemblant d'aller ſe promener à une maiſon de campagne qu'il a proche de Harlem, & pour mieux couvrir ſon deſſein, il y mena la Princeſſe d'Orange : mais il y avoit envoyé en ſecret un jour

auparavant le Penſionnaire Fagel qui s'étoit flatté de pouvoir moyenner par l'entremiſe des amis qu'il avoit à Amſterdam, une conférence entre le Prince d'Orange & quelques-uns des Régens de cette Ville-là, pour tâcher de le raccommoder avec Meſſieurs d'Amſterdam : mais il n'y en eut pas un qui voulût accepter cette entrevûe, & ils demeurerent plus fermes & plus réſolus que jamais à ne vouloir ſe relâcher ſur rien, que le Prince d'Orange & le Penſionnaire Fagel ne commençaſſent par l'accommodement des différends qui étoient entre le Roi & le Roi d'Eſpagne.

Je donnai avis au Roi que M. de Sidney qui avoit été Envoyé du Roi d'Angleterre à la Haye, avoit dépêché ſon Ecuyer au Prince d'Orange pour lui porter des lettres qu'on avoit tenu fort ſecretes ; que j'avois néantmoins pénétré qu'elles l'informoient exactement des ſentimens de Sa Majeſté Britannique ſur l'état des affaires, dont il avoit une parfaite con- 18 Avril 1684.

noiſſance par Mylord Sunderland qui trahiſſoit le Roi ſon Maître.

J'étois d'autant plus en peine de cet avis de M. de Sidney, que je ne ſavois pas ſi le Roi avoit communiqué à Sa Majeſté Britannique les ordres qu'Il m'avoit donnés, & que je reçus ce jour-là, qui m'ôtoient le pouvoir d'accepter le conſentement des Etats-Généraux aux propoſitions que je leur avois faites de la part de Sa Majeſté; enſorte que ſi le Prince d'Orange en eût été informé, & qu'il eût pu prendre ſur lui de laiſſer venir les Etats-Généraux me déclarer qu'ils acceptoient purement & ſimplement ou la Treve, ou la Paix aux conditions que Sa Majeſté leur avoit offertes, la réponſe que j'avois ordre d'y faire auroit ſi fort révolté les eſprits, & auroit mis une telle défiance dans ceux qui étoient les mieux intentionnés, qu'ils ſe ſeroient jettés dans la guerre, ſans qu'on les en eût pu empêcher.

Lettre du Roi du 13 Avril 1684.

La Lettre du Roi qui me donnoit ces nouveaux ordres étoit du 13 d'A-

vril, & portoit, que quoiqu'Il apprît par mes dépêches ce que faiſoient la Ville d'Amſterdam, les principales Villes de Zelande, & les Provinces de Friſe & de Groningue ; néantmoins le Prince d'Orange continuoit de faire marcher les troupes des Etats-Généraux en faveur des Eſpagnols, & qu'il mettoit par-là des Officiers Hollandois qui étoient entierement dévoüés à ſes volontés, en pouvoir d'engager les Provinces-Unies dans une guerre ouverte avec lui par des actes d'hoſtilité contre ſes Troupes : que je ſaurois dans peu quelles ſeroient ſes réſolutions ſur tout ce qui pourroit arriver de ces démarches ſi contraires à l'intérêt qu'avoient les Provinces-Unies d'éviter une rupture : mais que comme tout ce qu'il y avoit de Villes & de Provinces bien-intentionnées pourroient bien faire de nouveaux efforts dans une conjoncture ſi importante pour faire prendre aux Etats-Généraux une réſolution conforme aux derniers offres que je leur avois faits, & que même

les Eſpagnols & le Prince d'Orange n'y feroient pas de grandes oppoſitions dans la vûe d'empêcher Sa Majeſté d'agir & de gagner encore deux mois de tems en attendant la ratification d'Eſpagne ; l'intention du Roi étoit au cas qu'on m'en fît quelque ouverture, que je répondiſſe que je ne ſavois pas ſi Sa Majeſté ſe contenteroit des mêmes conditions, & que je me chargeaſſe ſeulement de l'en informer par un Courier, ſi on me donnoit des paſſeports pour ſa ſûreté.

Et pour ce qui étoit des conditions qui pourroient être accordées de la part de Sa Majeſté pour le rétabliſſement de la paix avec l'Eſpagne, que j'en ſerois plutôt informé pour en faire la déclaration en forme aux Etats-Généraux.

Sa Majeſté ajoûta qu'Elle avoit appris que quatre eſcadrons de Cavalerie commandés par le Sieur de Sgrafmours, Officier des Etats-Généraux marchoient vers Ruremonde, & avoient déclaré qu'ils avoient ordre de charger

charger quelques détachemens des troupes de Sa Majeſté qui étoient allés pour faire payer la contribution aux ſujets d'Eſpagne, que je pouvois faire tel uſage de cet avis que je trouverois à propos auprès des bien-intentionnés.

Je ne fus pas en peine de faire cette réponſe aux Etats-Généraux : le Prince d'Orange qui ignoroit mes ordres n'eut garde de leur laiſſer faire une démarche qu'il auroit cru pouvoir acheminer les choſes à la paix. 20 Avril 1684.

Il ſongea ſeulement à m'engager dans des négociations ſecretes qu'il eſt inutile de rapporter ici, & qui ne tendoient qu'à gagner du tems, & à tâcher de découvrir ſi le Roi ne ſe relâcheroit point.

Cependant il n'omettoit rien pour encourager les Etats-Généraux à entrer en guerre ; il envoya le Comte de Waldeck à Caſſel pour ſolliciter la marche des troupes que le Landgrave devoit donner aux Eſpagnols ; il fit voir auſſi aux Etats-Généraux une lettre de leur Envoyé à la Cour 20 Avril 1684.

de l'Empereur, qui portoit que l'Electeur de Baviere l'avoit prié de faire des inſtances auprès des Etats-Généraux afin qu'ils fiſſent la levée de ſeize mille hommes; & qu'il l'avoit aſſûré qu'ils ne l'auroient pas plûtôt reſolue, qu'il envoyeroit ſeize mille hommes ſur le Rhin. D'un autre côté il ordonna que ſon équipage fût prêt à partir dans trois jours pour ſe rendre à ſon quartier, qui étoit marqué à Vilvorde. Pluſieurs perſonnes ne comprirent pas comment il pouvoit ſe reſoudre à marcher avec des troupes auxiliaires, les Etats-Généraux n'entrant point en guerre. Pour moi je fus plus étonné qu'il oſât s'éloigner de la Haye dans le tems qu'il y avoit une ſi forte diviſion dans la République, & que pluſieurs Provinces témoignoient ouvertement leur mécontentement.

Lettre du Roi du 20 Avril 1684.

Enfin le Roi m'écrivit le 20 d'Avril, qu'ayant pris la réſolution de partir le 22 pour ſe rendre à la tête de la principale de ſes armées, & faire cependant aſſiéger la Ville de Lu-

xembourg, il avoit jugé à propos de faire connoître pour la derniere fois ſes intentions aux Etats-Généraux par le mémoire qu'il m'envoyoit, & qu'il me donnoit ordre de ne préſenter que le vingt-neuvieme d'Avril.

Ce Mémoire portoit que depuis que l'Eſpagne avoit déclaré la guerre à la France, & que le Roi n'avoit pu ſe diſpenſer d'employer ſes armes dans les Pays-Bas, pour obliger cette Couronne à préferer le rétabliſſement de la paix à la continuation de la guerre, il avoit apporté toutes les facilités qu'on qu'on pouvoit deſirer de lui à un prompt accommodement, ſoit par l'offre d'une treve de vingt années, ſoit par tous les autres expédiens qu'il avoit offerts depuis pour porter les Eſpagnols à conſentir à cette treve, ou au moins pour donner moyen aux Etats-Généraux d'éloigner la guerre des Pays-Bas.

Mais que les intrigues & les ſollicitations des Miniſtres d'Eſpagne ayant eu aſſez de pouvoir à la Haye, non-

ſeulement pour empêcher les Etats-Généraux de délibérer ſur ces dernieres offres de Sa Majeſté, mais auſſi pour les obliger d'envoyer tout ce qui leur reſtoit de troupes aux Eſpagnols, en ſorte qu'il étoit au pouvoir de ceux qui commandoient ces troupes d'engager par quelque Acte d'hoſtilité les Provinces unies dans une guerre avec Sa Majeſté, & de rompre pour toûjours la bonne correſpondance que les Villes & les Provinces les plus attachées aux anciennes & véritables maximes de la République vouloient encore garder avec la France.

Que cela avoit déterminé Sa Majeſté à partir inceſſamment pour ſe mettre à la tête de ſes armées, & ſe faire un chemin à la paix par la force de ſes armes, après que toutes les voyes de la douceur lui avoient été inutiles. Dans cette vûe elle avoit réſolu de faire aſſiéger la Ville de Luxembourg, tant parce qu'elle étoit entierement détachée de tout ce qui devoit faire la barriere des Pays-

Bas, que parce que le deſſein qu'avoit Sa Majeſté de s'en rendre maître, tendoit plûtôt à la paix, & à mettre ſes ſujets en ſûreté qu'à incommoder ceux du Roi Catholique, auxquels cette Place ne pouvoit plus être d'aucune utilité, Sa Majeſté poſſedant déja tout le pays qui l'environne.

Que néantmoins comme Sa Majeſté ne faiſoit la guerre qu'avec intention de conclurre la paix à des conditions raiſonnables, Elle m'avoit donné ordre de leur déclarer que ſi avant le 20 de Mai le Gouverneur desPays-Bas, ſoit de ſon propre mouvement,ou à la ſollicitation desEtats-Généraux vouloit remettre effectivement au pouvoir de Sa Majeſté la Ville de Luxembourg avec les quatorze ou quinze Villages qui ſont de ſa dépendance, non-ſeulement Sa Majeſté conſentiroit que les Villes de Dixmude & Courtray, après qu'elle en auroit fait applanir les murailles & les fortifications, ſeroient rendues avec leur dépendances au Roi Ca-

tholique; mais auſſi qu'elle ſe déſiſteroit de la demande qu'elle avoit faite des quarante Villages qui avoient été détachés par le traité de Nimegue du Gouvernement de Tournay, & réunis à la Châtellenie d'Ath, & qu'elle ne tiendroit de tous les lieux qu'elle avoit occupés depuis le 20 d'Août 1683. que celui de Beaumont avec les trois ou quatre Villages qui reſtoient de ſa dépendance, Bouvines qui n'en a aucun, & Chimay avec les douze ou quinze Villages qui en dépendent; en ſorte que par le moyen de cette ceſſion & renonciation réciproque, ſavoir de la part de Sa Majeſté, de tous ſes droits & prétentions ſur Aloſt, le vieux Bourg de Gand, & autres lieux demandés par ſon Procureur-Général aux conferences de Courtray, & de tout ce qu'Elle avoit occupé depuis le 20 Août 1683, à la reſerve de Beaumont, de Chimay & de Bouvines, avec le peu qui en dépend; & de la part du Roi Catholique, tant des lieux de Beaumont, Chimay,

Bouvines & dépendances, que de la Ville de Luxembourg & des Villages de ſa Prevôté, on pouvoit encore rétablir la paix, & ôter toute ſorte de ſujets de diviſion qui la pourroient alterer à l'avenir; laiſſant d'ailleurs la France & l'Eſpagne au même état de poſſeſſion auquel elles étoient lors de la levée du blocus de Luxembourg, ſans qu'il pût être mû aucune prétention de part ni d'autre, pour quelque raiſon que ce fût.

Que Sa Majeſté avoit ſujet de croire que ſi les Etats-Généraux n'avoient en vûë que le rétabliſſement de la paix avec la conſervation de la barriere, ils obligeroient les Eſpagnols de ſe garantir des ſuites d'une guerre qui ne leur pouvoit être avantageuſe, par une prompte acceptation de ces dernieres offres de Sa Majeſté; ou ſi le Roi Catholique n'avoit pas d'égard à leurs remontrances, Sa Majeſté s'attendoit qu'ils prendroient leurs meſures, en ſorte que leurs troupes n'en viendroient à aucun acte d'hoſtilité contre les ſiennes.

Mais que comme la ſincerité de ſes intentions pour le repos de l'Europe l'avoit porté juſqu'alors à ouvrir aux Etats les voyes qui pouvoient procurer le rétabliſſement de la paix, s'ils continuoient à les négliger, & à garder aſſez peu de meſures avec Elle pour laiſſer agir leurs troupes au gré des Eſpagnols, Sa Majeſté vouloit bien leur déclarer qu'au premier Acte d'hoſtilité qu'elles commettroient contre les ſiennes, hors des Places fortes appartenantes au Roi Catholique, elle ſe trouveroit obligée, quoiqu'avec déplaiſir, de donner auſſi-tôt ſes ordres pour faire ſaiſir tous les Vaiſſeaux, Marchandiſes & effets qui appartiendroient aux ſujets des Etats-Généraux, & de les conſidérer & traiter dorenavant comme ceux qui fomentoient & ſoutenoient de toutes leurs forces l'opiniâtreté des Eſpagnols, & qui ne faiſoient pas moins la guerre à Sa Majeſté que ſes plus grands ennemis. Que j'avois ordre de leur faire cette déclaration, & de leur de-

mander une réſolution préciſe au plus tard dans quinze jours, que Sa Majeſté attendroit à la tête de ſes armées, déclarant dès à préſent que paſſé ledit tems Sa Majeſté ne prétendoit plus être tenue non-ſeulement à aucune des propoſitions qu'elle avoit faites auparavant, mais auſſi à celles qu'elle faiſoit encore à préſent.

Sa Majeſté m'ordonna en même-tems de lui mander mes ſentimens ſur ce qu'elle pouvoit faire en faveur de la Ville d'Amſterdam, & de ceux qui travailloient avec elle au rétabliſſement de la paix.

Sa Majeſté me marqua dans la même dépêche, que ſi le mémoire que je préſenterois aux Etats-Généraux produiſoit le bon effet qui étoit à déſirer, pour le rétabliſſement de la paix, & qu'il réſoluſſent de preſſer les Eſpagnols d'accepter ſes offres en ſorte qu'il ne fût queſtion que du tems néceſſaire pour les faire agréer au Gouverneur des Pays-Bas, & en ſuite à la Cour de Madrid, ſon in-

tention étoit que je puſſe incontinent convenir en ſon nom avec les Etats-Généraux, par un traité qui ſeroit garanti par le Roi d'Angleterre, & même par tous les Princes qui voudroient entrer dans cette garantie, qu'en faiſant remettre à Sa Majeſté avant le 20 Mai prochain la Ville de Luxembourg, & les Etats s'obligeant à faire agréer à l'Eſpagne dans deux mois les ceſſions & renonciations expliquées dans le mémoire, Sa Majeſté donneroit ordre à ſes armées de demeurer enſemble ſur les terres d'Eſpagne, & d'y attendre que les ratifications du traité fuſſent échangées, ſans commettre cependant aucun acte d'hoſtilité, à condition néantmoins que par le même traité, il fût encore ſtipulé qu'au cas que les Eſpagnols laiſſaſſent paſſer le tems de deux mois ſans accepter la derniere propoſition de Sa Majeſté, les Etats-Généraux empêcheroient que les troupes qu'ils avoient en Flandre, ne puſſent être employées qu'à la ſeule défenſe des Places qu'y

poſſedoit le Roi Catholique ; qu'ils ne lui pourroient auſſi donner aucun ſecours par-tout ailleurs, ni contre Sa Majeſté, ni contre ſes Alliés, & qu'Elle s'obligeroit auſſi de n'aſſiéger ni de s'emparer d'aucune autre Place des Pays-Bas, pour quelque raiſon que ce pût être, même de ne pouvoir faire la guerre dans le plat-pays, ſi les Eſpagnols s'en abſtenoient de leur côté ; Sa Majeſté ſe reſervant de porter ſes armes dans les pays du Roi Catholique par-tout ailleurs qu'aux Pays-Bas, après l'expiration des deux mois, juſqu'à ce que l'Eſpagne eût rétabli la paix qu'elle avoit rompuë. Et afin que les différens que Sa Majeſté avoit avec l'Empire ne puſſent faire aucun obſtacle au rétabliſſement de la paix dans les Pays-Bas ; Sa Majeſté vouloit bien encore que je puſſe donner des aſſûrances de la continuation de ſes offres d'une treve de vingt années à l'égard de l'Allemagne, pour pouvoir être acceptée par l'Empire juſques au 20 de Mai.

Sa Majeſté me commanda d'en-

voyer quelqu'un à Amſterdam pour faire entendre que le deſir qu'ils avoient témoigné pour le rétabliſſement de la paix, & la fermeté avec laquelle ils avoient reſiſté à tout ce qui pouvoit brouiller les Provinces-Unies avec le Roi, étoit la ſeule cauſe qui l'avoit porté à ouvrir encore les moyens aux Etats-Généraux pour terminer au plûtôt par une paix de longue durée tous les différens qu'il avoit avec l'Eſpagne; & que je les pouvois aſſûrer que cette guerre ne ſeroit pas plûtôt finie de la maniere que ſa Majeſté le propoſoit aux Etats-Généraux, qu'ils reconnoîtroient par les bons traitemens qu'ils recevroient d'elle dans leur commerce, combien leur ſage conduite leur avoit été avantageuſe en leur particulier, & ſalutaire à toutes les Provinces-Unies.

27 Avril 1684. Je fis réponſe au Roi que je donnerois le 29 d'Avril le mémoire qu'il m'avoit commandé de délivrer aux Etats-Généraux; que les traverſes que Van-Buning apportoit tous les

jours aux bons deſſeins de ſes collegues m'empêchoient de répondre bien certainement de l'effet qu'il produiroit dans le Conſeil d'Amſterdam; que je ne doutois pas que ce Bourguemeſtre n'en prit occaſion pour faire entrer les Régens de cette Ville en défiance des deſſeins de Sa Majeſté; que j'eſperois néantmoins malgré lui de faire en ſorte que la réſolution qu'elle avoit priſe d'aſſiéger Luxembourg y ſeroit approuvée, puiſque j'avois déja trouvé moyen il y avoit deux ou trois mois, de leur faire regarder la priſe de cette Place comme une démarche néceſſaire pour contraindre les Eſpagnols à la paix, & qui pourroit même en faciliter la concluſion en faiſant précéder un manifeſte par lequel Sa Majeſté déclareroit qu'elle ſe contenteroit de cette Place pour l'équivalent de ſes prétentions, & promettroit de rendre Courtray & Dixmude, retenant même les quarante Villages de la Châtellenie d'Ath; mais que la Ville de Leyde ayant changé tout d'un

coup par le miniſtere de Beverning ; & le Prince d'Orange ayant fait réſoudre la levée dans la Province de Hollande à la pluralité de voix, Meſſieurs d'Amſterdam me déclarerent alors que le ſiége de Luxembourg les contraindroit abſolument de conſentir à la levée, & les ſoûmettroit à la volonté du Prince d'Orange, ce qui m'avoit empêché d'envoyer à Sa Majeſté la lettre que j'avois faite ſur ce ſujet, voyant les affaires entierement changées ; mais que comme elles s'étoient bien rétablies depuis ce tems là, & que j'avois ſondé depuis peu Meſſieurs d'Amſterdam ſur cette entrepriſe, je croyois qu'il ne me ſeroit pas difficile de les faire conſentir à laiſſer prendre à Sa Majeſté cet équivalent qui étoit hors de la barriere pour la juſte ſatisfaction de ſes prétentions ; que je pourrois ajoûter à tout ce que je leur avois déja fait dire, que Sa Majeſté s'étoit trouvée néceſſitée à faire cette démarche par la conduite du Prince d'Orange dont les continuelles entrepriſes avoient

porté les choſes à l'extrémité ; & que ſans la conſidération des Républiquains, elle auroit déja attaqué les Pays-Bas. Qu'ils n'avoient d'autre reſſource pour ſe garantir des malheurs dont ils étoient menacés, que de prevenir tout ce qui pouvoit cauſer une rupture avec Sa Majeſté ; & que puiſqu'elle vouloit bien encore vivre en bonne intelligence avec les Etats-Généraux, c'étoit à eux à faire enſorte que le Prince d'Orange n'abusât pas de ſon pouvoir pour les engager malgré Sa Majeſté & malgré eux dans la guerre. Je repréſentai au Roi que quand je leur aurois fait parler de la ſorte, & qu'ils ſeroient informés de ſes intentions, ce ſeroit à eux à s'expliquer de ce qu'ils ſouhaiteroient ; & que s'ils étoient capables de ſouffrir quelque diſtinction entr'eux & le reſte de la République, ils me demanderoient d'eux mêmes des choſes qu'ils refuſeroient peut-être ſi je les leur offrois. Que juſques-là je ne croyois point du tout à propos de faire aucune diſtinction

de Meſſieurs d'Amſterdam, & des bien-intentionés d'avec les autres membres de la République; que cela les rendroit odieux, & les mettroit hors d'état de travailler utilement à la paix; qu'il ſuffiſoit de leur faire valoir les vingt jours de delai que Sa Majeſté accordoit encore aux Eſpagnols, & de les exhorter à profiter de cette nouvelle grace qu'elle leur faiſoit.

Cependant je me trouvai obligé de demander un éclairciſſement ſur deux choſes qui étoient dans ce mémoire; la premiere qu'il n'y étoit point du tout parlé de treve, mais ſeulement de paix. Je ne ſavois ſi c'étoit qu'après la conquête de Luxembourg le Roi ne prétendoit plus s'en tenir à une treve, & qu'il voulût abſolument un traité de paix. L'autre ſur laquelle j'apprehendai que le Penſionnaire Fagel ne fît quelque chicane, étoit que le Roi déclaroit qu'après quinze jours Sa Majeſté ne prétendoit plus être tenue non-ſeulement à aucune des propoſitions qu'elle

qu'Elle avoit fait auparavant, mais auſſi à celles qu'Elle faiſoit encore à préſent. Je ne doutai pas que ce Penſionnaire ne voulût perſuader aux Etats de Hollande que le Roi comptoit donc d'être tenu pendant quinze jours & aux nouvelles & aux anciennes propoſitions. On verra dans la ſuite que ce ne fut pas ſans ſujet que je dépêchai là-deſſus à la Cour, & que cette clauſe penſa rompre la paix.

J'ajoûtai dans cette même lettre que j'avois eu raiſon de croire que le Penſionnaire Fagel n'étoit malade que parce qu'il vouloit l'être; qu'il s'étoit trouvé la veille à une aſſemblée particuliere des principales Villes de Hollande; mais qu'il y avoit eu le déplaiſir d'entendre dire par les Députés de Dort & de Leyde qu'il falloit déclarer nettement à l'Envoyé d'Eſpagne que s'il ne vouloit pas accepter les propoſitions offertes par Sa Majeſté, les Etats-Généraux demeureroient neutres, & ne ſe perdroient pas pour les Eſpagnols. On auroit été ſurpris que la Ville de Dort eût tenu 27 Avril 1684.

ce langage, le Penſionnaire de cette Ville & la plus grande partie des Régens ayant été juſques là aveuglément dans les intérêts du Prince d'Orange, ſi on n'avoit pas été informé qu'ils n'oſoient plus parler autrement, le peuple de Dort les ayant menacés dans les rues que ſi les choſes continuoient ſur le pié où elles étoient, & que la guerre vînt à s'allumer, ils les mettroient en pieces.

27 Avril 1684. Le Préſident Canon qui étoit arrivé à la Haye le 15 d'Avril en qualité d'Envoyé extraordinaire du Duc de Lorraine, me fit demander quelques jours après par l'Envoyé d'Angleterre ſi je voudrois bien le recevoir. Je ne jugeai pas à propos de faire une réponſe poſitive ſans avoir l'ordre du Roi: mais comme Sa Majeſté avoit bien voulu autrefois que je viſſe M. de Serinchant qui étoit à la Haye avec le même caractere; je répondis que je connoiſſois Mr. le Préſident Canon, & que s'il me vouloit voir ſur ce pié là, je le recevrois, mais que s'il venoit en céré-

monie, comme Envoyé du Duc de Lorraine, je ne le verrois pas, ne pouvant y avoir à la Haye d'autre Miniſtre du Duc de Lorraine que moi. Sa Majeſté me manda qu'Elle trouvoit bon que je viſſe le Préſident Canon en la maniere que je m'étois expliqué; cependant l'Envoyé d'Angleterre lui ayant rendu ma réponſe, il dit qu'il y penſeroit, & ne vint point me voir; Je ne ſai s'il ne s'étoit pas attendu que je le refuſerois, ou ſi les Miniſtres Autrichiens de qui il dépendoit abſolument ne l'empêcherent point d'exécuter le deſſein qu'il avoit eu de venir chez moi.

Lettre du Roi du 2 Mai 1634.

Je fis ſavoir quelques jours après au Roi que j'avois envoyé à Amſterdam & dans les Provinces de Friſe & de Groningue pour les informer du ſiége de Luxembourg, & des conditions auxquelles on pouvoit encore faire la paix, & que je leur avois fait repréſenter tout ce que j'avois cru de plus capable pour les porter à approuver ce ſiége; que j'en eſpérois une bonne réponſe, mais que je ne l'avois

1 Mai 1634.

pas encore ; que j'avois donné le mémoire aux Etats-Généraux le 29 d'Avril ; que le Prince d'Orange & ceux qui lui étoient attachés en étoient fort conſternés ; que ce Prince qui devoit partir le 30 pour ſe rendre à Vilvorde, avoit rompu ſon voyage, & avoit fait revenir une partie de ſon équipage, & ſes relais qui étoient déja partis.

4 Mai 1684. Que la déclaration qui étoit dans ce mémoire, qu'au premier acte d'hoſtilité que les Troupes des Etats commettroient contre celles de Sa Majeſté, Elle feroit ſaiſir les Vaiſſeaux & les effets appartenans aux ſujets des Etats-Généraux, avoit jetté une grande terreur dans toute la Province de Hollande ; & que le Prince d'Orange trouvoit que Sa Majeſté avoit touché ſi vivement les Hollandois par ce qui leur eſt le plus ſenſible, auſſi bien dans cet endroit du mémoire que dans beaucoup d'autres, & qu'Elle étoit entrée ſi avant dans les ſecrets & dans les ſentimens des Républiquains qu'il en avoit pris prétexte de dire que j'a-

vois été à Amſterdam pour y concerter ce mémoire ; qu'il avoit en vûe par là d'affoiblir tout ce que Meſſieurs d'Amſterdam diroient pour l'appuyer ; que cependant les Villes de Hollande ſe déclaroient plus fortement que jamais, qu'il falloit faire la paix, que j'avois des avis ſecrets, que celle de Delft ne ſouffriroit pas, que le Prince d'Orange fît emporter le canon dont le magaſin eſt à la garde de cette Ville là ; que je me confirmois de plus en plus dans ce que j'avois mandé, que tous les honnêtes gens approuveroient le deſſein de Sa Majeſté ; que même quelques-uns d'eux m'avoient déja témoigné que cela produiroit la paix, ou que le Prince d'Orange ſeroit obligé d'attirer ſur lui la haine d'une guerre pour laquelle les Villes, les Provinces & tout le peuple avoient une extrême averſion ; que le Roi ne devoit pas néantmoins encore compter ſur rien, puiſque le Prince d'Orange ne ſe rendoit point ; qu'au contraire il avoit dit avec aſſez d'emportement à quelques perſonnes de l'E-

rat, qu'il aimoit mieux périr à la tête de vingt mille hommes, que de ſe promener à la Haye avec ſes Valets de pié; qu'ainſi on devoit compter qu'il feroit les derniers efforts pour empêcher que les Etats-Généraux ne priſſent une réſolution conforme à leurs intérêts; mais que quand il auroit aſſez de crédit pour cela (ce que je ne croyois pas) ce mémoire auroit toujours fait cet effet, que ſi ſa Majeſté entreprenoit quelque choſe après le 20 de Mai, le peuple ſeroit perſuadé qu'Elle s'y trouvoit forcée par la conduite du Prince d'Orange, de ſorte que la confiance qu'on devoit avoir en la parole de Sa Majeſté, & en la ſincérité de ſes intentions pour le bien de la République, n'étant pas détruite par l'action de ſes armes après ce dernier mémoire, il ne ſeroit pas ſi difficile de rétablir en peu de tems la bonne correſpondance qui auroit été interrompue.

J'informai auſſi Sa Majeſté que les Solliciteurs qui avoient accoutumé d'avancer de l'argent aux Officiers

des troupes, ne leur en fourniſſoient plus, non-ſeulement à cauſe que les particuliers refuſoient d'en prêter, mais parce que les comptoirs des Villes étoient fermés; ainſi les Solliciteurs ne faiſant plus les avances ordinaires aux Colonels & aux Capitaines, les Bas Officiers & les Soldats n'étoient pas payés, ce qui cauſoit un grand déſordre.

Mais que rien à mon ſens ne marquoit mieux le bon effet qu'on devoit attendre de la réſolution que Sa Majeſté avoit priſe d'aſſiéger Luxembourg & de préſenter en même tems la paix aux Eſpagnols, que l'emportement de l'Envoyé d'Eſpagne; que ce Miniſtre étoit allé à Bruxelles pour conférer avec le Marquis de Grana lorſqu'il reçut mon mémoire du 29 d'Avril; ils y en compoſerent un en réponſe du mien qu'il vint préſenter le 3 de Mai aux Etats-Généraux, qui portoit que les ordres que le Marquis de Grana & lui avoient du Roi leur maître, étoient de n'écouter aucunes des injuſtes, artificieuſes & im-

praticables propoſitions de la France, de n'entrer en négociation avec Elle, que ce ne fût ſur le pié de tout tems uſité entre des Rois & Princes égaux, Chrétiens & Souverains, & de ne conclurre aucun accommodement qui ne fût juſte, ſûr & général avec incluſion de tous ſes Alliés ; que ſur ces principes Sa Majeſté Catholique étoit réſolue de haſarder le reſte des Pays-Bas plutôt que de ſouffrir que par des violences & par des ſupercheries on lui preſcrivît la loi. Que les nouvelles propoſitions que la France faiſoit aux Etats-Généraux, étoient plus orgueilleuſes, plus ſujettes à caution & plus éloignées de la raiſon que celles qu'Elle avoit faites juſqu'alors ; & que pourtant elles étoient toujours les mêmes, puiſque leur unique viſée avoit été & étoit encore de manquer à la foi des Traités, d'amuſer les Etats-Généraux, de les faire paſſer par tout le monde pour des Etats peu éclairés, & de leur ôter entierement leur liberté, puiſque le délai que la France donnoit

pour ne pas agir d'un côté, quand elle aſſiégeoit une Place comme Luxembourg d'un autre, n'étoit qu'un nouveau piége tendu par une apparence imaginaire du repos qu'elle ôtoit à l'Eſpagne depuis ſi long-tems par ces ſortes de voies, puiſque l'obligation des Etats-Généraux n'étoit pas ſeulement d'aſſiſter l'Eſpagne dans les Pays-Bas, mais auſſi dans quelque endroit du monde que ce fût, puiſque de tous les progrés que la France s'imaginoit de faire ailleurs que dans les Pays-Bas, ſur l'Eſpagne, les effets ſe reſſentiroient ſur les Pays-Bas; & puiſque de quelque maniere que la France acquît les Pays-Bas, les Etats-Généraux tomberoient immédiatement dans l'eſclavage de la France; comme il ne doutoit point qu'ils ne connuſſent que trop-bien toutes ces choſes; & que l'artifice & le venin du mémoire de l'Ambaſſadeur de France étoit ſi à découvert, il eſperoit que par l'aſſiſtance du bon Dieu, on pourroit avec la force commune prévenir ou reparer la per-

te de Luxembourg, assûrant de rechef les Etats-Généraux que la résolution du Roi d'Espagne seroit inébranlable, quoiqu'il pût arriver, puisqu'elle avoit été prise selon sa conscience, son honneur, & son interêt.

Fin du Tome Second.

FEB 27 1915

DO NOT CIRCULATE